

dob

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ROCHEFORT Océan

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2019

ROCHEFORT
Océan
Communauté d'agglomération

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF	4
Environnement et perspectives macro-économiques	4
Une dynamique ralentie en zone euro en 2018.....	4
Une progression de l'économie française à un rythme modéré.....	5
Evolutions territoriales.....	6
Au niveau national.....	6
Au niveau local	8
Principales mesures de la Loi de finances 2019	18
Rappel des principales dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques s'imposant aux collectivités territoriales	18
Les dispositions de la Loi de Finances 2019	19
LES TENDANCES BUDGETAIRES	22
Les recettes de fonctionnement	22
Les recettes d'exploitation	22
Les concours de l'Etat.....	22
La fiscalité locale directe	23
La fiscalité indirecte.....	25
Les dépenses de fonctionnement	25
Les dépenses de personnel	25
La solidarité communautaire	27
Les autres dépenses de fonctionnement	28
La section d'investissement	28
La dette.....	28
Les autres recettes d'investissement	30
LES PARTENARIATS.....	31
Les projets partenariaux structurants.....	31
Les dispositifs financiers.....	33
LES PROJETS DE LA CARO	39
Organiser et faire connaître le territoire Rochefort Océan.....	39
Définir l'évolution du territoire Rochefort Océan sur les 20 ans à venir	39
Faire de Rochefort Océan un territoire attractif et reconnu	39
Valoriser le caractère expérimental et innovant du territoire.....	40
Favoriser et accompagner le développement économique du territoire.....	41
Accroître les capacités foncières d'accueil des entreprises	41
Accompagner la création-reprise d'entreprises.....	42
Développer la filière touristique	43

Poursuivre le développement d'une filière numérique	45
Pourvoir localement les emplois en formant les habitants.....	46
Accompagner les filières primaires	47
Répondre aux besoins des habitants et rendre le territoire attractif pour de nouvelles populations ..	48
Construire une offre de logement adaptée aux besoins de la population	48
Conforter le maillage du territoire en équipements sportifs et de loisirs.....	49
Soutenir le développement des activités nautiques	50
Faciliter l'accès à une offre culturelle qualitative.....	50
Répondre aux attentes des habitants	52
Garantir l'accès aux soins	52
Redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs.....	53
Répondre aux besoins de mobilité des habitants et des touristes	54
Adapter le territoire au changement climatique	55
Développer des outils d'adaptation	55
Préserver la Trame Verte et Bleue et les paysages	56
Déployer de nouvelles filières de tri et de valorisation.....	57
Gérer la ressource en eau.....	58
SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019	62
ANNEXES.....	63
Annexe 1 : Structure et gestion de la dette.....	63
Annexe 2 : Les autorisations de programme.....	67
Annexe 3 : Les éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	69
Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation.....	82
Annexe 5 : Rapport sur le développement durable	102

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientations budgétaires (DOB) permet de discuter de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Il s'agit ici de fixer les bases sur lesquelles le budget sera construit et les politiques publiques mises en œuvre par les élus afin d'accompagner le développement du territoire Rochefort Océan.

Outre les perspectives de recettes et de dépenses de fonctionnement, de ressources propres d'investissement, d'autofinancement ou de niveau d'endettement, ce rapport présente avant tout les différents projets dont la temporalité varie en fonction de leur nature.

Il y a les projets structurants, initiés en 2014, et qui vont voir cette année un début de réalisation comme l'Arsenal des Mers ou l'extension du golf de St Laurent de la Prée.

Il y a ceux qui soulignent le caractère innovant du territoire (expérimentation nationale sur la préservation de l'élevage extensif à Brouage, concours Europan, Territoires d'industrie) et ceux qui contribueront à la candidature de la CARO au label « Grand Site de France » (Pont Transbordeur, Pointes de la Fumée et de Port-des-Barques).

Il y a également ceux qui organisent et développent le territoire de la CARO, tels que ceux inscrits dans le Schéma de Développement Economique (Technopôle, foncier économique, ports de commerce), le Plan Vélo 2 (aménagement cyclables), l'Agenda 22 « Tourisme et accessibilité » (accompagnement des prestataires touristiques) ou encore les PAPI (Baie d'Yves et Charente Estuaire).

Et il y a ceux qui visent à améliorer la qualité de vie des habitants et à faire de Rochefort Océan un territoire attractif pour de nouveaux habitants (centre aquatique communautaire, OPAH-RU, démarche Territoire actif, médiathèques d'Echillais et Tonnay-Charente...)

Enfin, 2019 verra également l'élaboration de nouvelles stratégies communautaires en matière d'aménagement du territoire (SCoT), d'habitat (PLH), de lutte contre le changement climatique (PCAET) ou de santé (CLS).

CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

Environnement et perspectives macro-économiques

Une dynamique ralentie en zone euro en 2018¹

Croissance

Après une nette embellie en 2017, la **croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018** (+1,9% en 2018 contre +2,5% en 2017). **Ce ralentissement de la croissance devrait se poursuivre début 2019** (+1,3%) par rapport à celle de 2018 (1,9%) et à fortiori, celle de 2017 (+2,5%), cette dernière étant fragilisée par différents facteurs au niveau mondial (affaiblissement du commerce mondial notamment en raison de l'augmentation des prix du pétrole, tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, difficultés des pays émergents) et au niveau de la zone euro (conditions du Brexit et rejet du budget italien en octobre dernier).

Inflation

Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien. Depuis le début de l'année 2018, **l'inflation a fortement accéléré** atteignant 2,2% en octobre contre 1,3% en janvier.

Consommation des ménages

L'inflation vient **peser sur le pouvoir d'achat des ménages et, in fine, sur la croissance de la zone euro.**

Chômage

Le ralentissement de la croissance explique également le **recul moins dynamique** du taux de chômage qui tend à rejoindre son niveau structurel (8%).

Taux directeurs

Jusqu'ici, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante mais **ne devrait pas remonter ses taux directeurs avant l'automne 2019.**

¹ Sources : « Débat d'orientation budgétaire 2018 » - Caisse d'Epargne, « Flash économie du 24/12/18 » de Natixis et « Note de conjoncture de décembre 2018 » de l'Insee

Une progression de l'économie française à un rythme modéré²

Croissance

Faible en début d'année 2018, la croissance s'est raffermie au 3^{ème} trimestre mais les indications conjoncturelles récentes laissent de nouveau attendre un fléchissement temporaire sur le dernier trimestre de l'année, notamment du fait des perturbations liées au mouvement des « gilets jaunes ». En moyenne annuelle, le PIB augmenterait de 1,5% en 2018 après 2,3% en 2017. Au-delà de ces à-coups trimestriels, les **perspectives resteraient toutefois favorables** et l'activité s'installerait sur un rythme d'environ 0,4% par trimestre à partir du 1^{er} trimestre 2019 pour s'établir **en moyenne annuelle à 1,5% en 2019** et 1,6% en 2020.

Inflation

Après un pic à 2,6% en juillet et en août 2018, qui tient pour beaucoup à la forte augmentation du prix de l'énergie ainsi qu'aux hausses de taxes sur le tabac et l'énergie, l'inflation s'établit à 1,9% en moyenne sur 2018 (contre 1% en 2017). D'ici mi-2019, sous réserve d'une stabilisation des prix du pétrole et des tarifs du gaz et de l'électricité, **elle pourrait refluer à 1,3% avant de fluctuer autour de 1,7% en 2020 et 2021.**

Consommation des ménages

En moyenne annuelle, le pouvoir d'achat des ménages **progresserait significativement sur l'année 2018** (+1,4%). Il devrait **augmenter encore plus nettement en 2019** (+1,7%) avant de ralentir progressivement en 2020 et 2021.

Chômage

Le taux de chômage s'est établi à 9,1% en France aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2018. Le **ralentissement de l'emploi ne permettrait pas une diminution du taux de chômage aussi rapide que durant les années précédentes.** Il s'établirait à 9% au printemps 2019.

Le contexte international (montée du protectionnisme, tensions géopolitiques internationales, incertitudes autour du scénario du Brexit, volatilité des prix des matières premières) fait peser de lourdes incertitudes sur ces projections.

En France, à très court terme, les aléas sont de même plutôt négatifs compte tenu de l'orientation des indicateurs conjoncturels et d'un possible impact encore plus lourd de la crise des « gilets jaunes » sur l'activité de début d'année. Sur 2019-2020, il ne peut être exclu qu'une part plus importante que prévue des baisses de prélèvements obligatoires soit consommée, soutenant ainsi l'activité. Les mesures récemment annoncées par le Gouvernement devraient également soutenir le pouvoir d'achat et la consommation. L'évolution à venir du prix du pétrole, à la hausse comme à la baisse, constitue également un aléa important.

² Sources : « Débat d'orientation budgétaire 2018 » - Caisse d'Épargne, « Projections macroéconomiques de décembre 2018 » de la Banque de France, Loi de Finances 2019, « Note de conjoncture de décembre 2018 » et « Informations rapides n°2019-23 » de l'Insee.

Evolutions territoriales

Au niveau national

Aujourd'hui, 5 dynamiques sont conjuguées pour recomposer le territoire national ³ :

1. Une métropolisation accélérée qui a engendré un renouvellement de la géographie économique de la France :

- un développement économique limité à un nombre restreint de grandes villes,
- une concentration des emplois les plus qualifiés et des secteurs les plus innovants,
- une augmentation des prix de l'immobilier qui amènent certains actifs, notamment les 25-34 ans à quitter les centres-villes pour les espaces périurbains,
- un rôle structurant mais des capacités à tirer le développement variables d'une métropole à l'autre.

2. Une polarisation qui s'accompagne d'une diffusion du peuplement autour des principaux pôles urbains :

- une croissance des couronnes périurbaines et maintien de la périurbanisation en intensité et en distance,
- des territoires dynamiques en termes de population et d'emploi mais concentrant les difficultés de déplacement domicile-travail,
- des impacts environnementaux importants avec un rythme d'artificialisation des sols important,
- des niveaux de vie souvent plutôt élevés avec des écarts de revenus peu marqués.

3. Trois catégories d'espaces ruraux émergent avec des trajectoires de plus en plus divergentes :

- des territoires ruraux autour des villes, situés près des littoraux océaniques et méditerranéens et des vallées urbaines françaises, attractifs, et connaissant une forte croissance des emplois, et dans lesquels on retrouve des niveaux de revenus élevés, où on accède plus facilement à l'emploi, où on trouve des services,
- d'autres territoires ruraux, moins denses, plus éloignés des villes, alliant orientations agricole et industrielle, marqués par la délocalisation, les pertes d'emplois et des jeunes qui partent faute de trouver du travail, caractérisés par leur éloignement des pôles d'emploi urbains, une attractivité résidentielle moindre, un vieillissement d'une population ouvrière et employée avec de faibles revenus et une offre de services peu adaptée,
- les campagnes les moins denses avec une faible activité économique, une offre de services et de soins moindres, un vieillissement avancé d'une population à faibles niveaux de revenus et dont la croissance démographique est avant tout motivée par une attractivité résidentielle et touristique.

4. Une armature urbaine des moyennes et petites villes qui parvient inégalement à « tenir le pays » :

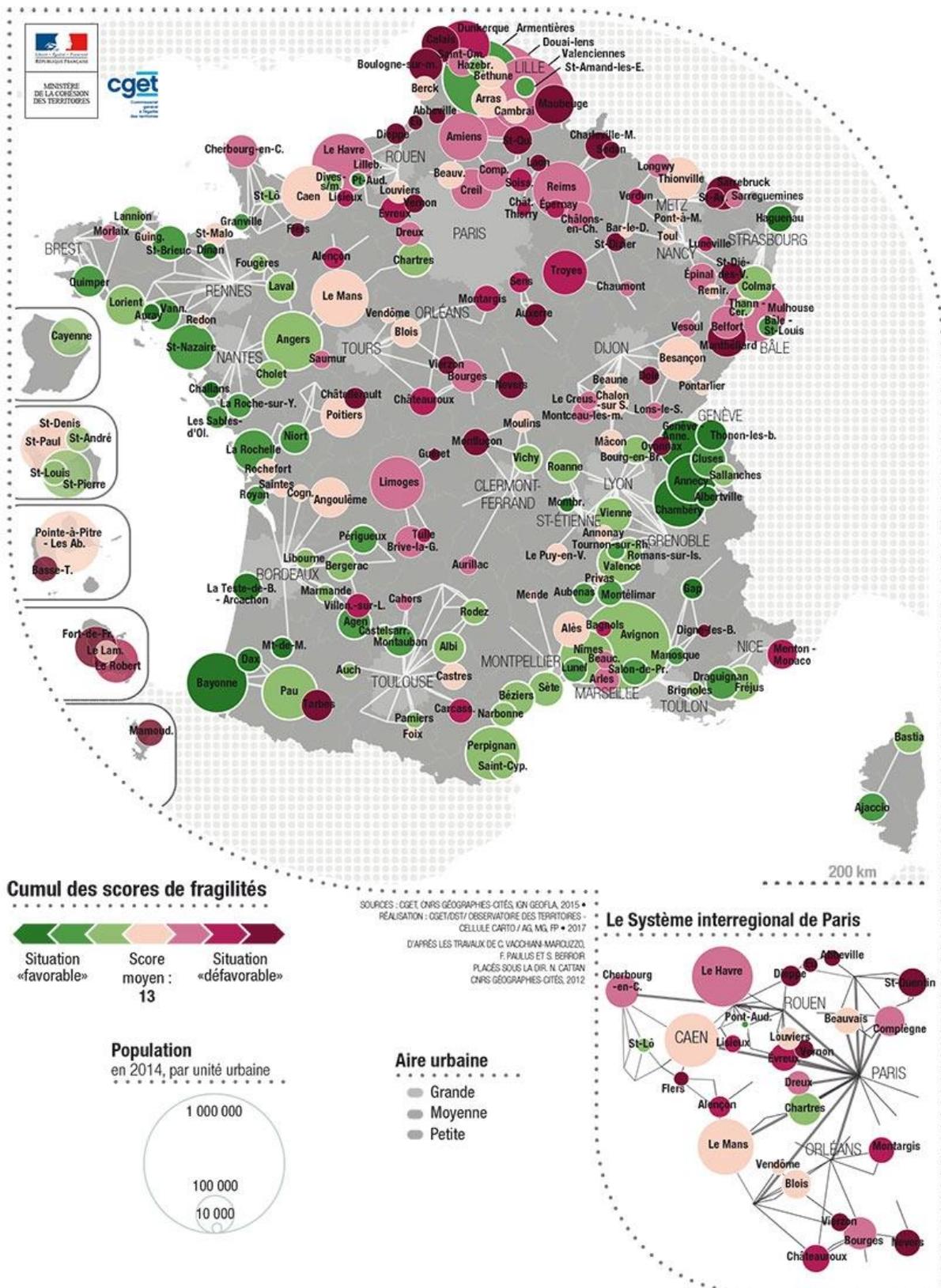
- un maillage et une cohésion du territoire assurés par les villes petites et moyennes,
- un regroupement des emplois et de l'offre d'enseignement,
- un accès rapide aux équipements et services de proximité pour 80% des habitants,
- une chute démographique et un vieillissement de la population,
- une désertification médicale,
- une dévitalisation commerciale,
- des pertes d'emplois...

5. Une transformation très différenciée de la base productive : affaïssement industriel dans l'arc nord-est et dynamique de l'économie résidentielle sur les littoraux.

³ Source : « Rapport sur la cohésion des territoires » du CGET – Juillet 2018

Sur la façade atlantique, la croissance démographique reste forte, portée par un solde migratoire et un solde naturel positifs dans les grandes aires urbaines, avec des évolutions annuelles de population supérieures à 1% dans la plupart des EPCI. La dynamique de l'emploi y est très favorable.

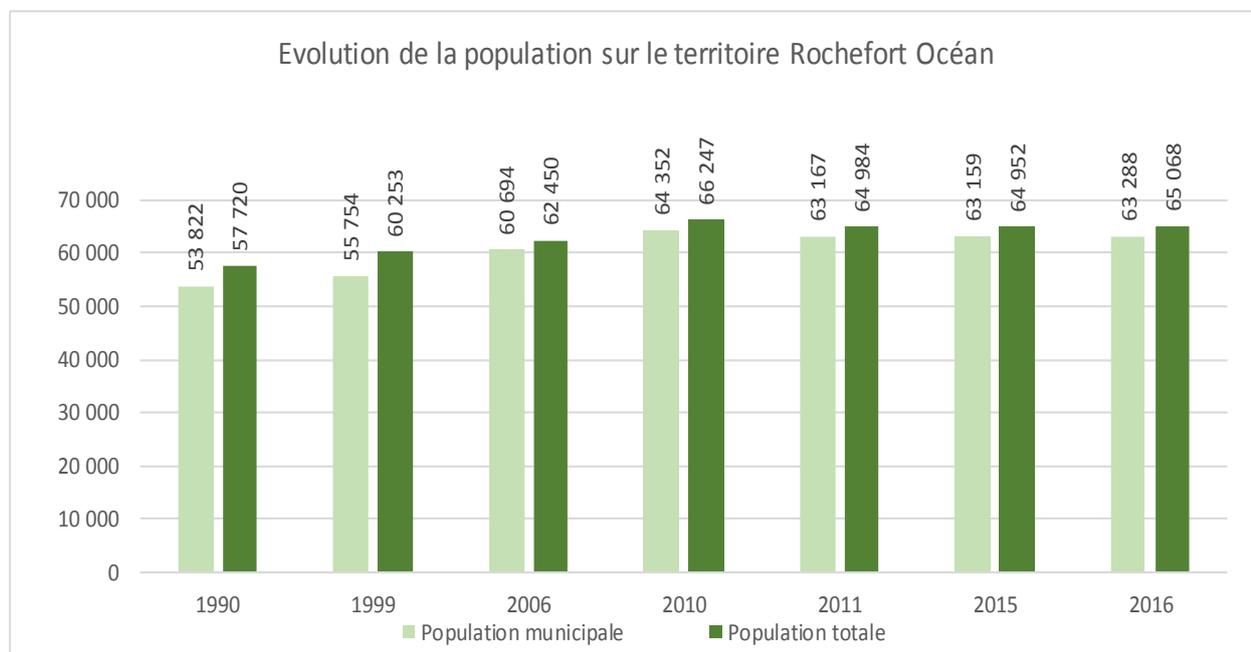
Toutefois, une étude menée en 2018 par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur les villes moyennes montrent que, sur cet arc atlantique, certains territoires de l'ex Poitou-Charentes, dont Rochefort, bénéficient d'un dynamisme moindre.



Au niveau local

Population légale⁴

Le 27 décembre 2018, l'INSEE a publié la population légale des communes françaises au 1^{er} janvier 2019. Ces statistiques s'appuient sur les données issues du recensement de population 2016.



Source : Insee RP 1990, 1999, 2006, 2010, 2011, 2015 et 2016

Ainsi, la population municipale de la CARO s'établit **en 2019 à 63 288 habitants** et la population totale à 65 068 habitants. Par rapport aux populations légales de 2018 qui laissaient percevoir une légère baisse de population, ces nouvelles statistiques montrent une population relativement stable avec toutefois des disparités entre les communes du territoire.

⁴ La population légale comprend :

- La population municipale, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire, dans un logement ou une communauté, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les sans-abris et les personnes habitant dans une habitation mobile recensées sur le territoire. La population municipale est la notion usuellement utilisée en statistique.

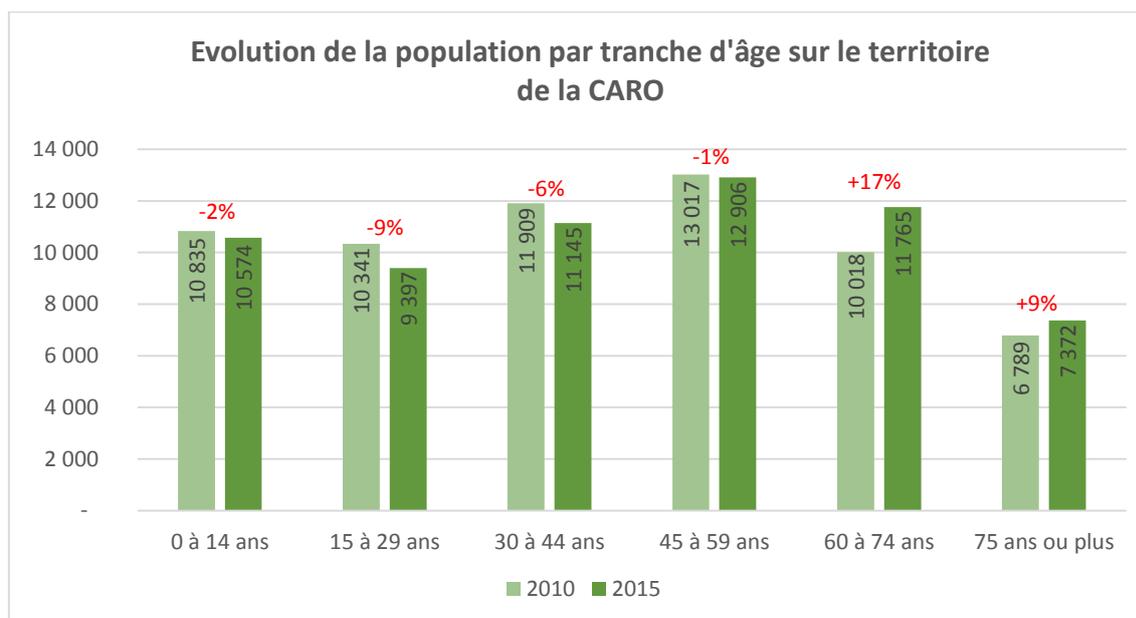
- La population totale qui correspond à la population municipale, majorée de la population comptée à part (mineurs résident sur le territoire du fait de leurs études, personne ayant une résidence familiale sur le territoire et résidant dans une communauté d'un autre territoire (établissements de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires), les personnes sans domicile fixe rattachées à une commune du territoire mais non recensées sur le territoire. La population totale sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.

Communes	2015		2016	
	Population municipale	Population totale	Population municipale	Population totale
Île-d'Aix	249	251	236	241
Beaugeay	760	780	769	788
Breuil-Magné	1 638	1 685	1 657	1 705
Cabariot	1 323	1 381	1 324	1 382
Champagne	604	618	608	620
Échillais	3 502	3 565	3 512	3 575
Fouras	4 047	4 144	4 046	4 143
La Gripperie-St-Symphorien	597	604	596	603
Loire-les-Marais	374	383	382	391
Lussant	987	999	996	1 010
Moëze	554	565	553	564
Moragne	500	509	503	511
Muron	1 325	1 365	1 332	1 373
Port-des-Barques	1 765	1 793	1 788	1 815
Rochefort	24 045	24 901	24 047	24 894
Saint-Agnant	2 673	2 760	2 673	2 758
Saint-Coutant-le-Grand	410	411	416	417
Saint-Froult	344	350	340	346
Saint-Hippolyte	1 412	1 480	1 402	1 471
Saint-Jean-d'Angle	686	692	690	697
Saint-Laurent-de-la-Prée	2 071	2 112	2 083	2 125
Saint-Nazaire-sur-Charente	1 183	1 206	1 181	1 205
Soubise	2 970	3 000	2 966	2 996
Tonnay-Charente	7 958	8 188	7 990	8 218
Vergeroux	1 182	1 210	1 198	1 220
CARO	63 159	64 952	63 288	65 068

Source : Insee RP 2015 et RP 2016

Les données détaillées du recensement 2016 ne seront publiées par l'Insee qu'en juin prochain. Les statistiques présentées ci-après sont donc issues du recensement 2015 et comparées à celles du recensement 2010 et mises en regard des données de territoires de comparaison comme le département de la Charente-Maritime, la région Nouvelle-Aquitaine ou la France métropolitaine.

Evolution et structure de la population



Source : Insee RP 2010 et RP 2015

Comme constaté sur le recensement précédent, la population de la CARO, comme celles du département et de la région, est caractérisée par une **part importante des plus de 60 ans** (31% sur le territoire de la CARO et jusqu'à 50% sur l'île d'Aix et Fouras), seule tranche d'âge à progresser entre 2010 et 2015.

Ce vieillissement de la population est également constaté sur le territoire national. Toutefois, il est **plus accentué sur la Charente-Maritime et la CARO** avec une augmentation de 26% des 60 ans et plus (contre 20% au niveau national).

La CARO a connu une forte augmentation de sa population entre 1999 et 2010, avec une augmentation annuelle moyenne de 1,1%. Sur la période 2010-2015, on constate une **relative stagnation de la population** avec une progression annuelle de 0,1%, dû à un **solde migratoire positif**.

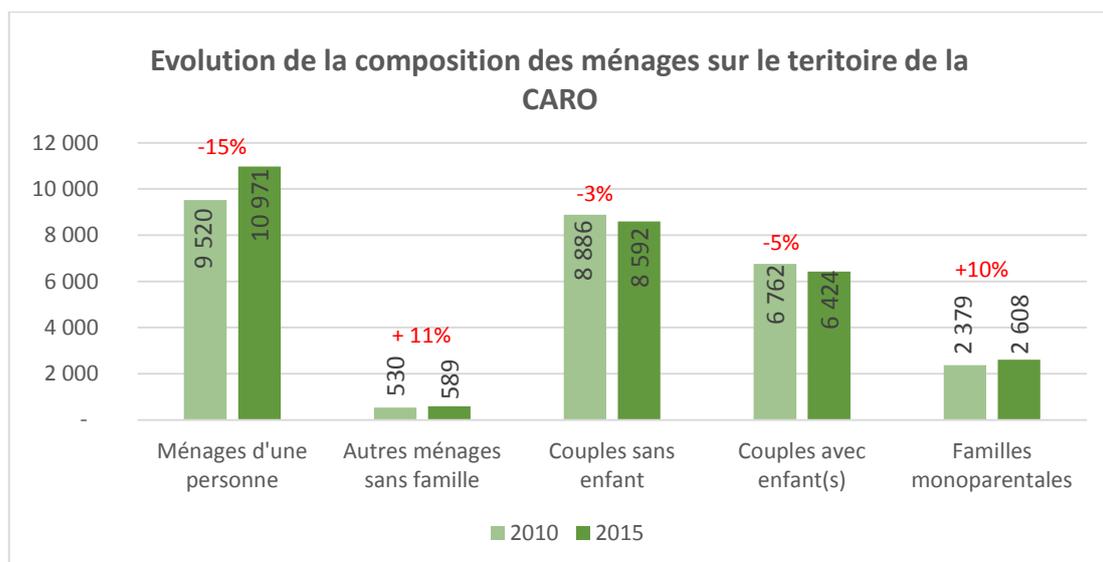
On constate une plus **grande vitalité démographique dans les communes périurbaines et les pôles secondaires définis par le SCoT de 2017**. Ce phénomène est général en Charente-Maritime mais particulièrement marqué sur le territoire de la CARO avec des communes comme Rochefort et Tonny-Charente où la population stagne alors que des communes rurales connaissent une croissance et bénéficient d'un transfert de population des territoires urbains.

La CARO représente à la fois une vocation résidentielle vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et une vocation économique pour les agglomérations voisines.

La segmentation de l'offre de logements sur la CARO a pour effet de spécialiser les rôles d'accueil des différents secteurs du territoire avec :

- des communes littorales qui font face à une problématique de vieillissement particulièrement aigüe, une stabilité démographique grâce à un solde migratoire important qui compense le déficit naturel et le déclin du vieillissement de la population ;
- la ville-centre, Rochefort, et la commune de Tonny-Charente qui font face à des problématiques d'attractivité résidentielle et peinent à retenir les ménages qui préfèrent une maison dans les communes périurbaines plus rurales ou les communes littorales et qui concentrent les populations pauvres ;
- les communes périurbaines et plus rurales qui font face à une dynamique démographique positive grâce à l'arrivée d'actifs venant de l'extérieur de la CARO et de ménages venant de la ville-centre.

Ménages / familles



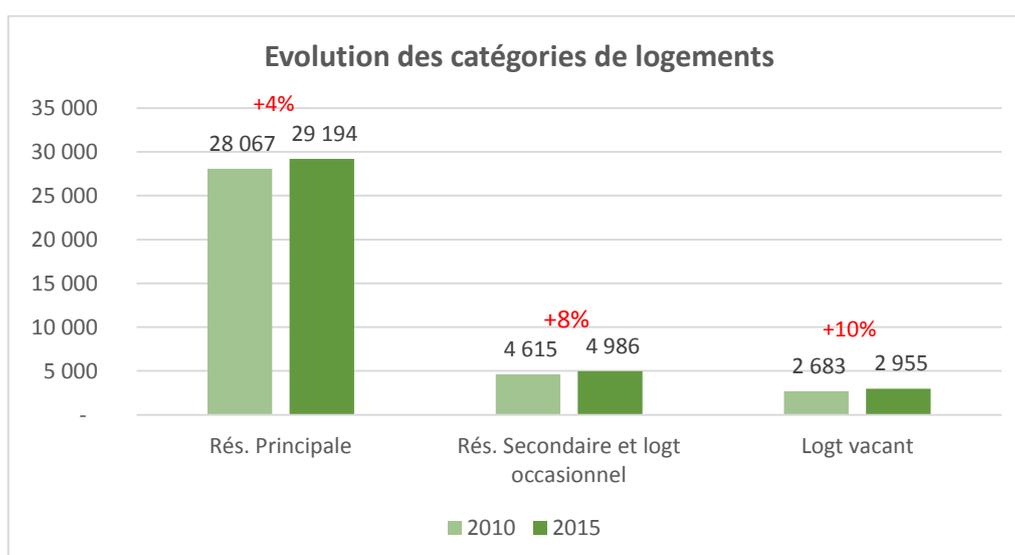
Sources : Insee, RP 2010 et RP 2015

La typologie des ménages sur le territoire de la CARO est sensiblement la même que celle du département. Elle se caractérise par **une proportion de personnes seules et de couples sans enfant supérieure aux moyennes nationales**.

Entre 2010 et 2015, le nombre de ménages d'une personne augmente sur le territoire de la CARO comme sur les autres territoires de comparaison mais plus fortement (+ 15% sur la CARO, + 13% en Charente-Maritime, + 10% en France métropolitaine). Cette hausse se fait au détriment des couples (- 8%).

Ce phénomène peut s'expliquer par le vieillissement de la population mais également par un **desserrement des ménages**. En effet, ce n'est pas sur les communes littorales, où la proportion de personnes âgées est la plus importante, que l'on constate les plus fortes augmentations du nombre de ménages d'une personne ou de familles monoparentales mais sur les communes périurbaines avec, en parallèle, d'importantes baisses du nombre de couples.

Logement



Sources : Insee, RP 2010 et RP 2015

Comme tous les territoires touristiques, la CARO est marquée par une **proportion de résidences secondaires supérieure à la moyenne nationale** sur les communes littorales (Ile d'Aix : 69% ; Fouras : 50% ; Port-des-Barques : 31%), même si **79% des logements restent des résidences principales**.

Entre 2010 et 2015, **le nombre de logements sur le territoire de la CARO a augmenté de 5%**, soit la même progression qu'aux niveaux départemental et régional (5%). Cette augmentation concerne **toutes les catégories de logements** mais pratiquement uniquement des maisons alors qu'en Charente-Maritime et en Nouvelle-Aquitaine, l'augmentation porte aussi bien sur les maisons que les appartements.

61% des habitants de la CARO sont propriétaires de leur résidence principale. C'est un peu moins que la moyenne départementale mais conforme à celle de la région. Toutefois, on constate qu'une **part importante de ces propriétaires occupants est constituée de ménages à très faibles ou faibles revenus**.

Le parc social est inégalement réparti sur le territoire avec une **concentration sur la ville centre** (83% du parc social disponible se trouve sur Rochefort) **et les couronnes périurbaines** (Tonny-Charente et Echillais), situation **en distorsion avec l'expression de la demande** :

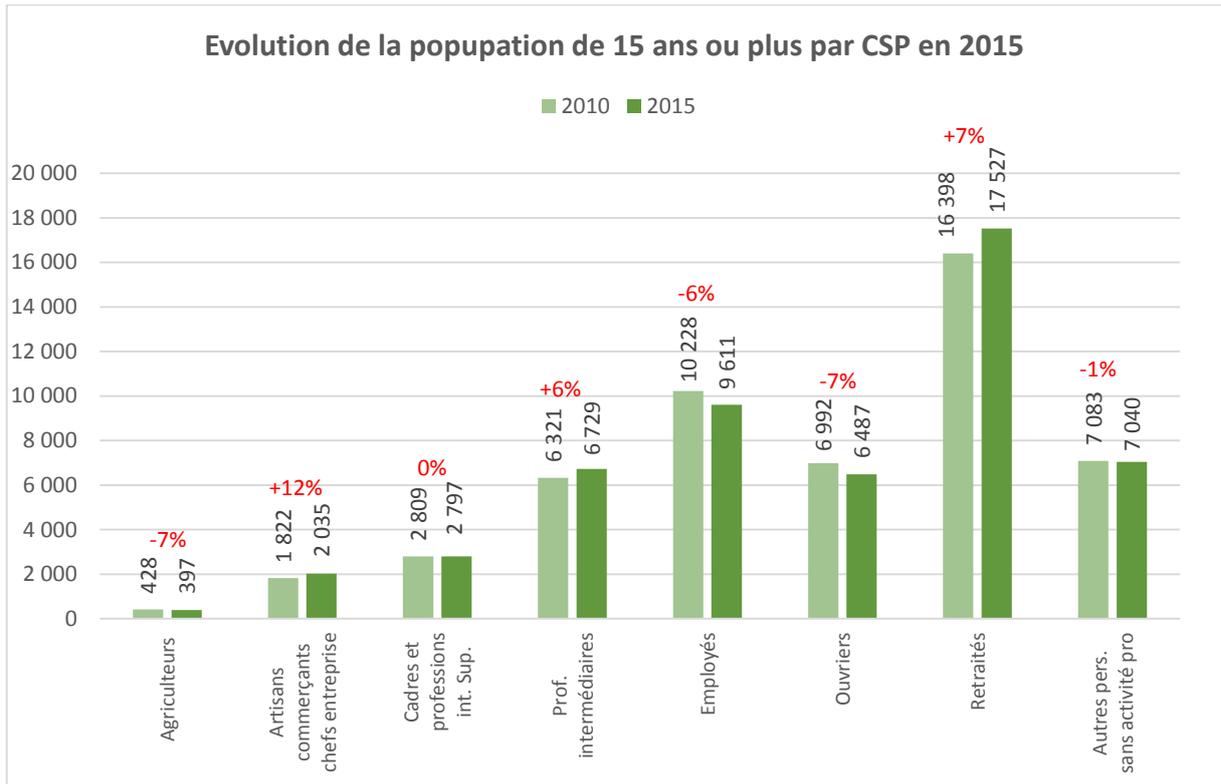
- très forte sur les communes littorales sur lesquelles le prix de l'immobilier est élevé,
- forte sur les communes périurbaines (Tonny-Charente, Echillais et St Agnant) en lien avec l'essor démographique de ces communes,
- plus faible sur Rochefort, signe de désaffection des ménages pour la ville.

Dans ce contexte, la part des ménages à faibles ou très faibles revenus, logés dans le parc locatif privé plutôt que dans le parc social est très forte.

Le diagnostic du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), en cours d'élaboration, fait état de **2 915 logements vacants sur le territoire de la CARO, soit 8% du parc total**. Le taux de vacance est particulièrement élevé sur les communes de Rochefort (10,2%) et Tonny-Charente (9,6%). La vacance dans le parc de la CARO semble être un **phénomène structurel puisque 29% des logements privés vacants le sont depuis plus de 3 ans**. Les logements vacants présentent un profil relativement similaire : appartements anciens du parc privé.

En parallèle, un **nombre très important de logements sont sous-occupés**, en particulier les maisons de grande taille (T4 ou T5) correspondant souvent à des personnes âgées qui vivent seules ou en couple suite au départ de leurs enfants et/ou au décès du conjoint. Depuis 1968, le **nombre moyen d'occupants par résidence principale est en constante baisse** pour atteindre 2,1 personnes en 2015 sur la CARO comme les moyennes départementales et régionales pour des résidences principales qui comptent en moyenne 4,1 pièces.

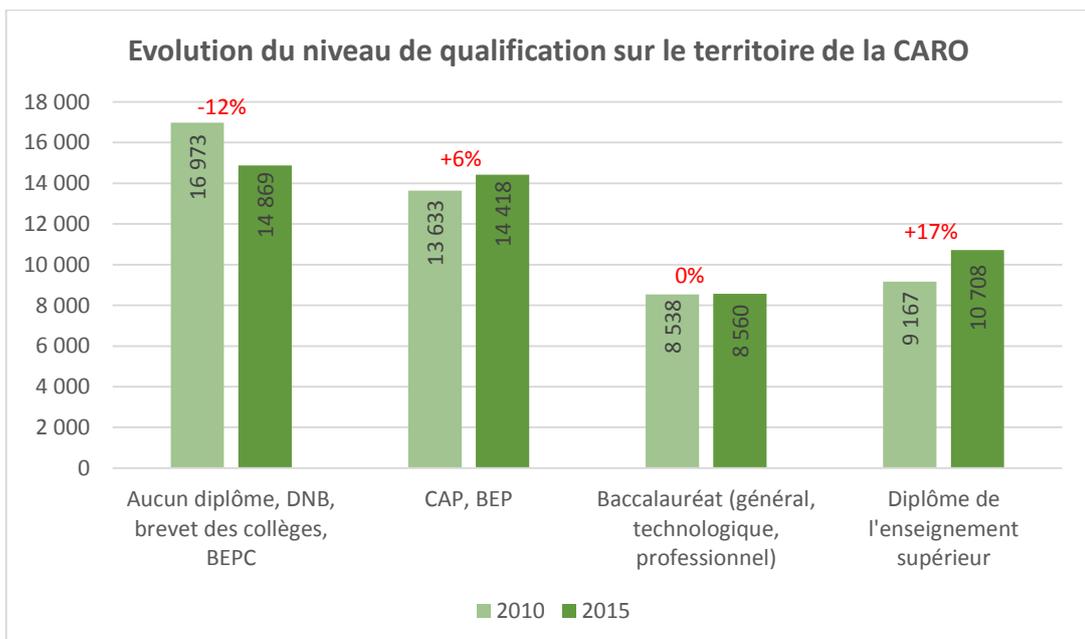
Catégories socio-professionnelles (CSP)



Sources : Insee, RP 2010 et RP 2015

Au vu des constats précédents, c'est logiquement la **catégorie des retraités qui est la plus représentée** (1/3 de la population de 15 ans ou plus). Entre 2010 et 2015, les catégories des agriculteurs, des employés et ouvriers ont baissé au profit des retraités, des artisans, des commerçants, des chefs d'entreprise et des professions intermédiaires.

Qualification

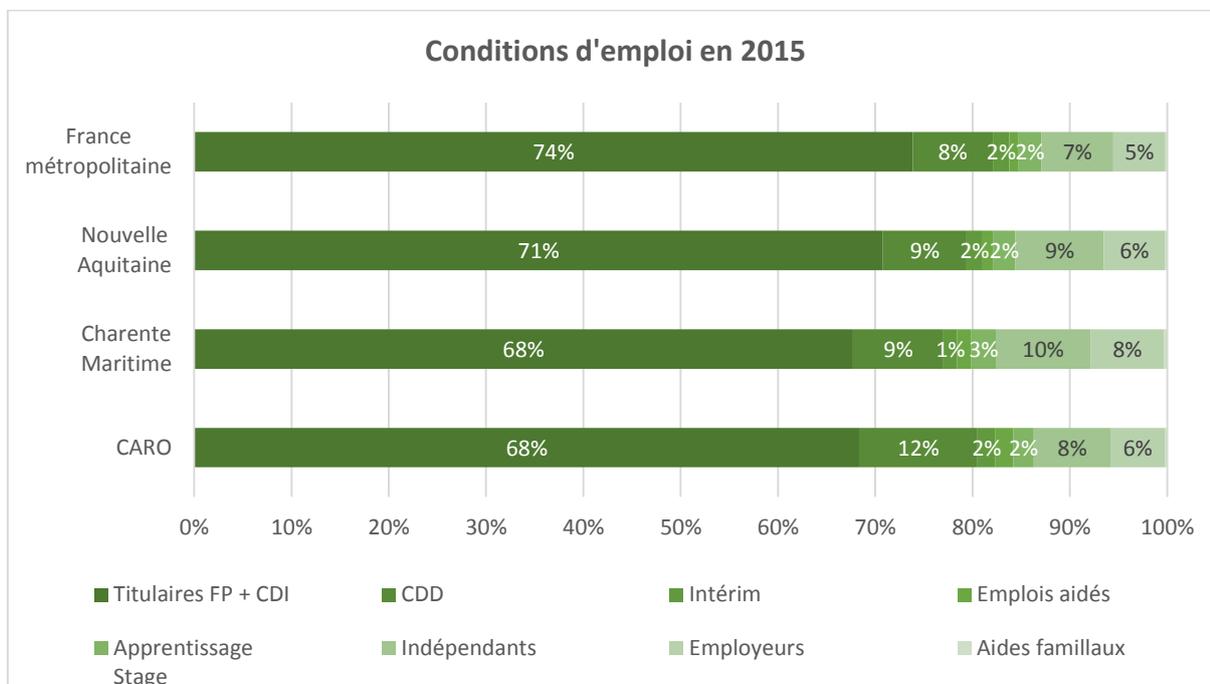


Sources : Insee, RP 2010 et RP 2015

Par rapport aux moyennes régionale et nationale, le territoire de la CARO compte **une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur et une part plus importante de titulaires d'un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ou d'un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)**.

Toutefois, les recensements successifs montrent une **montée en qualification** des habitants de la CARO avec une **hausse des diplômés de l'enseignement supérieur** et une **baisse des non diplômés**.

Emploi

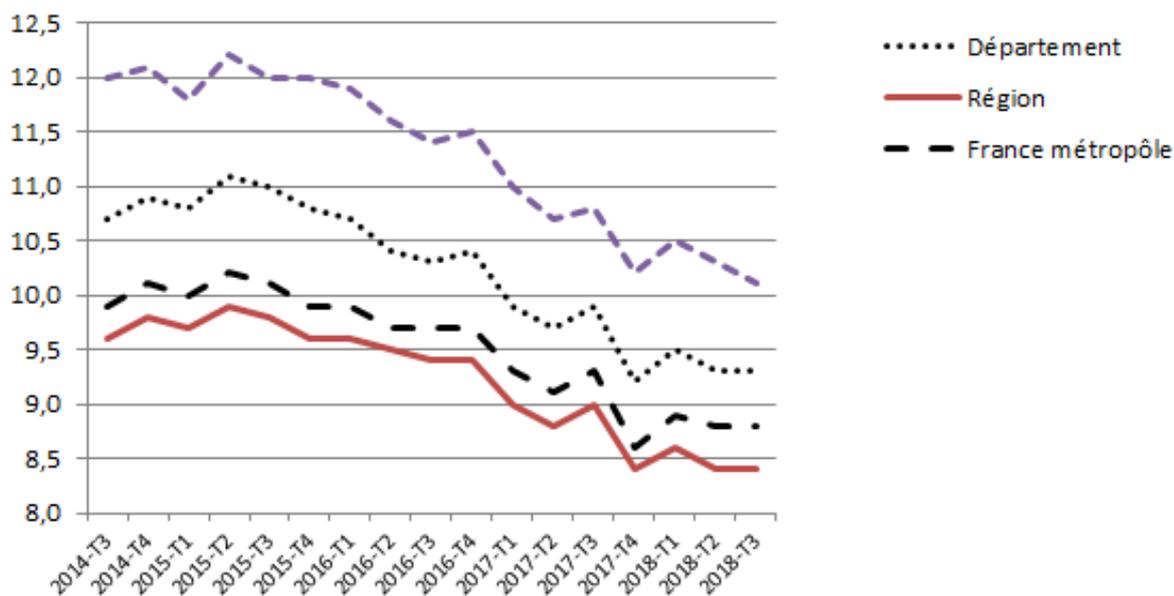
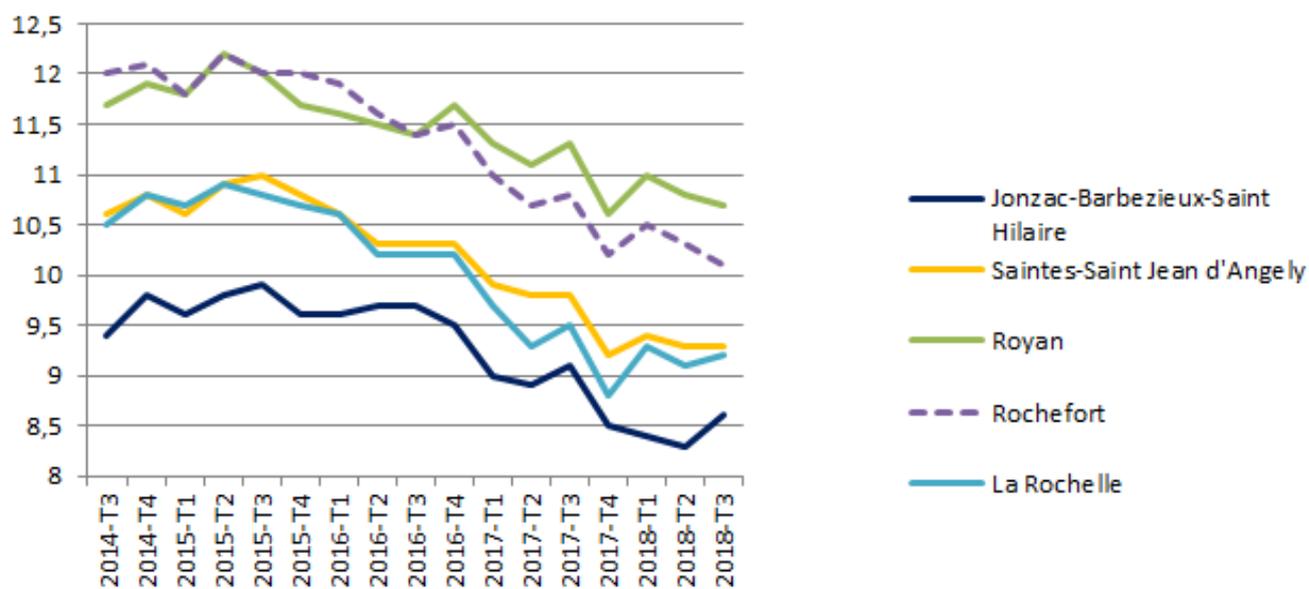


Source : Insee, RP 2015

La structure de l'emploi sur le territoire de la CARO se caractérise par une part **prépondérante du secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale »**.

Sur le territoire de la CARO **l'emploi salarié représente 86% des emplois**, comme la moyenne nationale (87%) mais légèrement supérieur au département (82%) et à la région (84%).

Les conditions d'emploi sont sensiblement les mêmes qu'en Charente-Maritime avec toutefois une **proportion de CDD et d'intérim supérieure**.



Source : Insee

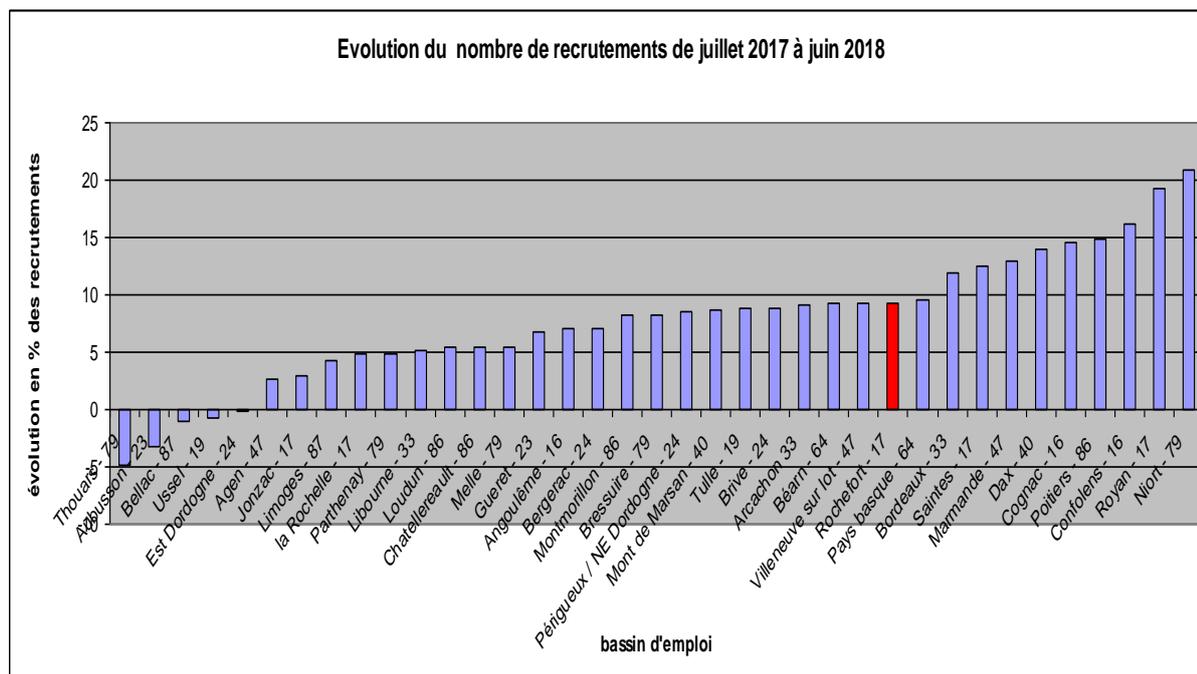
Depuis 2015, le taux de chômage en France métropolitaine baisse régulièrement et atteignait 8,8% au 2^{ème} trimestre 2018. L'évolution du taux de chômage sur le bassin d'emploi de Rochefort a suivi cette tendance tout en restant supérieur d'en moyenne 2 points à la moyenne nationale.

	Taux de chômage	Evolution en point de %	
	2018-T3	2014-2018	2016-2018
Jonzac-Barbezieux-Saint Hilaire	8,6	-0,8	-1,1
Saintes-Saint Jean d'Angely	9,3	-1,3	-1
Royan	10,7	-1	-0,7
Rochefort	10,1	-1,9	-1,3
La Rochelle	9,2	-1,3	-1
Département	9,3	-1,4	-1
Région	8,4	-1,2	-1
France métropole	8,8	-1,1	-0,9

Source : Insee

Si le taux de chômage de la zone d'emploi de Rochefort reste élevé, le rythme de baisse depuis 4 ans est continu et plus fort qu'ailleurs.

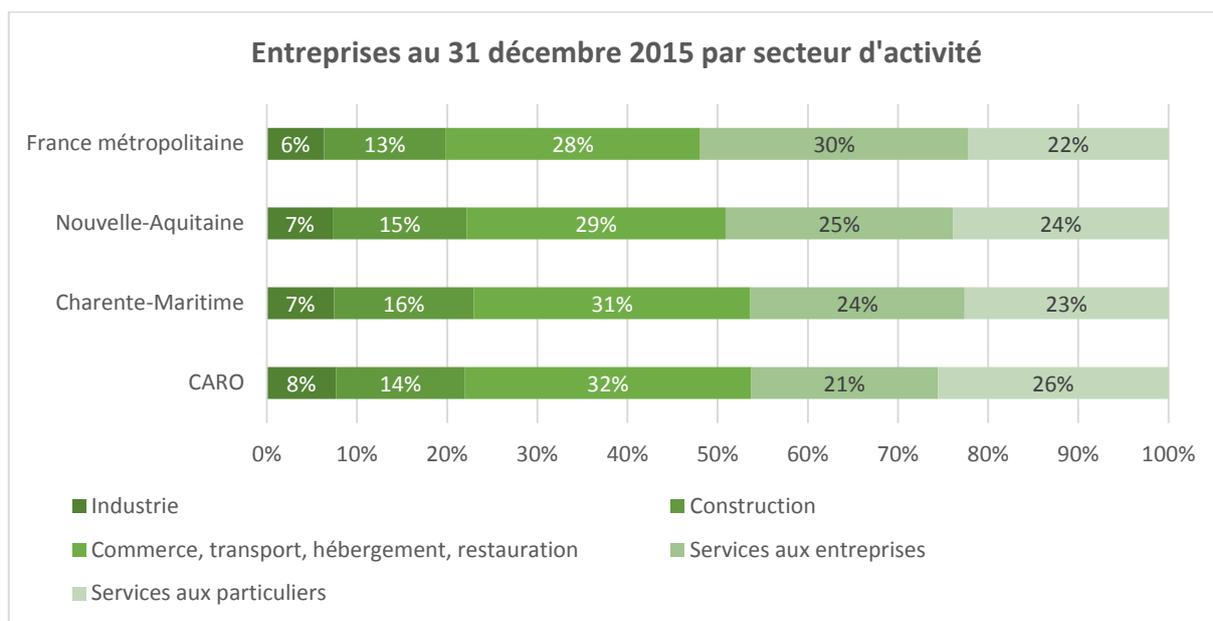
Les zones d'emploi de Charente-Maritime connaissent des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale, notamment sur Rochefort et Royan où il restait au-dessus de 10% au 2^{ème} trimestre 2018.



Toutefois, **l'évolution du nombre des recrutements montre le dynamisme actuel du bassin rochefortais, avec une évolution de 9,3% des recrutements sur 1 an, principalement dans les secteurs de l'industrie et de la construction, contre 7,8% en Nouvelle-Aquitaine et de 7,7% pour le département.**

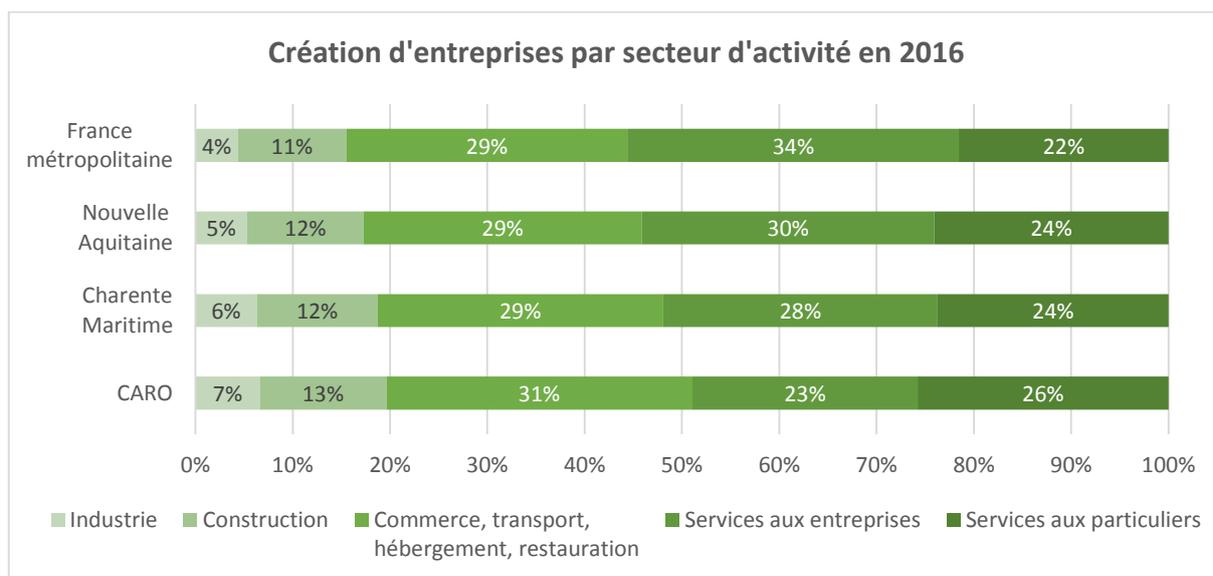
Ainsi, l'évolution du taux de chômage depuis 1 an et l'évolution des recrutements sur cette même période illustrent un certain dynamisme économique du territoire de la CARO.

Entreprises



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Au 31 décembre 2015, la CARO comptait **3 652 entreprises** dont près d'1/3 dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration.



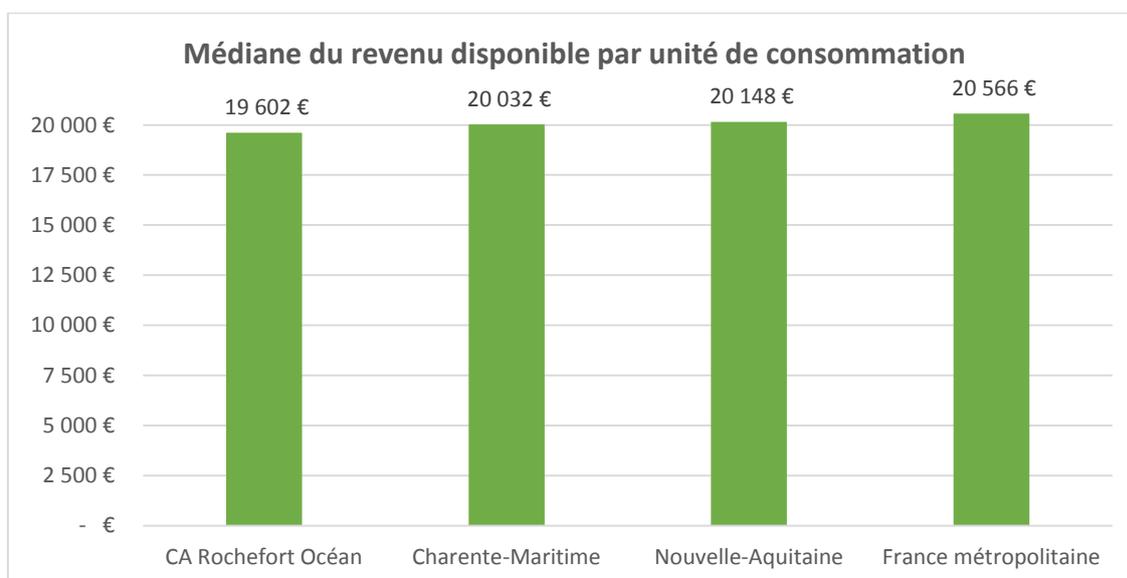
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

En 2016, 423 entreprises ont été créées sur le territoire de la CARO, majoritairement dans les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, essentiellement **sous forme d'entreprises individuelles (78%)**.

Le **taux de création d'entreprises était de 12%**, comme les moyennes départementale, régionale et nationale.

Revenus

En 2015, la CARO totalisait **28 859 ménages fiscaux, dont 49% étaient imposables**, contre 52% au niveau départemental et régional et 55% au niveau national.



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)

Si le niveau de revenu disponible sur la CARO est inférieur de 430 € à celui du département, il a néanmoins progressé de 12% entre 2010 et 2015, augmentation un peu plus forte qu'au niveau national (+10%).

La structure des revenus disponibles montrent qu'une large part des revenus provient de **retraites et de pensions** en lien avec l'arrivée sur le territoire d'une population de ménages aisés qui viennent s'installer sur le littoral pour leur retraite.

Principales mesures de la Loi de finances 2019

La Loi de Finances (LF) 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques et pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Rappel des principales dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques s'imposant aux collectivités territoriales

- **Encadrement du ratio d'endettement « capacité de désendettement »** visant à assurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt fixé à **11 années** pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et les communes de plus de 10 000 habitants, calculé sur les budgets principaux et annexes des années écoulées.
- Pour les collectivités sous contrat avec l'Etat, un encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement qui doit être apprécié en fonction d'une trajectoire tendancielle à la dépense locale fixée à 1,2% par an.

Les dispositions de la Loi de Finances 2019

Dotations

Article 79 : Réforme de la dotation d'intercommunalité

Organisation et progression de l'enveloppe unique de la dotation d'intercommunalité

La dotation d'intercommunalité ne comprendra plus de sous-enveloppes en fonction des différents types d'EPCI mais une enveloppe unique qui sera abondée chaque année à hauteur de 30 millions d'euros à compter de 2019.

A titre exceptionnel, en 2019, un abondement supplémentaire de 7 millions financera la dotation d'intercommunalité par habitant des EPCI qui changeront de catégorie au 1^{er} janvier 2019.

Ces accroissements sont financés notamment par une minoration de la dotation de compensation des EPCI (- 62 K€ en 2019 pour la CARO).

Calcul des attributions individuelles

Au niveau des attributions individuelles, un complément est prévu pour certains EPCI qui, en 2018, percevaient un montant de DGF inférieur à 5 €/habitant du fait notamment de la contribution au redressement des finances publiques opérée ces dernières années. Ainsi, chaque EPCI ayant un potentiel fiscal (PF) par habitant supérieur au double du PF/habitant moyen des EPCI de leur catégorie verra sa DGF réalimentée et percevra l'équivalent de 5€/habitant au titre de 2018.

Le coût de cette réalimentation, estimé à 29 millions d'euros, sera financé par une minoration de la dotation de compensation des EPCI et de la dotation forfaitaire des communes.

Règles de garantie et plafonnement de droit commun

A compter de la 3^{ème} année d'attribution de la dotation dans la même catégorie, les EPCI ne peuvent percevoir une attribution par habitant inférieure à 95% du montant perçu l'année précédente. A contrario, un plafond a été fixé : l'EPCI ne peut percevoir plus de 110% de l'attribution par habitant perçue l'année précédente.

Garantie sous condition de coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Les communautés d'agglomération ayant un CIF supérieur à 0,35 percevront une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.

Grâce aux transferts de compétences et aux mutualisations, le CIF de la CARO est passée à 0,37.

Fiscalité

Article 8 : Renforcement de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) relative aux déchets stockés et incinérés

Afin de développer le recyclage de déchets (dont le coût, assumé par les collectivités, excède aujourd'hui celui du stockage ou de l'incinération), cet article augmente progressivement les tarifs de la TGAP qui s'appliquent aux déchets stockés ou incinérés, prévoyant, sur la période 2018-2025, une hausse de 150% pour la TGAP applicable aux installations de traitement thermique réalisant une valorisation énergétique élevée et de 300% pour celle applicable à l'enfouissement. En parallèle, le taux de TVA sur les activités de tri est abaissé (article 59).

Article 56 : Définition des locaux industriels pour l'évaluation de leur valeur locative

La détermination de la valeur locative cadastrale est différente selon les locaux : locaux d'habitation, professionnels et établissements industriels.

La notion d'établissements industriels, définie par la doctrine et la jurisprudence, entraîne parfois des incertitudes pour certaines entreprises. Parfois, leurs locaux sont requalifiés de professionnels à industriels ce qui peut entraîner des hausses d'imposition.

Cet article propose donc des modifications quant à la qualification des locaux industriels et la détermination de leur valeur locative :

- légalisation de la définition des locaux industriels telle que prévue par la jurisprudence : « bâtiments ou terrains nécessitant d'importants moyens techniques »,
- à compter de 2020, exclusion du champ industriel les locaux avec des installations techniques ne dépassant pas 500 000 €, apprécié sur 3 années consécutives,
- dès 2019, lissage sur 6 ans des effets de changements d'affectation ou de méthode de détermination sur la valeur locative. Si la valeur locative évolue de plus de 30%, la variation prise en compte sera réduite de 85%, puis de 70%, 55%, 40%, 25% et 10%.

Article 56 bis : Aménagement de la taxe de séjour

Harmonisation des dates de versement de la taxe de séjour pour les plateformes électroniques :

Alignement au 31 décembre de l'année de perception quel que soit le type d'hébergements (professionnels et non professionnels) pour lesquels la plateforme est intermédiaire.

Renforcement des obligations déclaratives et des sanctions pour les collecteurs de la taxe (au réel et au forfait) :

- la déclaration à la collectivité doit contenir, pour chaque hébergement, le nombre de personnes, de nuitées, la date de perception, l'adresse, le prix...En cas d'absence ou d'inexactitude de la déclaration, une amende est prévue ;
- en cas de procédure de taxation d'office de la taxe de séjour, les intérêts de retard sont désormais de 0,2% par mois, soit le taux de droit commun contre 0,75% auparavant ;
- mise en place d'une période transitoire pour l'adoption des tarifs : par dérogation, pour la taxe applicable au titre de 2019, les collectivités n'ayant pas pris de délibération au 1^{er} octobre 2018 peuvent délibérer jusqu'au 1^{er} février 2019.

Article 56 quater A : Alignement de la date limite de vote de la taxe GEMAPI sur le droit commun des taxes locales

Vote au 15 avril N au lieu du 1^{er} octobre N-1.

Article 59 : Passage au taux réduit de TVA de 5,5% pour les activités de tri sélectif

Les prestations de collecte, de tri et de gestion des déchets sont soumises au taux réduit de TVA de 10%. En vertu de cet article, à compter du 1^{er} janvier 2021, les prestations spécifiques de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets bénéficieront du taux de 5,5% afin de favoriser le recyclage des déchets.

Soutien à l'investissement local

Article 81 : Modification de la population qui sert de référence pour la répartition de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La population qui sert de référence à la répartition de la DSIL sera celle du 1^{er} janvier précédant l'année de répartition contre celle de 2017 jusqu'à présent. Pour le calcul des enveloppes 2019, la population prise en compte sera donc celle de 2018.

Cette clé de répartition s'appliquera pour déterminer l'enveloppe départementale de DSIL 2019.

Article 81 : Elargissement des conditions d'éligibilité des EPCI à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Jusqu'à présent, tous les EPCI, sauf ceux ayant une population supérieure à 75 000 habitants et qui comprennent une ville centre de plus de 20 000 habitants, sont éligibles à la DETR. La répartition par enveloppes départementales est ensuite fonction des caractéristiques des EPCI éligibles (population, potentiel fiscal par habitant) et du département (densité de population).

Avec l'achèvement de la carte intercommunale et la réduction importante du nombre d'EPCI, le nombre d'EPCI éligibles a, par endroit, été fortement réduit.

Cet article complète les critères d'éligibilité de manière à ne pas exclure certains EPCI, notamment ceux ayant une commune-centre importante, une population nombreuse mais une faible densité. Pour cela, un critère de densité de population, fixé à 150 habitants/km² est introduit. Ainsi en 2019, les départements ayant subi les conséquences des schémas départementaux de coopération intercommunale vont augmenter et être financées par la minoration des enveloppes des départements ne bénéficiant pas de la mesure.

Cette mesure devrait avoir peu d'impact sur l'enveloppe réservée à la Charente-Maritime. Par contre, il est à noter que, si jusqu'à maintenant une enveloppe spécifique était réservée pour les Communautés d'Agglomération au sein de l'enveloppe départementale, ce ne sera plus le cas en 2019.

Mesures diverses

Article 56 octodécies : Maintien de la validité de la liste des quartiers prioritaires et des Contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et prorogation des mesures fiscales associées

Article 79 : Modification dans les modalités de notification de la dotation élu local et de la dotation pour les titres sécurisés

Les attributions individuelles au titre de ces deux dotations seront constatées par arrêtés publiés au Journal Officiel et non plus par une notification individuelle par les Préfectures, à l'instar de la mesure prise en 2018 pour la DGF. Le délai de contentieux de 2 mois débute au moment de la publication de l'arrêté.

Article 80 : Décalage d'un an de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

A partir de 2019, les attributions de FCTVA devaient être déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données afin d'améliorer la gestion du FCTVA, jusqu'à présent complexe et chronophage. Pour des raisons de contraintes techniques liées à l'automatisation, le délai de 2019 ne pourra être tenu. La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA est donc reportée à 2020.

LES TENDANCES BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation

Il s'agit principalement des **produits des services et du domaine** liés aux médiathèques, au Fort Boyard Challenge, à la Maison du Pont Transbordeur, au Conservatoire, à La Poudrière et aux liaisons fluviales, conformément aux tarifs votés en novembre 2018.

La redevance du Golf devrait augmenter en 2019 compte tenu du renouvellement de la délégation de service public.

Les recettes d'exploitation incluent également la **refacturation** des dépenses liées aux **directions mutualisées** (personnel, logiciel, matériel). Une partie de ces dépenses est en effet déduit de l'attribution de compensation de la Ville de Rochefort et la différence avec le coût réel est refacturé directement.

Les concours de l'Etat

	2018	2019 Prévisions	Évolution 2019 / 2018
Dotation d'intercommunalité	2 127 299 €	2 127 000 €	-299 €
Dotation de compensation	2 721 913 €	2 660 000 €	-61 913 €
Sous-total DGF	4 849 212 €	4 787 000 €	-62 212 €
FPIC	529 726 €	640 000 €	110 274 €
Allocations compensatrices FB et TP	9 646 €	6 200 €	-3 446 €
Allocations compensatrices TH	709 608 €	742 000 €	32 392 €
Sous-total FPIC + all. compensatrices	1 248 980 €	1 388 200 €	139 220 €
TOTAL	6 098 192 €	6 175 200 €	77 008 €

S'il n'y avait pas eu de transfert de compétences, ni de mutualisation, le CIF de la CARO serait resté à 29% contre un nouveau CIF estimé à 37% en 2019. Ainsi, la DGF que l'Etat verse à la CARO ne devrait diminuer que de -62 k€ contre une évaluation de -570 K€ à CIF constant, hors réforme. Le gain (ou la moindre perte) estimé de DGF s'élève donc à environ +500 k€ de recettes annuelles de dotations pour la CARO.

Les concours versés par l'Etat seront quasi-stables en 2019, la diminution de la dotation de compensation (- 62 K€) du fait du l'écrêtement annuel devrait être compensée par la progression de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation (+ 32 K€) et la part du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) revenant à la CARO (+ 110 K€).

En l'état de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la CARO ne devrait pas être trop impactée car elle deviendrait éligible en 2019 pour la première fois à une garantie et percevoir 100% de la dotation N-1 grâce aux transferts et mutualisations. En effet, elle est accordée aux communautés d'agglomérations ayant un coefficient d'intégration fiscal supérieur à 0,35, celui de la CARO devant passer de 0,29 en 2018 à 0,37 en 2019.

La fiscalité locale directe

La fiscalité « ménage »

Le coefficient national d'actualisation des bases 2019 est arrêté à 2,2%, conformément à l'inflation constatée de novembre 2017 à novembre 2018, et l'estimation prudente de l'évolution physique des bases (+0,4% sur la taxe d'habitation ; 1% sur le foncier bâti ; 0% sur le foncier non bâti), permet d'estimer les bases 2019 ainsi :

	Bases 2018 État 1386	Bases 2019 Prévisions	Évolution totale	Coefficient d'actualisation	Évolution physique
TH	89 591 972	91 921 363	2,60%	2,20%	0,40%
TFB	73 599 726	75 954 917	3,20%	2,20%	1,00%
TFNB	1 753 600	1 792 179	2,20%	2,20%	0,00%

Cela générerait un surplus de produit fiscal de l'ordre de 234 K€.

Les taux d'imposition ne seront pas augmentés.

	Taux 2019
Taxe d'habitation	8,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,46%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,25%

La fiscalité « professionnelle »

o Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Le taux de CFE 2019 sera identique à celui de l'année dernière, mais le produit fiscal pourrait augmenter de 219 K€ compte tenu d'une évolution physique des bases estimée à 2%.

	Taux 2019
CFE	26,48%

o Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les services fiscaux ont notifié le montant prévisionnel de CVAE qui devrait être perçu par la CARO au titre de l'année 2019, soit 2,734 M€. Celle-ci serait ainsi en diminution par rapport à 2018 de 77 k€. Les services fiscaux ont été sollicités pour des données complémentaires qui ne pourront être précisées qu'à la fin du premier semestre 2019.

○ **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

	2018	Prévision 2019
IFER	336 387 €	335 000 €

Par prudence, le montant des IFER est maintenu au niveau de celui perçu en 2018.

○ **Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**

	2018	Prévision 2019
TaSCom	915 015 €	920 000 €

Le montant de la TaSCom d'une entreprise est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail d'un établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Le montant de la TaSCom 2019 peut être estimé à un niveau comparable à celui de l'année précédente.

Pour mémoire, le coefficient applicable sur le tarif de la taxe sur les surfaces commerciales est fixé depuis le 1^{er} janvier 2017 par le Conseil communautaire à 1,05 (il peut être compris entre 0,8 et 1,2). Il peut évoluer de 0,05 point tous les ans.

○ **Taxe GEMAPI**

La CARO a mis en place la taxe GEMAPI depuis l'année dernière afin de financer sa nouvelle compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations.

Le produit 2019 a été voté par le Conseil Communautaire le 27 septembre 2018 au même niveau que l'année précédente.

	2018	Prévision 2019
Taxe GEMAPI	1 302 004 €	1 300 000 €

○ **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**

Outre la REOM, le budget annexe « déchets ménagers » dispose de recettes complémentaires relatives à la valorisation des produits valorisables (verre, plastique, aluminium, acier,...) et bénéficie du soutien d'organismes (Citéo, Ecofolio, Eco-mobilier,...) en fonction du tonnage de matériaux recyclés.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	Évolution 2017/2018
REOM	8 292 515 €	7 900 642 €	8 057 736 €	1,99%
Vente de produits valorisables	515 138 €	518 603 €	620 470 €	19,64%
Participation matériaux recyclés	829 431 €	1 046 158 €	836 084 €	-26,88%
TOTAL	9 637 084 €	9 465 403 €	9 514 290 €	-0,24%

* Projet de CA 2018 – données provisoires

Conformément à ce qui avait été annoncé, la cotisation au Syndical Intercommunal du Littoral (SIL) devrait diminuer en 2019 notamment suite à la mise en service de la nouvelle structure.

En 2019, il est envisagé d'ajuster à la hausse la REOM afin de couvrir les dépenses afférentes à :

- la hausse du tonnage des déchets recyclés,
- la révision des marché d'évacuation des déchets estimée à + 6 %, notamment au regard de l'augmentation du carburant,
- la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à venir d'ici 2025,
- la mise en place de la collecte des bio-déchets et des fermentescibles,
- la prise en compte des « Admissions en Non-Valeurs ».

La fiscalité indirecte

La taxe de séjour

L'augmentation du temps de travail d'un agent affecté à la taxe de séjour a permis d'accroître de manière significative la collecte de la taxe, notamment par la mise en œuvre de relance d'impayés et la procédure de taxation d'office à l'encontre des hébergeurs qui ne déclaraient pas.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018 *
Taxe de séjour	448 960 €	500 331 €	665 851 €

* *Projet de CA 2018*

Les recettes 2019 devraient revenir à un niveau de croisière hors régularisations estimé prudemment à 520 K€, malgré des incertitudes tenant aux changements à venir comme la collecte par des plateformes, l'augmentation de quelques tarifs et le passage au pourcentage sur les hébergements non classés.

Le versement transport

Le montant du versement transport (VT) perçu par la CARO en 2019 devrait être équivalent à celui perçu ces dernières années, autour de 3 200 000 €.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018 *
Versement Transport	2 959 625 €	3 280 993 €	3 166 514 €

* *Projet de CA 2018*

Pour information, la loi « *Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises* » (PACTE) actuellement en cours d'examen par le Parlement introduit des dispositions relatives au versement transport qui impacteront défavorablement, si elles sont adoptées, cette recette perçue par les collectivités locales d'ici 3 ans. En effet, il est prévu une évolution des règles de franchissement des seuils sociaux (le VT ne serait dû à taux plein que si le seuil d'assujettissement des 11 salariés est atteint 5 années consécutives) et le retrait des mandataires sociaux du calcul de l'effectif.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

L'effectif de la CARO passe de 208 agents rémunérés, tous statuts confondus, au 31 décembre 2017 à 281 au 31 décembre 2018. Cette augmentation de l'effectif s'explique par le suivi de nouvelles missions et des transferts de compétences.

Les mesures d'ordre national

Le Gouvernement a annoncé une série de mesures qui auront une incidence sur la masse salariale de la CARO pour 2019 :

- **application du protocole « PPCR »** (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) au 1^{er} janvier 2019 : les mesures statutaires et les grilles indiciaires initialement prévues au 1^{er} janvier 2018 vont conduire à une réévaluation des rémunérations des agents pour les titulaires des trois catégories hiérarchiques ;
- **augmentation de 1,51 % du SMIC applicable aux contrats de droits privés** (4 apprentis et 3 contrats aidés sont concernés à la CARO) ;
- **actualisation du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG** destinée à compléter la compensation aux agents de l'augmentation de la CSG ;
- **gel de la valeur du point d'indice** servant au calcul des rémunérations des agents publics : la dernière augmentation remonte à février 2017 (+ 0,6 %).

Les orientations de la CARO

Au regard des recettes dont elle disposera et des dépenses auxquelles elle devra faire face, la CARO poursuivra sa démarche de recherche d'économies.

Ainsi, et au-delà des mesures décrites plus haut, les dépenses en matière de personnel seront impactées par les éléments suivants :

- **Les transferts de compétences et les mutualisations :**

Dans la continuité de l'action de renforcement et d'homogénéisation de l'offre de services sur le territoire de la CARO, des compétences et équipements ont été transférés au 1^{er} janvier 2018, tels que le Conservatoire de musique et de danse et le service des musiques actuelles de Rochefort ainsi que la compétence eau-assainissement et pluvial.

L'effet de la mutualisation et des transferts font émerger de nouveaux besoins sur les 25 communes pour lesquels la collectivité se réorganise et peut avoir recours à des moyens humains supplémentaires.

- **L'effet en année pleine des recrutements de 2018 notamment pour les missions de :**
 - o Renforcement du suivi des aires communautaires des gens du voyage,
 - o Renforcement de la mission Emploi/Formation à la Direction de l'économie.

La CARO s'attache à optimiser les financements des postes créés, que ce soit par des financements extérieurs ou des mises à disposition avec remboursement.

- **Les nouveaux besoins pour 2019**

En 2019, la CARO s'attachera à limiter les recrutements nouveaux et se donnera les moyens pour assurer la mise en œuvre des projets majeurs sur le territoire. Ainsi, d'autres missions sont prévues :

- o pérennisation de la mission d'archiviste à l'échelle communautaire,
- o création d'une mission de manager du commerce de proximité.

- **La participation à l'effort de mobilité alternative**

La collectivité montre sa volonté à renforcer son exemplarité en matière de mobilité alternative en instaurant l'indemnité kilométrique vélo à compter du 1^{er} janvier 2019, pour les déplacements domicile-travail de ses agents.

- **Le maintien de l'effort de formation des personnels de la CARO**

L'adaptation constante des services et des agents est un enjeu fondamental de l'efficacité de la collectivité. La formation des agents en est un levier. Les effectifs progressant, les moyens budgétaires consacrés à leur formation seront donc proportionnellement en augmentation tout en veillant à utiliser au mieux l'offre proposée en ce sens par le CNFPT auprès duquel la CARO cotise.

- **La poursuite de l'effort de prévention des risques psychosociaux au sein des services**

Après un diagnostic en la matière réalisé en 2016 et 2017, les actions de prévention de ces risques seront mises en œuvre au cours de l'année 2019 conformément au plan d'actions validé.

De plus, la CARO s'est engagée en 2018 dans la mise en œuvre d'actions sur la santé et le bien-être au travail, actions qui seront bien évidemment poursuivies en 2019.

La solidarité communautaire

Attributions de compensation (AC)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	Prévision BP 2019
AC versées	9 420 338 €	6 544 795 €	3 840 668 €	2 268 054 €
AC négatives	- €	- €	69 066 €	294 877 €
Solde	9 420 338 €	6 544 795 €	3 771 602 €	1 973 177 €

* *Projet de CA 2018*

Les AC versées aux communes ont été recalculées en 2018 afin de tenir compte des évaluations définitives des derniers transferts de compétences (pistes cyclables, pluvial) et de l'évolution des services mutualisés en année pleine.

En 2019, elles évolueront à nouveau pour prendre en compte la zone touristique de l'Arsenal devenue d'intérêt communautaire, ainsi que le transfert de la compétence « *cotisation au contingent SDIS* ». Il appartiendra à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de se prononcer, au cours de l'année 2019, de manière précise sur le montant de ces nouveaux transferts.

En parallèle, le chapitre 65 (subventions et cotisations versées) de la CARO augmentera nettement puisqu'il intègrera le versement de la cotisation au SDIS (+1,83 M€).

À noter qu'en 2018 pour la première année, certaines communes enregistrent des attributions de compensation négatives (recette pour la CARO, dépense pour la commune) : cela signifie qu'elles ont transféré à la CARO plus de dépenses que de recettes fiscales depuis 2014.

Les fonds de concours versés aux communes

En 2019, la CARO poursuivra son accompagnement auprès des communes en reconduisant l'enveloppe globale au titre des fonds de concours (620 k€) pour des projets relevant des thématiques identiques à celles des années précédentes :

- travaux en lien avec l'agenda 22 et travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments communaux et des espaces publics ;
- travaux en lien avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- travaux d'accessibilité du territoire et des services, notamment ceux concernant l'amélioration des voiries.

Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit, outre les charges financières de la dette qui seront développées ci-après, principalement des dépenses au titre :

Charges à caractère générales

Du BP 2018 au BP 2019, les charges à caractère générales de la CARO devraient augmenter de façon significative, compte tenu de l'inscription, dès le budget primitif, des dépenses d'entretien liées au réseau pluvial, à l'adhésion au SILYCAF, au contrat de territoire d'Éducation Artistique et Culturelle, au remboursement auprès des communes des charges qu'elles supportent au titre de compétences transférées... et majoritairement compensé par la baisse des attributions de compensation.

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Ce montant étant gelé à l'euro près depuis la suppression de la taxe professionnelle, il sera, cette année encore, de 859 763 €.

Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Ces subventions versées aux budgets annexes doivent permettre de financer non seulement les charges de fonctionnement de ces derniers, mais également le remboursement en capital de la dette non couvert par leurs recettes propres.

En 2019, le montant total des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes devrait baisser du fait de la nette diminution du remboursement de la dette économique à la Ville de Rochefort (- 374 K€).

Globalité des dépenses réelles de fonctionnement

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL) « *correspondant à un taux de croissance annuel de 1,2 % en valeur* », c'est-à-dire inflation incluse. Les collectivités doivent présenter leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement dans leur DOB.

Celles de la CARO devraient être relativement stables du BP 2018 au BP 2019.

La section d'investissement

La dette

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette de la CARO s'élève à 38,633 M€ tous budgets confondus.

Capital restant dû	38 632 720 €
Nombre d'emprunts	75

- **Evolution du CRD de 2015 à 2019 (tous budgets confondus)**

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018 *	31/12/2019 **
CRD	30 205 K€	33 787 K€	30 478 K€	38 633 K€	37 158 K€

* La nette augmentation du CRD entre 2017 et 2018 résulte de la récupération des encours de dette des budgets annexes Eau (3,3 M€) et Assainissement (4,5 M€).

** CRD théorique sans contractualisation de nouveaux emprunts au cours de l'année 2019

- **Evolution du CRD de 2015 à 2019 du budget principal**

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019 *
CRD	15 580 K€	16 075 K€	15 114 K€	14 567 K€	14 531 K€

* CRD théorique sans contractualisation de nouveaux emprunts au cours de l'année 2019

- **Évolution de l'annuité de 2015 à 2019 (tous budgets confondus)**

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019 *
Capital	2 955 434 €	3 299 303 €	3 538 324 €	4 510 840 €	4 129 279 €
Intérêts	1 578 369 €	919 973 €	1 020 558 €	1 096 748 €	1 051 652 €
Annuité	4 533 804 €	4 219 277 €	4 558 882 €	5 607 587 €	5 180 931 €

* Annuité théorique sans contractualisation de nouveaux emprunts au cours de l'année 2019

- **Evolution de l'annuité de 2015 à 2019 du budget principal**

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019*
Capital	927 051 €	1 022 851 €	1 187 101 €	1 195 531 €	1 237 673 €
Intérêts	614 536 €	531 215 €	498 067 €	405 394 €	424 078 €
Annuité	1 541 588 €	1 554 066 €	1 685 168 €	1 600 925 €	1 661 751 €

* Annuité théorique sans contractualisation de nouveaux emprunts au cours de l'année 2019

Évolution du besoin de financement annuel

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a également introduit l'obligation pour les collectivités de présenter l'évolution de leur besoin de financement annuel dans leur DOB.

Au budget primitif 2019, l'emprunt nouveau sera supérieur à celui inscrit en 2018 (4,72 M€) afin de pouvoir financer le programme d'investissement 2019. Il pourra s'élever autour de 5,5 millions d'euros mais sera diminué en cours d'année d'une partie du résultat 2018 et des nouvelles subventions qui seront notifiées au cours de l'année 2019.

Les autres recettes d'investissement

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, qui pourront être inscrites dès le BP 2019, correspondent à des subventions notifiées. Pour un total de 220 K€, elles concernent :

- le ressuyage de Port-des-Barques (173 K€),
- l'étude de programmation du Pont Transbordeur (24 K€),
- les schémas directeurs des réseaux pluviaux (23 K€).

Un certain nombre d'autres dossiers sont en cours de notification ou seront déposés dans le courant de l'année auprès des partenaires (Etat, Région, Europe, Agence de l'eau...).

Pour mémoire, à ce jour 2 724 K€ de subventions ont été notifiées depuis le 1^{er} janvier 2018, dont 1 914 K€ resteront à percevoir au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des études qui en ont bénéficié.

Le fonds de compensation de la TVA

Il s'agit d'un remboursement effectué par l'Etat à hauteur de 16,404 % de certaines dépenses d'investissement éligibles constatées au trimestre précédent.

Quatre trimestres ont été comptabilisés en 2018 pour un total de 143 578 € ainsi répartis :

	CA 2018*	Restes à réaliser
Budget principal – FCTVA investissement	78 883 €	57 510 €
Budget principal – FCTVA fonctionnement	3 334 €	569 €
BA Tourisme – FCTVA investissement	1 543 €	1 024 €
BA Tourisme – FCTVA fonctionnement	564 €	151 €

* *Projet de CA 2018*

L'autofinancement

L'autofinancement devrait se réduire en 2019 compte tenu d'une évolution des charges réelles de fonctionnement plus dynamique que celle des recettes réelles de fonctionnement.

LES PARTENARIATS

Les projets partenariaux structurants

Opération grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort

Partenariat : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime, Conservatoire du Littoral, CARO

Suite à la reconnaissance du site classé en 2013, la CARO s'est engagé dans une Opération Grand Site (OGS) articulée autour de 6 objectifs :

- connaître les flux de visiteurs des sites les plus fréquentés,
- développer l'accès vers les sites par différents modes,
- structurer l'interprétation et adapter la destination touristique,
- conforter les activités économiques liées au Grand Site,
- préserver et valoriser les éléments emblématiques,
- aménager le territoire dans une perspective Grand Site.

Une convention de partenariat et d'objectifs a été signée en août 2015 fixant les modalités d'accompagnement techniques et financières des partenaires de l'OGS.

Au cours de l'année 2019, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions OGS et notamment les projets structurants (requalification de la Pointe de la Fumée, aménagement du site du Pont Transbordeur et valorisation du site de l'Arsenal), projets dont l'état d'avancement sera déterminant pour l'obtention du label.

Dans l'objectif de la signature d'une nouvelle convention de partenariat suite à l'obtention du label Grand Site de France, une Conférence des financeurs sera organisée dans le courant de l'année.

Entente intercommunautaire pour le Grand Projet du Marais de Brouage

Partenariat : CARO, Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM)

Dans le cadre d'une entente intercommunautaire conclue en janvier 2016, la CARO et la CCBM poursuivent la mise en œuvre du Grand Projet du Marais de Brouage au travers de 3 axes de travail :

- la gestion de la ressource en eau avec la signature attendue courant 2019 d'un Contrat Territorial Zone Humide,
- la valorisation patrimoniale et touristique avec notamment le lancement d'une étude vélo début 2019,
- le soutien à l'élevage bovin avec la création d'une association foncière pastorale, la mise à disposition du groupement d'éleveurs du marais de moyens d'animations dédiés et le lancement d'une étude pour la création d'un atelier de transformation viande.

Dans le cadre d'une expérimentation co-pilotée par les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, l'entente bénéficiera de fonds européens et de crédits d'Etat pour mettre en œuvre les actions de soutien à l'élevage bovin.

Entente intercommunautaire pour la préfiguration d'un Parc naturel régional Marais littoraux Marennes, Rochefort et Royan

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Marennes Oléron, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), CARO

Par la signature d'une entente intercommunautaire en février 2018, la CARO, la CCBM et la CARA ont manifesté leur souhait commun s'engager dans la phase de préfiguration d'un Parc naturel régional (PNR) sur les marais littoraux de Marennes, Rochefort et Royan.

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, les EPCI ont sélectionné fin 2018 le bureau d'étude qui les accompagnera, sur la période 2019-2020, dans la constitution d'un dossier d'opportunité à partir duquel la Région décidera ou non d'engager une procédure de classement.

Pôle Centre Atlantique (démarche technopolitaine)

Partenariat : Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Communauté d'Agglomération du Niortais, Communauté de Communes Aunis Sud, Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, Communauté de Communes Haut Val de Sèvres, Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte, Communauté de Communes Aunis Atlantique, Communauté de Communes Gâtine-Autize, CARO

La Charte métropolitaine, signée le 13 septembre 2016, fixe le cadre d'une réflexion partagée des 9 EPCI avec pour objectifs :

- de représenter le territoire à l'interface des 2 Régions mais également aux échelles nationales et européennes, en étant force de propositions lors des différentes contractualisations ou temps d'élaboration des schémas régionaux,
- de promouvoir une identité commune aux niveaux régional, national et européen,
- de partager des stratégies territoriales notamment en termes de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur, de mobilité, d'aménagement de l'espace et d'environnement,
- de poursuivre des actions engagées sur des dossiers structurants tels que la desserte du territoire métropolitain par le TGV, la mise en valeur des équipements logistiques autour du fret et des ports maritimes, la promotion du tourisme ou la préservation de la qualité environnementale.

Ainsi, différents travaux sont conduits dans le cadre de commissions thématiques :

- Economie : création d'une plateforme métropolitaine pour l'emploi, réalisation de portraits métropolitains de l'offre d'enseignement supérieur et de formation professionnelle,
- Tourisme : projet de boucle cyclable vélopolitaine, mise en réseau des 9 Offices de Tourisme (OT) du pôle métropolitain et promotion réciproque des destinations,
- Mobilité : contribution à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
- Communication : mise en ligne d'un site Internet « Pôle centre atlantique », mise en place d'un outil collaboratif de partage des ressources, définition d'une identité graphique et sécurisation des 1^{ers} éléments identitaires.

Les dispositifs financiers

Contrat régional de dynamisation et de cohésion territoriale

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, CARA, PETR du Pays Marennes Oléron, CCBM, Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (CCIO), CARO

Le 10 janvier 2019, les Présidents du PETR du Pays Marennes Oléron, des Communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, de la CARA et de la CARO ont signé un contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2018-2020 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, par lequel cette dernière s'engage à soutenir les projets locaux s'inscrivant dans 4 axes stratégiques identifiés par les EPCI signataires.

Parmi les projets identifiés, ceux concernant le territoire de la CARO sont :

- Sur l'axe 1 « Diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local notamment en lien avec la croissance bleue » :
 - La création d'un green Datacenter et d'un technopôle,
 - Le développement des itinéraires cyclables (Vélodyssée, Flow Vélo...),
 - La création d'un bureau d'accueil des tournages,
 - L'accompagnement des restaurants collectifs dans leur stratégie d'achat,
 - L'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité,
 - La création d'une cité thermale à Rochefort,
 - La valorisation de la Pointe de la Fumée et la relocalisation du Bureau d'Information Touristique à Fouras,
 - La requalification du centre Armand Fallières sur l'Île d'Aix,
 - Le développement du port de commerce Rochefort / Tonnav-Charente.
- Sur l'axe 2 « Concilier valorisation et préservation des patrimoines du territoire dans une approche économique et durable » :
 - L'étude de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux de Marennes, Rochefort et Royan,
 - Le projet Arsenal des mers,
 - La candidature de la CARO à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire vert et bleu »,
 - Le programme de valorisation du Pont Transbordeur,
 - Le Grand Projet du Marais de Brouage,
 - La restauration de la Maison de Pierre Loti,
 - La revalorisation du pont suspendu et de ses abords et la redynamisation des quais de Tonnav-Charente,
 - La requalification et la valorisation de la Pointe de Port-des-Barques,
 - La restauration de la Redoute de l'Aiguille à Fouras.
- Sur l'axe 3 « Développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire littoral » :
 - La manifestation Cigogne en fête,
 - Le Festival Stéréoparc,
 - La création de médiathèques à Echillais et Tonnav-Charente,
 - La création d'un centre aquatique communautaire,
 - La maison des services publics itinérante du CAP-Centre social de Tonnav-Charente,
 - Le projet de garage solidaire à Rochefort,
 - Les actions en faveur de la mobilité de l'association Vivractivif.

Concernant le 4^{ème} axe « Explorer et tirer profit du fort potentiel non exploité de la croissance bleue qu'offre le territoire », en 2019, les partenaires du Contrat de dynamisation et de cohésion mèneront une réflexion pour définir une stratégie partagée et identifier les projets à faire figurer dans la maquette du Contrat.

Au cours du 1^{er} trimestre, il appartiendra également aux EPCI signataires de définir les moyens d'ingénierie dédiés à la mise en œuvre de ce contrat, ces derniers pouvant être soutenus par la Région.

Contrairement aux Contrats régionaux précédents, ce nouveau dispositif ne prévoit pas d'enveloppe de crédits régionaux réservés par territoire, les projets devant s'inscrire dans les politiques sectorielles de la Région.

Contrat de ruralité 2017-2020

Partenariat : Etat, CARO, CARA, PETR du Pays Marennnes Oléron, CCIO, CCBM

Le 12 juillet 2017, la CARO, le PETR du Pays Marennnes Oléron et la CARA ont signé avec l'Etat un Contrat de Ruralité pour la période 2017-2020. Destiné à financer des projets de développement rural, ce Contrat permet de mobiliser des crédits d'Etat (notamment FSIL et DETR), sous forme d'une programmation annuelle, pour le financement de projets :

- d'accès aux services et aux soins,
- de revitalisation des centres bourgs,
- de soutien au commerce de proximité,
- d'attractivité du territoire,
- de transition écologique,
- de cohésion sociale.

En 2018, l'enveloppe de crédits d'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité s'élevait à 1 124 848 € dont 774 848 € de DETR et 350 000 € de DSIL pour l'ensemble du périmètre de contractualisation.

Sur le territoire de la CARO, la programmation s'est élevée à 559 055 € :

Actions	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Financement Etat	
Rénovation du gymnase	Commune de St Agnant	871 121 €	217 780 €	DETR
Rénovation des halles et de la place du marché	Commune de Port-des-Barques	607 100 €	89 500 €	DSIL
			151 775 €	DETR
Création d'une salle culturelle sur les Fourriers	CARO	405 046 €	100 000 €	DETR

L'enveloppe de crédits DSIL disponibles pour 2019 devraient être sensiblement la même que celle de 2018. La programmation interviendra au cours du 2^{ème} trimestre.

Programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) 2014-2020

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, CARO

En 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a accordé une enveloppe de 1 597 338 € de crédits FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la mise en œuvre de sa stratégie Leader 2014-2020 « Concilier héritage et innovation » qui s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

- valoriser l'intérêt des patrimoines et des paysages,
- favoriser la création de filières courtes alimentaires à partir des produits de la terre, de la mer et du marais,
- accroître la valeur ajoutée du secteur touristique,
- structurer les modes de déplacements doux.

A ce jour, le Groupe d'Action Locale (GAL), instance de suivi et de programmation de ces fonds, a examiné et donné des avis d'opportunité favorable sur des projets qui, s'ils étaient tous programmés, permettraient de consommer la totalité de l'enveloppe. Cependant, tant au niveau national qu'au niveau régional, la mise en œuvre de ce programme connaît jusqu'à présents de nombreux retards (réorganisation des services de la Région suite à la fusion, désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des dossiers...), si bien que la programmation n'est à ce jour que de 29% de l'enveloppe et seulement un peu plus de 3% des crédits programmés ont été versés.

La programmation se poursuivra en 2019 et une accélération dans les paiements est attendue notamment pour :

- les pontons d'accostage à St Nazaire, Port-des-Barques, Tonny-Charente et Rochefort,
- la piste cyclable St Laurent de la Prée / Vergeroux,
- le déploiement des consignes à vélos,
- le déploiement de la signalétique touristique et patrimoniale,
- la relocalisation du Bureau d'Information Touristique (BIT) à Fouras,
- le belvédère sur le site du Pont Transbordeur,
- la mission d'accompagnement des restaurants collectifs dans leur stratégie d'achat et les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Programme européen FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) 2014-2020

Partenariat : PETR du Pays Marennes Oléron, CARA, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM), Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Poitou-Charentes, Port de la Côtinière, CARO

Depuis 2017, le GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture) Marennes Oléron, composé de la CARO, du PETR Marennes Oléron, de la CARA, de la fédération de pêche, du CRC et du port de la Côtinière, gère un programme européen de 1 700 000 € de crédits FEAMP dont la stratégie intitulée « **La pêche et les cultures marines au cœur du développement d'un territoire entre mer et marais** », vise à :

- créer des conditions favorables au développement économique et à l'emploi,
- faire du territoire Rochefort / Marennes Oléron / Royan un territoire exemplaire sur le plan environnemental,
- assurer la promotion des produits, des métiers et des savoir-faire locaux,
- mettre en œuvre des projets de coopération.

Fin 2018, 49% des crédits ont été programmés. Parmi les projets soutenus, on trouve à la fois des projets portés par des collectivités ou des acteurs locaux (par exemple le projet de rénovation de la halle à poisson de Fouras qui a été soutenu en 2017) et des projets portés par les fédérations professionnelles qui bénéficient aux professionnels du territoire :

- création d'un pôle entrepreneuriat à destination des professionnels de la conchyliculture,
- programme d'évaluation des pêches « Valpena »,
- acquisition d'un bateau pour effectuer des prélèvements de coquillages,
- mise au point de coupelles de captages biosourcées et biodégradables,
- étude de faisabilité d'éco-procédés autour de l'exploitation des déchets mytilicoles,
- création d'une web application identifiant les points de dégustation de coquillages,
- réalisations de films d'animation sur les écosystèmes littoraux,
- édition d'un livre sur l'ostréiculture.

Suite à un avis d'opportunité favorable du GALPA en 2018, l'Ecomusée de Port-des-Barques devrait bénéficier de ces fonds en 2019 pour la réhabilitation de son site et de ses cabanes ostréicoles.

Opération collective FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) 2017-2020)

Partenariat : Etat, Chambres consulaires, Ville de Rochefort, CARO

Suite à un appel à projets, en décembre 2016, l'Etat a accordé une subvention de 253 329 € à la CARO pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat dans le cadre d'une Opération Collective FISAC articulé autour de 10 grands objectifs :

- structurer l'association Action cœur de ville et développer des outils d'attractivité,
- mettre en place une veille sur la vacance commerciale,
- construire les bases d'une dynamique commerciale incluant les technologies de l'information et de la communication (TIC),
- renforcer l'animation sur le centre-ville de Rochefort,
- accompagner le développement de la silver économie,
- valoriser les entreprises commercialisant des produits locaux,
- moderniser les halles de Rochefort, Fouras et St Jean d'Angle,
- renforcer la signalétique commerciale sur Rochefort,
- moderniser les commerces du centre-ville de Rochefort et des quartiers prioritaires politique de la ville,
- réaménager le centre-bourg de Soubise.

En novembre 2019, les députés ont acté l'extinction progressive du FISAC. Seules les subventions accordées mais non encore versées seront inscrites au budget de l'Etat. L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, qui sera mise en place en 2020, aura vocation à réfléchir à l'instauration d'un nouveau dispositif. D'ici là, il n'y aura plus de dispositif national de soutien à l'activité économique et commerciale.

La CARO poursuivra en 2019 la programmation de l'enveloppe qui lui a été accordée avec pour objectifs :

- le soutien d'une vingtaine de nouveaux projets de modernisation de commerces,
- le lancement d'une enquête auprès des propriétaires de locaux vacants,
- le recrutement par la CARO d'un manager du commerce de proximité,
- l'élaboration d'une stratégie de valorisation des artisans de bouche employant des produits locaux dans leurs fabrications,
- la mise en œuvre, par l'association Action Cœur de ville, d'une plateforme d'offres et de services et de mise en réseau des points de ventes rochefortais et des consommateurs.

Action Cœur de Ville

Partenariat : Etat, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Action Logement, Caisse des dépôts, Etablissement Public Foncier (EPF), Ville de Rochefort, CARO

Lancé en décembre 2017, le plan national « Action Cœur de ville » vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres de ces villes en répondant à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières.

Dans ce cadre, en juillet 2018, la CARO et la Ville de Rochefort ont signé avec l'Etat, l'Anah, la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et Action Logement, une convention cadre pluriannuelle permettant de mobiliser des crédits DSIL pour des projets sur le centre-ville de Rochefort autour des 5 thématiques suivantes : cadre de vie, habitat, nature en ville, transports et déplacements, économie et commerce et patrimoine.

En 2018, cette enveloppe, qui s'élevait à 178 000 €, a permis de financer 4 projets :

- relocalisation de la boutique R'Bus (CARO) : 94 952 €
- pôle d'échange multimodal Merleau Grimaux : 30 569 €
- travaux dans la salle Olympia (Rochefort) : 26 160 €
- réfection de la passerelle du quai Bellot (Rochefort) : 26 319 €

L'enveloppe de crédits DSIL réservée à Rochefort pour 2019 n'a pas encore été identifiée mais devrait être du même ordre et pourrait être fléchée sur :

- les travaux de réfection de la médiathèque de Rochefort,
- des travaux de sécurisation des arrêts de bus et de traversées piétonnes,
- l'aménagement de pistes cyclables,
- la réfection du clos couvert de la salle culturelle des Fourriers.

Des crédits de la Banque des territoires (ex-Caisse des dépôts), complémentaires à ceux de l'Etat, pourraient venir soutenir différentes études (green Datacenter, OPAH-RU, offre de formation supérieure, diagnostic territorial de santé, faisabilité et préfiguration d'une pépinière d'entreprises, projet de redynamisation Action Cœur de ville...).

Territoire d'industries

Partenariat : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, CARA, CCBM, CCIO, CARO,

Fin novembre 2018, le Ministère de l'industrie a dévoilé la liste des 124 territoires retenus dans le cadre du nouveau dispositif « Territoires d'Industrie », parmi lesquels le territoire Rochefort - Marennes Oléron - Royan. Dans ce cadre, les projets du territoire en matière de formation, d'innovation et d'infrastructures numériques devraient pouvoir bénéficier de crédits réservés pour ces sites labellisés.

En 2019, la CARO élaborera avec ses partenaires, en lien avec la Région, un projet territorial industriel qui fixera le cadre d'intervention de l'Etat.

Contrat de ville 2015-2020

Partenariat : Etat, Département de la Charente-Maritime, Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, Atlantic Aménagement, Office Public de l'Habitat Rochefort Habitat Océan, Habitat 17, Pôle Emploi, ERDF, CCI Rochefort et Saintonge, Caisse des Dépôts, Ville de Rochefort, CARO

Ce dispositif permet de mobiliser des crédits de l'Etat et des partenaires du Contrat de Ville pour le financement d'actions en faveur des quartiers prioritaires dans les domaines de :

- la cohésion sociale,
- le développement économique et l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Sur Rochefort, les quartiers reconnus prioritaires au titre de la politique de la ville sont le Petit Marseille et Sud-Centre-Ville de Rochefort / Avant-Garde.

En 2018, ce Contrat a permis de mobiliser 158 200 € de crédits d'Etat (dont 53 000 € au titre du Programme de Réussite Educative) au profit, principalement, des structures associatives du territoire.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Partenariat : Etat, CARO

Le PLIE permet aux publics les plus fragiles d'être accompagnés de manière personnalisée vers un emploi durable ou une formation qualifiante grâce à des actions d'accompagnement des publics, d'intégration en entreprises par l'activité économique, de prospection et d'accès à la formation.

Ainsi, en 2018, 320 000 € de fonds social européen (FSE) ont permis de suivre 440 personnes en parcours emploi PLIE.

Organisme intermédiaire pivot La Rochelle-Rochefort

Partenariat : Communauté d'Agglomération de La Rochelle, CARO

En 2015, la CARO a été désignée « organisme intermédiaire (OI) pivot » afin de gérer les crédits du Fonds Social Européen mobilisés pour la mise en œuvre des actions des PLIE de Rochefort et de La Rochelle visant à :

- augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale solidaire.

Sur la période 2018-2020, l'enveloppe de crédits FSE géré par l'OI pivot s'élève à 2 629 002 € dont :

- 788 701 € pour le PLIE de Rochefort,
- 1 840 301 € pour le PLIE de La rochelle.

LES PROJETS DE LA CARO

La CARO va devoir, dans les prochaines années, relever de nombreux défis pour assurer son développement :

- celui de l'adaptation du territoire au **vieillessement de la population** qui, bien que moins souligné que sur d'autres territoires littoraux, nécessite d'être anticipé dans les politiques publiques, notamment en matière d'habitat et peut être source de développement économique pour le territoire,
- celui de la confortation de **l'attractivité des centres-bourgs et de la Ville de Rochefort**,
- celui du **maintien des jeunes actifs et des étudiants** sur le territoire en proposant une offre de formation puis une offre d'emploi suffisamment variée pour répondre à leurs ambitions professionnelles,
- celui de la **reconnaissance du territoire Rochefort Océan** au niveau régional et national avec l'ambition de faire connaître ses atouts résidentiels et économiques, son cadre de vie remarquable et l'ensemble des services et équipements proposés afin de donner envie aux populations de s'installer sur le territoire et d'y rester.

Organiser et faire connaître le territoire Rochefort Océan

Définir l'évolution du territoire Rochefort Océan sur les 20 ans à venir

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en tant que document stratégique intercommunal servant de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles, est l'outil de planification permettant aux élus communautaires de définir les orientations de développement du territoire Rochefort Océan à 15/20 ans.

La révision du SCoT Rochefort Océan a été lancée en septembre 2016. Après le diagnostic, achevé à l'automne, la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été lancée fin 2018. Il sera **approuvé par les élus au printemps 2019** ce qui permettra d'engager, sur la fin de l'année, les travaux de **rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** en vue d'une approbation du nouveau SCoT début 2020.

Faire de Rochefort Océan un territoire attractif et reconnu

Les spécificités du territoire Rochefort Océan et ses richesses patrimoniales et naturelles contribuent à donner de la visibilité au territoire et à le rendre attractif.

La CARO souhaite les mettre en avant pour communiquer auprès de différentes cibles de clientèles et de prospects (habitants, touristes, acteurs économiques, investisseurs...). Pour cela, **l'étude de marketing territorial et d'attractivité** a permis d'établir un diagnostic et un positionnement. La **déclinaison graphique** permettra de dévoiler la marque courant 2019.

Faire du territoire un **Grand Site de France** contribue également à sa reconnaissance et à son attractivité. Courant 2019, la CARO déposera auprès du Préfet de la Charente-Maritime son **dossier de candidature aux Grands Sites de France**, qui présentera d'une part les réalisations mises en œuvre depuis 2014 et, d'autre part, un projet de valorisation du site à 6 ans.

La demande de la CARO devrait être examinée au cours du 2^{ème} semestre par la Commission Départementale des Sites avant transmission au Ministre de la Transition Ecologique qui sollicitera l'avis de la Commission Nationale des Sites. **L'objectif est d'obtenir le label Grand Site de France en 2020.**

Le travail réalisé pour l'élaboration de la candidature pourrait être valorisé par l'édition d'un ouvrage présentant et illustrant le site et ses caractéristiques.

Actions poursuivies ou reconduites

- Travaux avec l'association Mondiale des Transbordeurs en vue d'un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Valoriser le caractère expérimental et innovant du territoire

Depuis 2016, la CARO et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont constitué une entente intercommunautaire dans l'objectif de mettre en œuvre le **Grand Projet du Marais de Brouage** afin de préserver cet espace remarquable tout en assurant son développement touristique et économique. Les spécificités du site nécessitent d'être innovant dans les solutions proposées. C'est ce caractère innovant et expérimental qui a été reconnu par les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement qui ont retenu la candidature du territoire dans le cadre d'une **expérimentation nationale sur la « préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides »** dans le cadre d'un projet partenarial, piloté par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), aux côtés de deux autres territoires, le Cotentin Bessin et de la Baie de Somme. Cette reconnaissance permettra à l'entente de bénéficier, sur 3 années, de fonds européens et de crédits d'Etat pour l'animation du Grand Projet, la création d'une Association Foncière Pastorale et l'animation du collectif d'éleveurs du marais de Brouage.

En matière de développement urbain, la CARO se portera candidate, en 2019, au concours européen d'architecture et d'urbanisme **European** sur le thème de la « **Ville productive** ». Cet appel à projets, lancé simultanément dans plusieurs pays, vise à approfondir les connaissances et les réflexions dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme et à favoriser les échanges sur ces sujets entre différents professionnels. Ce concours, qui sur le territoire de la CARO concernerait la zone portuaire, la ZAC de l'Arsenal, le Clos Lapérouse et la zone horticole de Rochefort, sera l'occasion pour la CARO de réfléchir à des **réponses architecturales et urbaines novatrices au regard des contraintes qui s'exercent sur ces sites et leur développement**.

Enfin, les territoires de villes moyennes ont été fragilisés par la contraction de l'activité économique et industrielle au profit de logiques de concentration autour des grandes métropoles ou de délocalisations. Toutefois, ces territoires ont su conserver une **dynamique industrielle** et un taux de 20% d'emplois industriels. Pour cette raison, le territoire Marennes-Oléron - Royan Atlantique - Rochefort Océan a été désigné « **Territoire d'Industrie** » par le premier Ministre lors de l'événement de l'usine extraordinaire au Grand Palais à Paris le 22 novembre 2018.

L'objectif de ce label et dispositif consiste à mobiliser des moyens financiers et techniques pour accroître l'attractivité des 124 territoires désignés en misant sur le développement du numérique, l'innovation, l'emploi et les qualifications industriels et l'accès au foncier au travers de dérogations réglementaires ou administratives pour lever les freins au développement de l'économie.

Début 2019, la CARO et ses partenaires procéderont à **l'écriture concertée d'un plan d'actions** « territoire d'Industrie » en associant les acteurs socio-professionnels, académiques et institutionnels.

Favoriser et accompagner le développement économique du territoire

Accroître les capacités foncières d'accueil des entreprises

La CARO dispose de 17 zones d'activités communautaires artisanales, industrielles ou commerciales réparties sur près de 230 hectares dont les disponibilités d'accueil sont aujourd'hui limitées. Ainsi que la stratégie de développement économique adoptée en 2016 l'a défini, de nombreuses actions visant à **accroître l'offre foncière** ont été menées, notamment en 2018. Le contexte actuel obligeant à une **consommation responsable du foncier** et à la **préservation des fonciers arables et naturels** des territoires, les actions visant à accroître la densification, la requalification des espaces économiques existants seront étudiées et mises en œuvre.

Adopté en 2017 et initialisé sans délai, le schéma d'aménagement du **port de commerce de Rochefort** a connu ses premières opérations foncières visant à développer les emprises foncières, favoriser l'accueil de nouveaux trafics portuaires et encourager les projets de développement d'acteurs économiques portuaires (libération de fonciers sur le quai Libération, stratégie foncière avec les emprises SNCF Réseaux, étude d'aménagement de l'avenue Bachelar, mutations foncières avec SCA Wood, nouveaux trafics de ciments blancs...). De concert avec le Syndicat Mixte constitué entre la CARO et le Département, l'année 2019 sera consacrée à la **conduite d'actions sur les volets opérationnels stratégiques**, à la **définition d'un partenariat de financement** appuyé sur les fonds CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et à la **consolidation de projets** inscrits au Contrat régional de dynamisation et de cohésion territorial. En outre, une **étude** portant cette fois sur le **port de Tonnay-Charente** permettra d'adopter un principe d'aménagement et un plan d'actions dédié.

Objet d'un dépôt de demande de création d'une Zone d'Aménagement Concertée en 2015, le volet de libération foncière de la **zone de l'Arsenal**, intégrant depuis 2018 une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), s'est fortement structurée. L'aboutissement de démarches amiables laissera place en 2019 à des **dynamiques d'expropriation** permettant d'accéder aux espaces fonciers requis par les projets de développement de l'activité aéronautique. Une procédure de consultation en vue de définir un opérateur d'aménagement a été finalisée fin 2018. Elle permettra au mandataire identifié de lancer les **études préalables**, d'**identifier le budget requis**, de proposer la **création d'une autorisation de programme financier d'investissement**, d'**élaborer un programme d'aménagement** et d'**initialiser les premières opérations préalables à l'aménagement**.

Fort de la création du Syndicat Mixte aéroportuaire tout début 2019, rassemblant notamment le Département et la CARO, et des qualités de la piste de **l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime et de sa zone péri-aéroportuaire**, la CARO va lancer une **étude d'opportunité** visant à évaluer le potentiel de ces espaces et des outils en place en faveur de projets de **développement d'activités aéronautiques** sollicitant des proximités de piste ou d'équipements aéroportuaires.

Enfin, conscient de la nécessité de reconstituer des réserves foncières et d'anticiper les futurs besoins économiques endogènes et exogènes, la CARO programme des **extensions sur les zones d'activités de Saint Laurent de la Prée, Rochefort, Tonnay-Charente et Echillais**. L'inscription d'espaces à vocation économique aux révisions de PLU ainsi que la réalisation d'acquisitions foncières seront engagées en 2019 dans la poursuite de celles menées en 2018.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Participation au cluster nautique et naval*

Accompagner la création-reprise d'entreprises

La création d'entreprises est un indicateur du dynamisme d'un territoire. Les pépinières ou incubateurs d'entreprises ont vocation à offrir aux créateurs d'entreprises, durant une période limitée, des locaux et des services généraux auxquels ils pourraient difficilement accéder dans les conditions normales de marché, ainsi qu'un accompagnement dans leur démarche afin de donner toutes leurs chances à leurs projets. Or, aujourd'hui, il n'existe aucune pépinière, privée ou publique, sur le territoire Rochefort Océan.

Fort de ces constats, dans l'objectif d'accueillir et d'accompagner les entreprises et les talents du territoire, la CARO lancera, en 2019, une **étude de faisabilité pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises** afin :

- **d'identifier les besoins des créateurs en fonction du stade de maturité de leurs projets** (détection et validation d'idées, réalisation du plan d'affaires, recherche de financement, immatriculation, lancement de l'activité...),

- **de définir les services à offrir pour répondre à ces besoins** : la pépinière n'est pas uniquement une offre immobilière à un prix inférieur à ceux du marché ordinaire. Elle doit proposer un certain nombre de services permettant de construire les projets comme un accompagnement personnalisé (orientation, appui au montage de dossiers, formation...), l'accès à un réseau de partenaires qui faciliteront l'insertion du créateur dans le tissu économique local (banques, experts, laboratoires, universités, entreprises, information sur les manifestations, les concours...) ou, plus prosaïquement, des équipements ou des services partagés permettant une réduction des charges mais aussi l'échange entre porteurs de projets (photocopieurs, accueil et secrétariat communs, salle de réunion, coin détente, espace documentaire...),

- **de définir l'offre immobilière** qui permettra de répondre aux attentes des créateurs. Cette pépinière, qui sera implantée dans les anciens Magasins généraux sur la ZAC de l'Arsenal à Rochefort, à côté du FabLab pro qui ouvrira ses portes en septembre 2019, devra proposer une offre immobilière adaptée à l'activité avec des bureaux, des ateliers, des locaux mixtes et des espaces de stockage, souvent meublés, et offrant des surfaces modulables.

S'il n'a pas de rentabilité immédiate, ce type de structure d'accueil temporaire qui contribue au renforcement du parcours résidentiel des entreprises, contribue à favoriser l'emploi en sécurisant la création et la pérennité des entreprises.

Il **n'accueillera que des entreprises créées récemment**, à un niveau de loyer inférieur à celui du marché, pour une durée limitée prévue contractuellement. Au fur et à mesure de leur développement, les entreprises seront amenées à quitter la pépinière et seront accompagnées dans leur recherche d'une offre d'immobilier banalisé, notamment vers les locaux à louer de la CARO (bureaux et ateliers).

Actions poursuivies ou reconduites

- *Accompagnement des porteurs de projets à la création/reprise d'entreprises par le Pôle Entreprendre Rochefort Océan*

Développer la filière touristique

Le tourisme constitue une filière économique très importante pour le territoire, nécessitant d'être confortée et développée. Pour cela, plusieurs leviers sont possibles.

Faire des sites patrimoniaux des moteurs pour le développement du tourisme

L'Arsenal des mers est aujourd'hui le projet touristique et culturel phare de l'Agglomération. Il s'agit, à travers ce projet, de développer une nouvelle offre sur le principe d'un parc unifié au positionnement marketing clair afin d'atteindre un niveau de fréquentation élevé sur le long terme. Le projet détaillé sera officiellement présenté le 5 juillet au retour de l'Hermione. Dès 2019, de nouvelles animations et de nouveaux services seront proposés aux visiteurs :

- la visite de l'Hermione sur le môle central sera réorganisée avec le développement du concept des « **ateliers de l'Arsenal** » et la **mise en chantier de la 1^{ère} machine-manège** au printemps,
- une **nouvelle scénographie** du site et des **visites théâtralisées** seront proposées (tir au canon, mise en scène du radeau de la méduse...),
- des éléments d'interprétation seront mis en place dans le jardin de la Marine et le jardin des Retours, **premières amorces du « Parcours des légendes »**,
- des **travaux d'amélioration paysagère** du site (barriérage, espaces publics ...) seront réalisés,
- **l'offre de restauration** se développera,
- forts d'une 1^{ère} édition réussie en 2018 (entre 1 500 et 2 000 personnes par soirée), **les Lundis de l'Arsenal** seront reconduits durant les mois de juillet et d'août avec, chaque semaine, une programmation culturelle différente (visites à thème, concerts, cinéma...), la possibilité de visiter en soirée, à leur tarifs habituels, les différents points de visite du site et une offre de restauration

L'ouverture du **Parcours lumière** pour la saison 2020 nécessitera la conduite d'une phase de conception avant le lancement des travaux fin 2019.

Les acteurs de l'Arsenal sont en train de s'organiser pour proposer, dès cet été, **un lieu d'accueil unique et une billetterie commune avec une grille tarifaire unifiée**. La création **d'une nouvelle structure d'exploitation**, regroupant la CARO et les acteurs de l'Arsenal, assurera la gestion du Centre des visiteurs qui regroupera un accueil unique, une billetterie commune et une boutique.

Concernant le **site du Transbordeur**, la réouverture du Pont est confirmée pour 2020. Les projets d'aménagement et de valorisation des abords du Pont se poursuivront en 2019, avec le lancement de **concours pour l'aménagement d'un espace accueil/restauration et des espaces publics côtés Rochefort** avant un début de travaux prévu en 2020.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Ouverture de la maison du Transbordeur et service de bateau passeur d'avril à octobre*

La France est la 1^{ère} destination mondiale pour l'itinérance vélo avec 7 millions de séjours liés au vélo chaque année et des retombées économiques supérieures aux autres visiteurs touristiques. Le territoire Rochefort Océan présente de nombreux atouts pour le développement du vélo tourisme. La CARO souhaite **conforter sa place en tant qu' « étape d'accueil de séjour » des deux itinéraires nationaux qui la traverse (Véloyssée et Flow Vélo) et ambitionne de devenir une destination vélo reconnue** en proposant des aménagements et une offre de services de qualité.

Dans le cadre du **Plan vélo 2 2014-2020**, différentes actions sont programmées sur l'année 2019 :

- **création et mise en sécurité d'une portion de la Vélodyssee Atlantique et de la Flow Vélo sur la commune de Cabariot**,
 - poursuite du **déploiement des consignes à vélo sur des sites touristiques** comme l'Arsenal pour permettre aux vélotouristes de rester plus longtemps sur le territoire,
 - **mise en place d'un compteur vélo sur la Vélodyssee et la Flow Vélo** (probablement vers le Pont de la Cèpe à Cabariot) afin d'avoir des chiffres de fréquentation fiables,
 - **déploiement d'une signalétique vélo sur les boucles cyclables locales** afin de remplacer la signalétique actuelle, obsolète et peu fiable,
 - **création d'une « Maison du vélo »** dans l'ancienne caserne des pompiers de Rochefort.

La CARO participera également à la **création d'une passerelle au-dessus du Canal Charente-Seudre** sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du Département de la Charente-Maritime afin de désenclaver la rive gauche (presqu'île de Port-des-Barques) et de permettre aux vélotouristes et aux habitants de franchir le canal en toute sécurité.

Enfin, dans le cadre du Grand Projet du Marais de Brouage, la CARO choisira en début d'année un prestataire pour réaliser une **étude de programmation et de faisabilité des itinéraires cyclables**.

Au-delà de la dimension touristique de ces projets, il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire et de développer l'usage du vélo en créant des animations, des aménagements et des services adaptés.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Déploiement de la signalétique et de mobilier vélo*
- *Entretien des pistes cyclables*
- *Déploiement de la signalétique patrimoniale*
- *Participation au comité d'itinéraire Flow Vélo*

Un territoire candidat au label Grand Site de France se doit de proposer des clés de découverte aux touristes et aux habitants. Ainsi, en 2019, **un certain nombre de publications vont être éditées ou rééditées** afin de présenter les multiples facettes du territoire, tout en jouant sur les déplacements doux et la découverte du patrimoine :

- réédition du **Guide des randonnées**, en partenariat avec le Codérando, diffusé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et l'éditeur Gestes Edition et vendu 7 € sur différents points de vente (Office de Tourisme (OT), sites de visite, maison de la presse, commerces...),
- réédition de la **Carte vélo** en partenariat avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan, disponible gratuitement à l'OT et chez les hébergeurs, les sites de visite, les loueurs de vélo...
- édition d'un **road book** permettant de découvrir plus en détail les boucles cyclables et les itinéraires de la Flow Vélo et de la Vélodyssee,
- édition d'un **document d'interprétation du Grand Site**, 1^{er} volet d'une collection, faisant un focus sur le patrimoine lié à l'Arsenal maritime sur Rochefort mais surtout à l'échelle de l'estuaire, distribué gratuitement par l'OT, des sites de visite ou encore des hébergeurs.

Ces outils, très qualitatifs, seront valorisés dans le dossier de candidature au label Grand Site de France. Ils **permettront aux habitants de découvrir ou de redécouvrir leur territoire tout en répondant aux attentes des touristes** de plus en plus adeptes d'un tourisme plus respectueux et plus durable, tant sur le fond que sur la forme, avec **pour objectif de prolonger la durée des séjours**. Ils feront l'objet d'un lancement officiel en avril avec des relais vers la presse et les réseaux sociaux et des éductours à l'attention des prestataires touristiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la requalification de la Pointe de la Fumée, suite au recrutement de la maîtrise d'œuvre et d'un scénographe fin 2018, les études pour la **relocalisation du Bureau d'Information Touristique (BIT) de Fouras** seront finalisées début 2019 avant le lancement des travaux qui permettront la **livraison de ce nouvel équipement en avril 2020**. Situé avenue de l'Île d'Aix, secteur très passager à l'entrée de la Pointe et proche des plages et du centre de la station, ce nouveau BIT devrait largement gagner en visibilité et en qualité d'accueil.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Actions en faveur de l'accessibilité (semaine de l'accessibilité, journée handisport, visites en langue des signes...)*
- *Mise à jour des outils de promotion et de sensibilisation au handicap*
- *Poursuite des rendez-vous pour les guides et les médiateurs*
- *Poursuite des rendez-vous du Grand Site et du Marais de Brouage à destination des prestataires touristiques*
- *Soutien aux fortifications*

Poursuivre le développement d'une filière numérique

La stratégie économique de la CARO est ouvertement tournée vers l'innovation.

Aujourd'hui, les enjeux liés au stockage de données revêtent une importance majeure en raison des quantités de données produites quotidiennement, de la sécurité nécessaire et des obligations légales à respecter (stockage sur le territoire national, Règlement Général sur la Protection des Données-RGPD). Or, la stratégie de développement numérique et le schéma de développement économique ont mis en lumière la **carence actuelle d'offre locale en matière d'hébergement et de sécurisation des données** alors que cela constitue en enjeu prioritaire pour les entreprises et les acteurs publics et parapublics. C'est dans ce contexte que la CARO conduira, en 2019, une étude d'implantation d'une structure d'hébergement de données de type **Green Data Center** de proximité qui apportera une réponse en matière d'aménagement du territoire tout en répondant à des enjeux de production et de consommation d'énergie. La **gestion technique et financière, ainsi que la maintenance et le matériel** (baie, groupe de sécurité, autoconsommation électrique...) **de l'équipement pourraient être confiées à un pool de partenaires locaux (privés et publics) constituant une communauté d'intérêt** dont l'étude définira le rôle. L'implication de la CARO consisterait alors en **une offre d'immobilier d'entreprise** avec le rachat et la réhabilitation du bâtiment « Orange » (extérieur et intérieur, sécurisation du plateau technique, arrivée fibre...) avant de le louer aux partenaires.

Ce projet, à fortes valeurs techniques et économiques, dont les bases reposent sur un partenariat solide entre les acteurs publics et privés, s'inscrit dans une dynamique ayant pour objectif **de faire émerger sur le territoire un pôle d'excellence numérique** : Green Datacenter, Pôle de calcul, réseau Renater (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche en lien avec l'Université de La Rochelle), Pôle de formations dédiées au numérique...

L'implantation d'un Green Datacenter, associé à un pôle de formation, au cœur de la Ville de Rochefort constitue un atout essentiel pour **attirer de nouveaux acteurs économiques ainsi que de jeunes diplômés mais aussi préserver et pérenniser les compétences présentes sur le territoire** en misant sur son attractivité. Cet apport de population qualifiée, même ponctuel, est un facteur à considérer et à mesurer dans le processus de réhabilitation et de redynamisation de la ville centre. Le label « Green » est primordial, tant dans la prise en compte de la dimension environnementale que dans la réhabilitation des lieux et la communication réalisée.

Le **FabLab pro**, dont l'ouverture est prévue pour le 2nd semestre 2019, s'inscrit dans la démarche technopolitaine engagée par la CARO. L'équipement, qui sera assorti d'une offre de services adaptée, viendra compléter l'offre résidentielle à vocation économique du territoire et sera **géré par l'association inter-industrielle CREALAB Rochefort Océan Nouvelle-Aquitaine** qui s'est constituée en juin 2017 au sein d'une communauté d'intérêt d'une quinzaine d'acteurs issus des grands comptes et de la sous-traitance industrielle, de la formation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Ce laboratoire de fabrication partagé, d'une surface de 350m² évolutifs, sera doté **d'équipements de fabrication additive, d'usinage et de supports numériques et virtuels**. Il assurera des **services collectifs et individuels** aux entreprises, groupes, entrepreneurs et porteurs de projets (utilisation machines, prototypage, ateliers d'idéation,...) et **essaiera les techniques/pratiques d'innovation**.

Sa vocation est notamment de permettre aux décideurs, qu'ils soient porteurs de projets et entrepreneurs, d'expérimenter une idée et de passer ensuite à l'étape de réalisation mais aussi d'animer des pratiques d'innovation collaborative au sein des entreprises en assurant la promotion des méthodes agiles, des nouveaux outils numériques et de prototypage rapide.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Animation de l'espace de co-working*

Pouvoir localement les emplois en formant les habitants

Une entreprise ne peut se développer sur un territoire que si elle y trouve une main d'œuvre qualifiée. Or, sur le territoire Rochefort Océan, malgré la présence d'une offre de formation initiale et continue assez diversifiée et la présence de nombreux organismes de formation, les **entreprises ont des difficultés à trouver localement les compétences dont elles ont besoin**, quel que soit le niveau de recrutement (production, étude, encadrement...).

L'offre de formation du territoire ne dépasse pas le niveau bac+2 (en dehors de 2 formations en alternance dispensées par l'ISAAP (Institut Supérieur des Achats et des Approvisionnements) et l'IEQT (Institut Européen de la Qualité Totale)). Les habitants souhaitant se former au-delà de ce niveau doivent donc partir vers d'autres territoires et, de ce fait, bien souvent, ce ne sont pas les entreprises locales qui bénéficient de leurs compétences.

D'un autre côté, la CARO est souvent sollicitée par des organismes de formation souhaitant proposer des formations sur le territoire Rochefort Océan. Or, il n'y a actuellement pas de locaux disponibles pour les accueillir dans de bonnes conditions, ni de stratégie définie détaillant les domaines à privilégier pour le développement d'une offre de formation propre au territoire.

Pour ces raisons, au cours du 2^{ème} trimestre 2019, la CARO lancera une réflexion pour déterminer les besoins du territoire, et notamment des entreprises, et **définir d'une stratégie globale de développement de la formation** sur son territoire permettant, à terme, la constitution d'un **pôle de formation**.

Des « **assises de la formation** », moment de rencontre entre ces différents acteurs (entreprises, chambres consulaires...), seront organisées afin d'expliquer la dynamique engagée, de conforter l'expression des besoins et les réponses possibles, de synthétiser et de dégager une stratégie de formation (domaines d'activité, niveaux de formation, outils d'accueil, services associés...).

Les entreprises du nautisme des territoires de Rochefort, La Rochelle et Aigrefeuille d'Aunis font partie de ces entreprises qui génèrent d'importants besoins en recrutement nécessitant le développement de compétences spécifiques. Mais, on constate que les métiers du nautisme mobilisent peu les publics jeunes et adultes. C'est dans ce contexte que l'association Hermione La Fayette proposera, en 2019, le support pédagogique d'exception que constitue les chantiers de l'Hermione pour proposer à une douzaine de stagiaires, identifiés par l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), de participer, sur une période de 7 mois (de décembre 2018 à juillet 2019) à la **rénovation d'un bateau en bois classé, le « Cupidon fou »**, propriété du musée de la Mer de Bordeaux. Misant sur l'attrait que peut

susciter un tel projet, ce « **Chantier Qualification Nouvelle Chance** » vise à mobiliser et motiver des apprenants pour qu'ils s'orientent vers les métiers du nautisme.

En parallèle, l'association conduira une opération similaire à La Rochelle avec comme support la rénovation du bateau en composite l'« America 2 ». Des interactions sont prévues entre les deux chantiers afin de compléter les apprentissages des personnes concernées.

A l'issue de cette période de formation, les stagiaires pourront soit directement postuler sur des emplois de faible qualification, soit, ayant conforté leur attrait pour ces métiers, poursuivre un parcours de formation avec l'AFPA.

La CARO soutiendra cette action qui, d'une part, contribue à répondre aux besoins en recrutement des entreprises de la filière nautique et, d'autre part, permettra à des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, d'acquérir un premier niveau de qualification dans ce domaine d'activité très porteur actuellement.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Actions d'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi (matinales RH, zooms métiers, semaine de l'Industrie...)*
- *Coordination du PLIE Rochefort Océan et animation de l'Organisme Intermédiaire pivot La Rochelle-Rochefort.*

Accompagner les filières primaires

L'agriculture et l'aquaculture sont des secteurs de croissance nécessitant d'être renforcés.

Avec 27 % de l'effectif des vaches allaitantes du département et plus de 180 exploitants, le marais de Brouage met en avant son importance dans le rôle qu'il joue dans l'élevage départemental. Toutefois, le risque de disparition de cette activité est, à l'heure actuelle, bien réelle (variabilité de la rentabilité économique et des potentiels agronomiques, développement de friches, prolifération des espèces invasives, gestion de la ressource en eau,...).

Le Grand Projet du Marais de Brouage permettra de mettre en œuvre différentes actions de **soutien à l'élevage bovin** dans le cadre de l'expérimentation nationale pour la préservation de l'élevage extensif.

Il s'agira tout d'abord de créer la **1^{ère} association foncière pastorale (AFP) en zone humides de France**. Historiquement créées en zones de montage pour remédier à l'abandon dont souffraient les territoires d'altitude, elles constituent une variété spécifique d'association syndicale de propriétaires, publics et privés, et d'éleveurs dans une démarche de gestion collective du foncier afin d'en favoriser l'exploitation et de **préserver de la mosaïque de milieux et de paysages** qui y sont associés.

Outre cette fonction de gestion locative, l'AFP pourra également mener certains travaux d'intérêt général (débroussaillage, entretien de la voirie, entretien du réseau hydraulique tertiaire...) dans le cadre d'un programme pluriannuel qu'elle aura défini.

Parallèlement, grâce à des moyens d'animation dédiés, il s'agira de **mobiliser l'ensemble des éleveurs du marais de Brouage** autour de problématiques concernant :

- **l'adaptation des pratiques** d'élevage aux potentialités du milieu et la recherche de conciliation entre production et environnement vers une véritable agro-écologie,
- **la gestion raisonnée du parasitisme** conciliant préservation du milieu et bonne santé et bien-être animal,
- **la valorisation des produits**, notamment par la création d'un label de qualité,
- **les politiques publiques en faveur de l'élevage** dont les mesures agro-environnementales et climatiques collectives (MAEC) et le paiement pour service environnemental (PSE).

Le développement de la production et la **structuration d'une filière viande bovine** sur le territoire constituant des enjeux pour le développement économique, la CARO mènera, en 2019, une **étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un atelier collectif de transformation viande** en lien avec la Chambre d'Agriculture, la CCBM, et le Département. Cette étude abordera les différents aspects du projet (fonctionnement technique de l'équipement, forme juridique, stratégie commerciale, plan de communication...) afin de permettre à un collectif d'éleveurs des marais Nord et de Brouage d'investir dans un outil de transformation aux normes CE et doté d'une équipe professionnelle qui proposera un service de prestation aux éleveurs-usagers.

L'autre levier dont s'est saisi la CARO pour le développement des circuits de proximité est **l'accompagnement de la restauration collective** dans sa stratégie d'achat. Depuis 2017, avec son rôle de coordinateur du groupement d'achat local et la réalisation interne d'une petite légumerie permettant de renforcer l'approvisionnement de ses cuisines satellites en produits frais, la **Cuisine Rochefort Océan (CRO)** est devenu un opérateur public de référence, sur lequel la CARO peut s'appuyer pour ancrer une filière courte alimentaire sur le territoire. Fort du succès de ces 2 années de partenariat, la CARO souhaite accompagner la CRO dans une nouvelle étape **d'élargissement du groupement d'achat** en soutenant une **expérimentation logistique** consistant en la création d'un point de massification des produits achetés par la restauration collective.

Répondre aux besoins des habitants et rendre le territoire attractif pour de nouvelles populations

Construire une offre de logement adaptée aux besoins de la population

La CARO définira en 2019 sa stratégie en matière d'habitat avec l'adoption de son nouveau **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui définira pour 6 ans les actions à mettre en place pour répondre aux besoins en logements et en hébergements, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et améliorer l'accessibilité du bâti aux personnes handicapées, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre. Lancée en 2017, l'élaboration du 3^{ème} PLH de la CARO devrait être finalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2019 avec son approbation par la Commission Régionale de l'Hébergement et de l'Habitat (CRHH) entérinant ainsi les orientations définies par les élus communautaires :

- **améliorer l'attractivité résidentielle et répondre au défi démographique du territoire,**
- **contribuer aux équilibres sociaux et urbains** de l'agglomération en facilitant les parcours résidentiels, diversifier l'offre de logements,
- **mieux répondre aux besoins des publics spécifiques.**

Parmi les actions qui seront reconduites dans le cadre du nouveau PLH la **prime accordée aux primo-accédants** pour des projets de constructions neuves ou d'acquisition dans l'ancien, avec ou sans travaux pour améliorer les performances énergétiques de leur futur logement, sera augmentée. Ainsi, l'Agglomération prévoit de soutenir une dizaine de nouveaux projets en accordant à chacun d'eux une aide de 8 000 €.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Programme d'Intérêt Général (PIG) permettait aux bailleurs privés et aux propriétaires occupants ayant de faibles revenus de solliciter des aides de l'ANAH, de la CARO et d'autres organismes pour réaliser des travaux d'amélioration et d'adaptation de leurs logements. Ce programme, qui s'est achevé fin 2018, sera remplacé en 2019 par une **OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)**. Ce dispositif, contractualisé avec l'ANAH, permettra de poursuivre cet accompagnement jusqu'en 2024. Il sera renforcé sur certains périmètres de renouvellement urbain et sur certaines thématiques (lutte contre les copropriétés dégradées, démarche BIMBY (« Build In My BackYard »), traitement et requalification de certains îlots, accompagnement de propriétaires de logements locatifs sans travaux...). L'objectif est de **soutenir une centaine de projets par an**, dont environ 40 logements locatifs, grâce à une enveloppe de

l'Anah d'environ 800 000 € par an pour financer des travaux de réhabilitation. Un suivi-animation dédié sera assuré par un prestataire avec, là encore, le soutien de l'ANAH.

Les dispositions de l'OPAH-RU en matière d'aide à la réalisation de travaux ou d'avantages fiscaux, qui pourront être abondées par les communes, devront **permettre la production de logements locatifs sociaux privés apportant ainsi une réponse partielle aux communes SRU qui n'atteignent pas les 20% de logements sociaux sur leur territoire.**

Actions poursuivies ou reconduites

- *Financement et développement du logement social public et à la réhabilitation thermique du parc existant*
- *Gestion locative des logements locatifs sociaux publics appartenant à la CARO confiée à l'Office Rochefort Habitat Océan*
- *Accompagnement des communes ayant des projets de création de logements publics*
- *Permanences de l'ADIL*
- *Observatoire des loyers*
- *Coordination, animation, gestion et suivi de la demande et des attributions de logements sociaux publics et adhésion à l'AFIPADE*
- *Subvention à l'association Altéa-Cabestan pour la Maison Relais et l'accueil de jour*
- *Gestion et entretien des 2 aires d'accueil communautaires et de l'aire de grands passages.*

Conforter le maillage du territoire en équipements sportifs et de loisirs

Alors que les communes portent les équipements de proximité, la CARO réalisera, dans les prochaines années, deux équipements sportifs et de loisirs structurants pour le territoire : l'extension du Golf Rochefort Océan à St Laurent de la Prée et la construction d'un centre aquatique à Rochefort.

Concernant le projet **d'extension Golf Rochefort Océan**, le dépôt et l'instruction, en 2018, d'une nouvelle demande de permis d'aménager ont permis le lancement de l'enquête publique qui se déroulera du 4 février au 6 mars 2019. Les travaux devraient donc pouvoir débuter en septembre.

Concernant la gestion de l'équipement, une délégation de service public a été lancée avec une prise d'effet au 1^{er} avril 2019. La **nomination du gestionnaire pour les 10 années à venir interviendra en février prochain.**

L'étude d'opportunité-faisabilité pour la création d'un **centre aquatique communautaire** sur Rochefort, réalisée entre 2017 et 2018, a permis d'identifier les besoins de l'agglomération en matière d'équipements de ce type, complétée par l'étude de différents scénarios et la recherche d'espaces fonciers susceptibles de pouvoir accueillir un tel équipement.

En 2019, une réflexion sera menée sur le montage juridique du projet, le transfert de compétence ainsi que sur l'exploitation du futur équipement. En parallèle, les services de la CARO poursuivront les travaux préalables (visites de piscine, rencontres avec les acteurs de ce secteur, séminaires, conférences...).

Actions poursuivies ou reconduites

- *Soutien aux associations sportives*
- *Challenge Rochefort Océan*

Soutenir le développement des activités nautiques

Le **dispositif de soutien aux projets labellisés** de la CARO évoluera en 2019 afin de mieux répondre aux attentes des clubs. Initialement basé sur une aide au fonctionnement, il interviendra désormais uniquement sur les projets d'investissement des clubs en complément du dispositif départemental existant de soutien aux équipements sportifs.

Par ailleurs, le guide de la mer et du nautisme « **Cap sur la Charente** », très apprécié des habitants et des touristes, verra son tirage augmenté à l'occasion de l'édition 2019 afin de répondre à la demande croissante.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Activités nautiques scolaires*
- *Fort Boyard Challenge*
- *Bateaux passeurs le Rohan (entre Rochefort et Soubise) et l'Arnodin (entre Rochefort et Echillais sur le site du Transbordeur)*

Faciliter l'accès à une offre culturelle qualitative

Dans le cadre du développement de la lecture publique sur son territoire, la CARO souhaite créer à **Echillais et Tonnay-Charente**, deux **nouvelles médiathèques** mieux adaptées en termes de superficie et d'accessibilité. Une étude réalisée en 2017-2018 a permis d'identifier les sites d'implantation et de définir les orientations techniques de ces deux projets.

A Echillais, le site retenu est celui de l'ancien presbytère. Le programme a été défini et la consultation des architectes est en cours. L'ouverture de l'équipement est prévue pour **septembre 2021**.

A Tonnay-Charente, le projet qui s'implantera dans un ancien hangar de cognac sur les quais, combinera des fonctions de lecture publique et de tourisme qui restent encore à définir dans un préprogramme, avant l'intervention d'un programmiste qui mettra en relation le contenu du projet culturel et le bâtiment choisi. L'ouverture de cet équipement est attendue pour **2023**.

Le **développement du réseau des médiathèques 'M** permet aujourd'hui un accès à la lecture publique en proximité avec, en plus des ouvrages physiques, l'accès à un service de **ressources numériques** en ligne qui fait face à une demande croissante. Afin de pérenniser ce service, d'anticiper une augmentation de la demande (notamment avec l'adhésion au réseau de la médiathèque de Fouras mi-2019) et de pouvoir développer et tester de nouvelles ressources, **la capacité de ce service sera revue à la hausse** en 2019.

Dans le cadre d'un programme national, piloté par le Service Livre et Lecture du Ministère de la Culture, destiné à signaler toutes les ressources patrimoniales des bibliothèques publiques françaises dans le **Catalogue Collectif de France (CCFR)** à l'horizon 2021, la CARO rétro-convertira les registres papier du fonds patrimonial de la médiathèque de Rochefort en **notices informatiques décrivant les documents** du fonds. Ces dernières seront ensuite **intégrées au catalogue des médiathèques Rochefort Océan ainsi qu'au CCFR**, 1^{er} outil national en matière de localisation de ressources documentaires. La numérisation de ce fonds pourra notamment bénéficier aux manuscrits Loti, actuellement conservés par la médiathèque, dans le cadre du projet global de la Maison de Pierre Loti.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Carte unique d'abonnement au réseau*
- *Circulation des documents entre les médiathèques par un système de navette*
- *Programmation culturelle et communication commune*
- *Acquisitions concertées et amélioration de l'offre documentaire*

Existants sur Rochefort depuis 2001, les **Mercredis du jazz** seront déployés sur plusieurs communes volontaires de la CARO. Ainsi, en 2019, 8 soirées seront organisées afin de faire découvrir au public à la fois la diversité du patrimoine du territoire et certains styles de jazz contemporain et de favoriser les échanges entre habitants et musiciens.

Dans l'optique d'offrir un service de proximité en matière de **pratique vocale collective**, le Conservatoire de musique et de danse mettra en place, à compter de septembre 2019, un **Pôle vocal décentralisé**. Localisé sur la partie sud du territoire, il permettra à une trentaine d'enfants de 8 à 12 ans de bénéficier, chaque mercredi après-midi pendant la période scolaire, de cours dispensés par un enseignant spécialisé du Conservatoire.

Aujourd'hui composante incontournable des sons « rock » mais aussi reconnue comme une esthétique à part entière avec ses propres codes et nuances musicales, la **musique électronique constituera un nouveau support d'enseignement musical** sur le territoire avec la création d'une « **électro-school** ». Structure d'enseignement atypique, elle permettra d'apprendre à composer de la musique « électro », à maîtriser les logiciels et de s'ouvrir à d'autres disciplines afin de **composer des morceaux en groupe tout en maîtrisant les techniques et les codes de l'électro et du djaing** pour une utilisation plus individualisée.

Après une phase de préfiguration sur le 1^{er} semestre avec la mise en place de stages musicaux et de rencontres artistiques, l'électro-school ouvrira en septembre 2019 **pour une 1^{ère} session qui pourra se clôturer pendant le festival Stéréoparc 2020**.

L'électro school contribuera à ancrer une filière « électro » sur le territoire et lui offrira, en complément du festival Stéréoparc, une visibilité active et concertée tout au long de l'année.

Les liens entre le territoire et le Pacifique datent d'il y a fort longtemps et se traduisent aujourd'hui dans une partie de l'offre culturelle du territoire (valorisation des collections des musées et de la médiathèque de Rochefort, partenariat avec le Musée du Quai Branly Jacques Chirac, Festival « Rochefort Pacifique Cinéma et Littérature », résidences de Paul Wamo et de Kevin Naran...). Pour poursuivre, maintenir et amplifier cette dynamique, la CARO souhaite, en 2019, nouer un **partenariat avec le Pôle d'Export de la Musique et des Arts de Nouvelle-Calédonie (POEMART)**. Cette association, créée en 2007 à l'initiative du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour répondre au besoin d'accompagnement des créateurs musicaux dans leur professionnalisation, leur promotion et leur diffusion, permettra de **favoriser les résidences de création** autour des musiques actuelles.

Par ailleurs, en 2019, comme les années précédentes, plusieurs structures muséales du territoire (Centre International de la Mer, Ecomusée de Port-des-Barques, Musée Hèbre de St Clément, Musée de la Marine, Musée de l'aéronautique navale) ont manifesté leur souhait de participer à la **nuît des musées** qui aura lieu le 18 mai. Afin d'accompagner ces acteurs dans la volonté de structurer leurs actions et leur communication autour de cet événement, la CARO proposera **des animations théâtrales, des concerts et la mise en lumière de certains sites**.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Enseignement artistique communautaire au sein du Conservatoire de musique et de danses et des écoles associatives*
- *Programmation Musiques actuelles sur les différents lieux de spectacle du territoire*
- *Actions d'éducation culturelle et artistique (résidences d'artistes, parcours artistiques...)*
- *Ouverture de la salle culturelle sur le site des Fourriers en septembre 2019*
- *Soutien aux réseaux artistiques et culturels et aux initiatives locales*

Répondre aux attentes des habitants

L'accès aux services publics est une question récurrente sur les territoires, notamment dans les quartiers prioritaires et les zones rurales. C'est pourquoi la CARO soutiendra en 2019 la **Maison des services publics de Rochefort** et la **Maison des services publics mobile** inaugurée par le CAP- Centre social de Tonnay-Charente fin 2018.

Chaque année, dans le cadre de la **Gestion Relation Citoyen (GRC)**, la Ville de Rochefort suit de manière personnalisée plus de 1 500 demandes individuelles d'habitants. En 2019, ce service de proximité sera **étendu à l'ensemble des habitants de la CARO pour la compétence de gestion de l'eau**.

Enfin, après une expérimentation sur le quartier de l'Avant-Garde, la CARO déploiera progressivement sur la période 2019-2021, la **télérelève sur les 11 500 compteurs d'eau potable de la ville de Rochefort** afin de renforcer la qualité de service en proposant aux abonnés une facturation au réel de façon systématique, un portail Internet sur lequel ils pourront vérifier leur consommation et être alertés en temps réel sur les fuites qui pourraient intervenir.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Soutien aux actions du Contrat de Ville dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville*
- *Soutien aux structures associatives dans le cadre de la Solidarité territoriale*

Le **schéma directeur informatique 2019-2021**, réalisé en 2018, permettra de prendre en compte l'ensemble des aspects techniques, fonctionnels, organisationnels et réglementaires pour répondre aux objectifs stratégiques de la Ville de Rochefort et de la CARO :

- **poursuivre l'innovation numérique et développer les usages internes** en gérant la relation au citoyen avec le numérique et en anticipant les usages du territoire intelligent ;
- **s'inscrire dans une logique partenariale sur le territoire** en travaillant en lien étroit avec les communes et le syndicat informatique de la Charente-Maritime ;
- **consolider la fonction « système d'information mutualisée »** pour optimiser l'organisation numérique des administrations.

Dans ce cadre, 12 programmes d'actions ont été définis avec pour objectif l'évolution des outils informatiques propres à chaque métier et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers avec la mise en place de nouveaux services dématérialisés ou de nouvelles fonctionnalités (paiement en ligne obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2019 par exemple). En 2019, la CARO et la Ville procéderont au remplacement de leurs autocommutateurs téléphoniques afin d'apporter une solution aux interruptions de service connues par les deux collectivités ces derniers mois.

Garantir l'accès aux soins

Il est de plus en plus difficile, voire impossible sur certaines communes, pour les habitants de trouver un médecin traitant. Parce que la question de l'accès aux soins est primordiale pour un territoire vieillissant comme la CARO et parce qu'il est également un critère important d'attractivité territoriale, la CARO a engagé une **réflexion sur l'offre de soin** de son territoire et a dégagé 4 axes de travail majeurs :

1. L'accueil des étudiants, internes et jeunes médecins,
2. Les projets de maisons de santé et centres de santé,
3. Le projet d'un contrat local de santé intercommunal,
4. La problématique des médecins thermaux.

Dans ce cadre, différentes actions ont été mises en place en 2018 et se poursuivront en 2019 :

- **instauration d'un numéro de téléphone unique** à la CARO pour répondre aux questions que pourraient se poser des étudiants en médecine ou de jeunes médecins du territoire,
- **mise en location d'un appartement en centre-ville de Rochefort**, permettant d'héberger 3 étudiants en médecine (internes ou externes) ou jeunes médecins pour apporter une solution de logement facilitée,
- **organisation d'éducteurs à destination des internes et des jeunes médecins** pour faire connaître le territoire et le rendre attractif en termes de qualité de vie,
- **réalisation de cabinets pour des médecins thermaux au sein du village multimédia Zola** permettant d'accueillir jusqu'à 8 professionnels afin de faciliter l'installation de médecins thermaux, salariés de l'établissement thermal ou libéraux (ouverture d'un 1^{er} cabinet avec 2 médecins thermaux au 1^{er} janvier),
- **accompagnement des communes dans l'émergence de projets de maisons de santé pluridisciplinaires** avec des projets de santé élaborés par les médecins afin de répondre aux attentes de nouveaux praticiens.

Par ailleurs, comme le prévoit la Loi de Finances 2019 dans son article 56, la CARO étendra l'exonération de CFE pour les médecins et auxiliaires médicaux qui ouvrent un cabinet secondaire sur le territoire en zone prioritaire.

Enfin, en matière de prévention, des réflexions seront menées pour l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé à l'échelle communautaire**, en articulation avec la **démarche « Territoire actif »** initiée par la CARO. Cette politique, qui vise à créer les conditions favorables au développement de modes de vie actifs afin de favoriser le bien-être et la santé de la population, entrera dans une phase plus opérationnelle en 2019 avec différentes actions :

- valorisation des initiatives existantes et création d'un label « Territoire Actif »,
- mise en valeur des parcours pédestres et cyclables, des futurs parcours d'orientation permanents et de la mobilité active,
- candidature à des labels et adhésion à différents réseaux (ville active, réseau des villes santé de l'OMS, club des villes et territoires cyclables...),
- organisation de sessions de formation et d'information à destination des clubs et des porteurs de projets,
- promotion de l'activité physique bénéfique à la santé sur les manifestations communautaires (octobre rose, challenge Rochefort Océan, semaine de l'accessibilité, journée transport public...).

Redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs

La CARO a initialisé depuis le printemps 2018 une étude visant à définir une stratégie d'aménagement commerciale qui revêtira la forme d'un **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)**. Ce dernier constituera le volet commercial et alimentera le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du futur SCoT. Le principe général, adopté dans le DAAC, prévoit le **maintien et le renforcement des centres-villes et centre-bourgs** comme relais de proximité commerciale et le développement mesuré des secteurs commerciaux de périphérie.

Outre les premières écritures de stratégie et la désignation/reconnaissance des polarités commerciales qui constitueront le maillage commercial de demain, la CARO recrutera en 2019 un **Manager du commerce de proximité**, qui œuvrera de manière concertée et partenariale avec les acteurs économiques et leurs représentants pour **accroître l'attractivité commerciale des centralités et favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire**. Il aura également à charge **d'accompagner, instruire et animer des dispositifs visant au maintien du commerce** (Action Cœur de Ville, FISAC...). Enfin, il **élaborera et mettra en œuvre un plan d'actions « commerce de proximité »** pour comprendre et réduire la vacance commerciale, identifier et accompagner les porteurs de projets,

favoriser le développement et l'implantation de nouvelles enseignes, mettre en place des actions d'attractivité des consommateurs...

Depuis 2018, Rochefort fait partie des 222 villes moyennes bénéficiaires du dispositif **Action cœur de ville**. La convention signée dans ce cadre par la Ville de Rochefort, la CARO, l'Etat et leurs partenaires prévoit une phase d'initialisation constituée d'un **diagnostic territorial** et de la **préparation d'un projet de redynamisation du cœur de ville**. En 2019, les élus de la Communauté d'Agglomération et de la Ville auront donc à approuver une **stratégie locale de redynamisation du centre-ville de Rochefort** articulée autour des 5 priorités définies par l'Etat :

- construire une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Par ailleurs, suite à l'étude sur la **redynamisation des quais de Tonnay-Charente** conduite en 2017 dans le cadre de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort », certaines actions ont été mises en œuvre en 2018 et se poursuivront en 2019 : après la création d'une aire de camping-car, d'un parcours de géocaching Terra Aventura et le lancement d'un appel à projet en vue d'aménager le hangar numéro 2 en restaurant, **une aire de jeux** sera réalisée en 2019. La CARO sera également sollicitée sur l'accompagnement d'une **étude sur la restauration du Pont Suspendu**.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Opération collective FISAC*

Répondre aux besoins de mobilité des habitants et des touristes

La CARO a confié à l'entreprise Transdev Rochefort Océan la gestion de son **réseau de transport urbain R'Bus** jusqu'en août 2024 via un contrat de délégation de service public. A ce titre, la CARO définit l'offre de transport, la politique tarifaire et supporte les investissements liés aux infrastructures et aux moyens nécessaires à l'exploitation du réseau et verse au délégataire une contribution financière forfaitaire actualisée en fonction des indexations de charges et de recettes ainsi que des modifications de l'offre de référence. En 2019, pour la 2^{ème} année d'exploitation, des **ajustements de l'offre seront proposés pour une meilleure coordination des horaires de lignes régulières avec les horaires SNCF notamment**. Par ailleurs, la **contribution forfaitaire augmentera du fait de la hausse du prix du gazole**.

Au cours du printemps 2019, une enquête de satisfaction clients sera menée par un prestataire afin de mesurer la qualité perçue par les usagers.

La CARO renouvellera son partenariat avec la société Mécatran afin que **les données du réseau R'Bus soient affichées sur Googlemaps**. Un calculateur d'itinéraires dédié permet d'afficher l'ensemble des solutions de déplacement du territoire. L'e-boutique, mise en place en août 2018, est également un nouveau service à disposition des usagers souhaitant renouveler leur titre de transport à distance. Le marché billettique avec le prestataire AEP est entré en phase de garantie depuis avril 2018. Celle-ci court jusqu'en avril 2020.

Se déplacer autrement qu'en voiture individuelle nécessite d'avoir un accès facile à l'information sur l'offre de transport. C'est dans ce but que la CARO a adhéré au **Syndicat Mixte Intermodal de la Région Nouvelle-Aquitaine**, dénommé « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » en 2018. Cette structure assure, à l'échelle régionale, la **coordination des services de transport, de l'information et de la tarification multimodale** (déploiement d'un système d'information multimodal, ouverture de données en open data afin d'encourager l'innovation privée et publique en matière de transport, harmonisation et promotion des titres combinés du type Ter+Bus ou Car+Bus...).

A l'échelle plus locale, des bassins de mobilité ont été définis afin d'aller plus loin dans les solutions de transport du quotidien à offrir aux habitants.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Entretien et renouvellement du mobilier urbain (remplacement de l'abri voyageur de la halte ferroviaire de St Laurent de la Prée notamment)*
- *Mise en accessibilité et sécurisation d'arrêts de bus dans le cadre de l'Ad'Ap*
- *Sensibilisation des scolaires à la sécurité à bord des bus*
- *Intermodalité tarifaire avec les titres combinés Modalis Car+Bus ou Ter+Bus*

Afin d'amener sa population à s'interroger sur ses modes de déplacement, la CARO participe chaque année à la **Semaine de la Mobilité** en proposant diverses animations (course d'orientation en bus pour les collégiens, gravage de vélo...).

En 2019, dans le cadre de la mise en place des **plans de mobilités entreprises** rendus obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018 par la Loi de Transition énergétique pour les entreprises de plus de 100 salariés, la CARO proposera des **challenges mobilités** en partenariat avec l'ADEME. Ce défi invite les établissements participants (privés ou publics) à mobiliser un maximum de leur salariés/agents à **venir au travail autrement que seuls dans leur voiture** afin de valoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Les questions de mobilité comme freins à l'insertion professionnelle et à l'inclusion sociale sont récurrentes sur le territoire et le déploiement des transports en communs et l'offre de co-voiturage ne permettent pas de répondre à tous les besoins. Afin de lutter contre cette précarité, l'association **Garage Insertion Rochefort Océan (GIRO)** créera en 2019 d'un garage d'insertion permettant à **une population défavorisée du territoire de réparer un véhicule à moindre coût ou d'acheter un véhicule d'occasion à petit prix tout en mettant en œuvre des actions d'insertion**. La CARO soutiendra l'association dans mise en œuvre de son projet en lui versant une aide au lancement et en lui mettant à disposition un local situé sur le site de l'ancienne caserne Priouzeau à Rochefort tandis que l'association supportera les coûts liés à la mise aux normes du local pour cette activité. L'objectif est une ouverture du garage début 2020.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Soutien aux actions de mobilité de l'association Vivractif*

Adapter le territoire au changement climatique

Développer des outils d'adaptation

Un des principaux outils pour répondre à ces enjeux est le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** que la CARO est en train d'élaborer avec pour objectif de devenir un TEPOS (Territoire à Energie POSitive) à échéance 2050. Bien que le plan d'actions du PCAET ne soit pas encore finalisé, certaines actions pourront être lancées dès 2019 sur différents axes de travail :

- **signature d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime pour accompagner les agriculteurs dans la lutte et l'adaptation au changement climatique** : banc d'essai moteur, itinéraires culturels économes, développement des énergies renouvelables, formation, communication,...
- **soutien au développement de l'économie locale, verte et circulaire,**
- **développement des énergies renouvelables**, (notamment énergie solaire dans un 1^{er} temps) avec la réalisation d'une évaluation environnementale du PCAET (disposition réglementaire).

La CARO s'engagera également dans la signature avec l'Etat d'un **contrat de transition écologique** afin de conforter son engagement en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Enfin, les **actions d'information et de sensibilisation d'Espace Nature et du Point Info Energie** (16 000 visiteurs en 2018) se poursuivront et l'offre d'expositions et d'animations sera élargie. Le Point Info Energie renforcera également son action en direction du grand public en lien avec la démarche PCAET.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Fête de la nature*
- *Projet pédagogique « Habiter le marais » dans le cadre du Grand Projet du Marais de Brouage : 6 ateliers organisés auprès de 6 écoles volontaires pour une quinzaine de classes.*

Préserver la Trame Verte et Bleue et les paysages

La préservation de la Trame Verte et Bleue constitue un axe de travail du PCAET dans lequel la CARO s'investira dès 2019. Suite à sa sélection par la Région dans le cadre de son Appel à Manifestation d'Intérêt « **Territoire vert et bleu** », la CARO réalisera un **diagnostic préalable à l'élaboration d'un programme d'actions «Trame verte et bleue** » dans la continuité du SCoT. Ce travail permettra à la CARO de **candidater en 2020 à l'obtention du label « Territoire vert et bleu »** et de bénéficier d'un soutien régional pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

En 2019, la CARO continuera à accompagner et soutenir les opérations d'aménagements dans des démarches d'insertion paysagères.

Dans la continuité de la Charte sur les Extensions Urbaines, elle soutiendra, **financièrement et techniquement, les opérations communales à vocation de logement**. Aujourd'hui, il y a peu d'opérations communales sur le territoire car nombre de communes sont en démarche de révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est pourquoi la CARO **augmentera son aide financière à compter de 2019**, notamment pour le projet de cœur de bourg de la commune de Lussant (habitat, commerces et services de proximité) qui sera lancé dans l'année.

La CARO apporte également un soutien technique et financier aux projets d'aménagement des exploitants agricoles et conchylicoles du territoire situés dans les sites classés de l'Estuaire de la Charente ou du marais de Brouage en veillant à l'intégration paysagère et architecturale des aménagements réalisés. Pour l'année 2019, 3 projets ont d'ores et déjà été identifiés (2 agriculteurs à La Gripperie St Symphorien et Echillais ainsi qu'un conchyliculteur à Port-des-Barques). Au total, tous domaines confondus, depuis la création du poste de paysagiste en 2014, près de 30 professionnels ont été accompagnés.

En 2018, la CARO a conclu une **convention de partenariat avec le Conservatoire du Littoral** au travers de laquelle elle s'est engagée à soutenir la conception et l'entretien des aménagements réalisés sur les propriétés du Conservatoire en vue de leur ouverture au public. Ainsi, en 2019, la CARO participera à l'étude conduite pour la définition des nouvelles modalités d'accueil et de scénographie du Fort Liédot. Elle accompagnera également de premiers investissements pour l'accueil sur le Fort de l'Île Madame. Enfin, au cours du 2^{ème} semestre 2019, la CARO sera chef de fil d'un projet de valorisation paysagère sur les terrains du Conservatoire constituant le marais Ouest de Rochefort, en lien avec la commune.

Les travaux pour la **requalification de la Pointe de la Fumée**, site emblématique de l'OGS, se poursuivront en 2019 avec la **sélection par un concours d'une équipe de maîtrise d'œuvre** en milieu d'année et le lancement des études de maîtrise d'œuvre en fin d'année.

Concernant la **Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame**, dans le cadre d'un groupement de commande conduit par le Département de la Charente-Maritime, la CARO participera, en 2019, aux côtés de la commune à une **étude pour le réaménagement de ce site** dont l'objectif est d'y faire baisser la place de la voiture et de valoriser les espaces propriétés des collectivités.

Déployer de nouvelles filières de tri et de valorisation.

La **déchèterie de Rochefort** a été créée il y a 30 ans. Malgré des travaux d'entretien et de sécurisation réguliers, cet équipement est aujourd'hui **dégradé et sous-dimensionné au regard de sa fréquentation** (43 000 passages annuels pour 5 000 tonnes de déchets collectés). Sa disposition ne permet pas le déploiement de nouvelles filières de tri et de valorisation. L'année 2019 sera consacrée au **choix du site d'implantation** pour lequel une esquisse du projet sera dessinée en vue du passage à l'étape de maîtrise d'œuvre.

La Loi de Transition Ecologique pour la croissance verte fixe un certain nombre d'objectifs dont celui de détourner les déchets valorisables des centres d'incinération ou d'enfouissement. Elle demande ainsi aux autorités compétentes de proposer en 2025, à tous les habitants, une **solution de tri à la source de la partie fermentiscible des ordures ménagères** que sont les bio déchets (épluchures, restes de repas, coquilles d'œuf...). Parce qu'il n'y aura pas de solution unique pour tout le territoire (gestion de proximité avec du compostage individuel ou collectif, collecte en porte à porte ou en apport volontaire) et parce qu'il faut tenir compte de la typologie du bâti et du contexte territorial, la CARO souhaite anticiper les échéances et lancera une 1^{ère} phase d'expérimentation sur Echillais et Moragne.

Ainsi, la période de test **débutera au 1^{er} semestre pour une durée de 12 mois** et nécessitera **d'accompagner les habitants dans ces nouvelles pratiques** (information, sensibilisation, distribution des équipements, communication, suivi...).

Cette expérimentation permettra ensuite à la CARO de déterminer la ou les solutions les plus pertinentes pour généraliser le tri à la source des bio déchets.

Après une augmentation de 6% entre 2017 et 2018, due en partie à l'augmentation du carburant, les **conditions du marché de collecte** en porte à porte et d'enlèvement des bennes de déchetterie devraient évoluer de **+2% en 2019**.

Un nouveau marché de traitement des tout-venants des déchetteries sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019, à travers lequel la CARO souhaite réduire la part des tonnages enfouis en faveur de la valorisation.

L'évolution des consignes de tri au 1^{er} janvier 2017 ont permis, d'une part, de réduire les tonnages d'ordures ménagères collectées en porte à porte et traitées au Centre Multi-filières et d'autre part, d'augmenter les tonnages des emballages triés et recyclés avec pour conséquences des coûts de tri et de refus plus élevés en 2019 qu'en 2018.

Une nouvelle **démarche de sensibilisation au tri et au recyclage sera conduite dans les équipements sportifs** de la CARO en 2019. En effet, s'ils sont équipés en conteneurs pour le tri sélectif, aucun équipement n'est mis en place dans les vestiaires, les clubs housses ou les buvettes et de nombreux déchets ne sont pas triés (bouteilles en plastique, canettes, emballages gâteaux...).

Afin d'y remédier, la CARO lancera en 2019 le dispositif « **Même au sport je trie** ». Ainsi, il s'agira de rencontrer les responsables de salles et des stades afin de connaître les pratiques actuelles et d'envisager **l'achat et la mise en place d'un équipement spécifique par structure**. Ces investissements s'accompagneront d'une **formation des intervenants** des différentes structures et de la **création d'un message et d'un visuel adaptés** pour sensibiliser les sportifs et les encadrants de tous âges et ainsi améliorer le tri et le recyclage.

Il est également nécessaire de traiter la question des **déchets dans le milieu naturel et notamment sur les zones littorales**. Aujourd'hui, en France, environ 10 à 40 kg de macro-déchets plastiques s'échouent chaque mois sur 1 km de trait de côte, soit 480 kg/an sur les zones d'accumulation. Ce phénomène récurrent n'épargne pas les côtes de la CARO qui, du fait de son positionnement central au niveau de l'estuaire de la Charente, est justement situé dans une de ces zones. Il s'agit pour beaucoup de déchets plastiques (bouteilles, sacs, poches à huîtres, coupelles...) mais également de verre et de métaux.

C'est pour lutter contre ce phénomène que la CARO continuera à soutenir la dynamique collective existante sur le territoire quant à la **gestion des macro-déchets** afin de limiter l'accumulation des déchets sur les plages et l'impact sur la laisse de mer en :

- mettant en place des **équipements de ramassage volontaire des déchets sur les plages** avec la création d'un réseau de bacs à marée,
- organisant, ponctuellement, des **opérations de ramassage manuel sur les plages** en lien avec différents partenaires,
- **suivant, gérant et valorisant les macro-déchets collectés**,
- animant des **ateliers de sensibilisation sur la préservation de la laisse de mer**.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Mise en œuvre du plan de prévention des déchets (distribution de composteurs, collecte textile, réduction des emballages...)*

Gérer la ressource en eau

Gérer les réseaux d'eau et d'assainissement

A compter de 2019, les 25 communes de la CARO pourront bénéficier pleinement du transfert du service Eau-Assainissement de Rochefort qui va poursuivre le développement de son organisation, de son ingénierie et de ses compétences.

Concernant la **gestion des eaux pluviales**, la CARO souhaite que l'ensemble de ses communes soient, à terme, couvertes par un **schéma directeur des eaux pluviales**. Ainsi, en 2019, elle lancera l'élaboration de 6 nouveaux schémas sur les communes de St Laurent de la Prée, Breuil Magné, Rochefort, Muron, St Jean d'Angle et Champagne.

Parallèlement, des **opérations de reprise de réseaux seront conduites en coordination avec les opérations de voiries programmées par les communes**. Une priorisation de ces opérations sera réalisée courant mars par la Commission « Eaux pluviales » de la CARO.

Concernant la **distribution d'eau potable**, sur Rochefort, le **déploiement progressif de la télérelève** permettra d'avoir un suivi en temps réel du rendement du réseau et d'intervenir, le plus rapidement possible, sur les fuites.

Des **opérations de travaux** seront réalisés en 2019 sur Rochefort (remplacement des canalisations et des branchements en plomb sur l'avenue De Gaulle, le boulevard Pouzet et la rue Thiers) de manière coordonnée avec les opérations d'aménagement urbain programmées par la Ville de manière à optimiser les interventions et à limiter les nuisances pour les riverains grâce à des durées d'intervention limitées.

Enfin, concernant la **gestion du réseau d'assainissement**, des **opérations de remplacement de réseau** seront menées conjointement aux opérations de voirie avenue De Gaulle, boulevard Pouzet et rue de l'Amiral Courbet à Rochefort. Dans le cadre de l'**entretien préventif des postes de relèvement**, 3 postes seront réhabilités en 2019.

Enfin, sur la **station de lagunage**, le volume de boues dans la 1^{ère} lagune étant devenu trop important pour permettre une bonne décantation des eaux usées, un **curage** de cette lagune sera réalisé sur les années 2019 et 2020.

Par ailleurs, une **extension des garages** sera réalisée afin de permettre le stockage de l'ensemble du matériel nécessaire à la bonne exécution des missions exercées par le garde des marais péri-urbains dans le cadre de la compétence GEMAPI et qui est aujourd'hui stocké à l'extérieur. Ce bâtiment sera transparent hydrauliquement afin de **laisser le libre écoulement de l'eau en cas de submersion et parfaitement intégré au site**. La pose de panneaux photovoltaïques sur toute la façade sud du bâtiment est également envisagée.

Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

La nouvelle compétence GEMAPI a notamment pour objectif d'assurer une gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques et de prévenir les inondations afin de répondre aux objectifs visés par la loi. Cette gestion intégrée de la ressource en eau ne peut s'opérer qu'à l'échelle du bassin versant, en l'occurrence le bassin versant de la Charente aval, composé d'une partie du territoire des 8 EPCI suivants :

- la Communauté de Communes (CC) Aunis Sud,
- la CC du Bassin de Marennes,
- la CC de Charente – Arnoult Cœur de Saintonge,
- la CC de Gémozac et de la Saintonge viticole,
- la Communauté d'Agglomération (CA) de La Rochelle,
- la CA de Rochefort Océan,
- la CA de Saintes,
- la CC des Vals de Saintonge.

Ce bassin hydrographique cohérent est inclus dans le grand bassin du fleuve Charente couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente. Il est composé des sous-bassins versants du marais de Brouage, des marais nord de Rochefort, de l'Arnoult, de la Gères et Devise, du Bruant et de la vallée de la Charente.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la CARO transfère la compétence GEMAPI (à l'exception des études/travaux concernés par les PAPI) au **Syndicat Mixte de la Charente Aval** (SMCA).

Compte tenu de la vulnérabilité du littoral charentais au risque de submersion marine et des dommages subis lors de la tempête Xynthia, la CARO s'est engagée dans des actions de prévention sur son territoire notamment au travers de la signature avec l'Etat de 2 **PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations)** permettant la mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle du bassin de risque et ayant pour objectifs de promouvoir une **gestion intégrée des risques**. Chaque PAPI se compose d'actions réparties en 7 axes complémentaires : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, maîtrise de l'urbanisme, réduction de vulnérabilité, ralentissement des eaux et ouvrages de protection.

PAPI de la Baie d'Yves

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) de l'île d'Aix et de Fouras ont été approuvés au cours de l'été 2018 ce qui a permis l'engagement de premiers travaux en septembre dernier. 3 opérations sont prévues pour 2019 :

- **Ressuyage de l'île d'Aix** : les travaux par la régie de l'UNIMA ont débuté en septembre 2018. Ils concernent la reprise des réseaux de fossés et le remplissage d'une canalisation exutoire à la mer permettant l'évacuation de l'eau sur une marée en cas de franchissement des digues. Ces travaux doivent se terminer en début d'année 2019.

- **Protection de l'île d'Aix** (secteur du Bois Joly) : les travaux sont réalisés par le groupement Vinci-Laurière (sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du Département de la Charente Maritime). Pour des raisons de calendrier et de concordance des interventions avec les travaux sur le ressuyage, les travaux de protection n'ont débuté qu'en novembre 2018 avec l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la construction des digues. Ces travaux se poursuivront tout au long du 1^{er} semestre 2019 et se termineront par l'intervention d'un paysagiste pour renaturer et mettre en valeur le site.

- **Protection et ressuyage de Fouras** (secteur de Port Nord et Bois Vert) : les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du Département de la Charente-Maritime. Ils ont débuté en octobre 2018 avec l'approvisionnement des matériaux et doivent se poursuivre tout au long de l'année 2019 (avec une interruption pendant la saison estivale).

PAPI Charente & Estuaire

Suite à la validation du plan de financement prévisionnel de l'avenant en novembre 2017, la signature de la convention financière avec l'ensemble des partenaires a eu lieu en avril 2018 et a permis d'engager les travaux au cours du 2nd semestre 2018, qui se poursuivront tout au long de l'année 2019 :

- **Exposition Xynthia « phase 2 »** : Cette exposition sera réceptionnée par la CARO en début d'année 2019 et sera mise à disposition des mairies, associations et écoles du territoire dès le printemps 2019, l'objectif étant de sensibiliser le grand public et les scolaires au risque de submersion marine.

- **Protection du Martrou** (commune d'Echillais) : les premiers travaux ont débuté en mars 2018 avec l'installation d'une porte anti-submersion au niveau de l'ancienne cale du Martrou et les travaux de reprise du réseau de pluvial sur les voiries adjacentes. Les travaux se poursuivront en 2019 avec la réalisation d'une protection de berge en génie végétal au pied du Pont Transbordeur afin de lutter contre les phénomènes d'érosion très importants sur ce secteur. La reprise du pluvial chez les particuliers situés dans la zone de travaux sera également réalisée en 2019.

- **Ressuyage de Port-des-Barques** : les travaux de terrassement sur la zone de solidarité et reprise des fossés de pluvial ont débuté en septembre 2018 et se poursuivront tout au long du 1^{er} semestre 2019 avec la renaturation paysagère (travaux nécessitant l'accompagnement d'un paysagiste) afin de valoriser le site en favorisant l'accès au public tout en le sensibilisant à la culture du risque.

- **Protection de Port-des-Barques** (digue de la Grande Echelle) : la phase « projet » a été validée à l'été 2018. Les travaux doivent débuter en début d'année 2019 et permettront de fermer le système de protection de la commune, garantissant ainsi la protection du bourg contre les phénomènes de submersion marine. Ces travaux sont complétés par les travaux d'amélioration du ressuyage afin de permettre l'évacuation des eaux de surverse sur une marée.

- **Ressuyage du quartier La Beaune/Pouzet** : ce secteur fait partie de ceux qui ont été le plus touchés par la tempête Xynthia en Février 2010. Celui-ci a subi d'importantes submersions qui ont provoqué des dégâts importants sur les terrains et les habitations. C'est pourquoi, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Boulevard Pouzet il est nécessaire de repenser le réseaux d'eaux pluviales afin d'une part, prendre en compte la problématique inondations connue sur le sud du Quartier Centre-Ville s'évacuant vers le boulevard Pouzet et, d'autre part, lors de potentielles submersions, de dimensionner le réseau afin d'augmenter la capacité d'évacuation du réseau vers les marais péri-urbains. Ce travail sera mené conjointement aux travaux de voirie et il s'agit là d'une opération pluriannuelle.

PAPI de Brouage

Le marais de Brouage est orphelin de tout programme d'actions pour la prévention des inondations. A l'initiative des communes et des EPCI du territoire (CARO et CCBM), une démarche de concertation a été engagée fin 2018 avec l'ensemble des partenaires (services de l'Etat, Conseil Départemental, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, associations syndicales (AS) de marais, Réserve naturelle de Moëze) afin d'engager la réflexion sur ce territoire et d'aboutir à la mise en œuvre d'un nouveau PAPI. Cette démarche a abouti en fin d'année 2018 à la sollicitation de l'EPTB Charente par la CARO et la CCBM pour porter une **étude préalable à un PAPI dès 2019**.

Par ailleurs, suite à la signature de la convention d'entente intercommunautaire, la CARO conduit aux côtés de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes l'étude préalable au montage du **Contrat Territorial Marais de Brouage**, sur laquelle elle s'est engagée en 2016. Un programme d'intervention pluriannuel sur le marais, qui tient compte de l'ensemble des usages, doit être élaboré et validé en 2019.

Une étude similaire est programmée, fin 2019, sur le **marais Nord et la basse vallée de la Charente**. La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera portée par le Syndicat Mixte de la Charente Aval et pourrait avoir l'appui financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et de la Région Nouvelle Aquitaine.

La **lutte contre les espèces aquatiques exotiques envahissantes** (faunistiques et floristiques) se poursuivra en 2019 aux côtés des Associations Syndicales de marais :

- **Lutte contre les ragondins**

L'entreprise d'insertion AI 17 a été mandatée par la CARO pour les actions de **piégeage** sur l'ensemble du territoire communautaire (groupement de commande avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur le territoire du marais de Brouage).

La **définition d'une stratégie de lutte coordonnée à l'échelle du territoire** (piégeage et tir) sera à l'étude avec l'ensemble des parties prenantes (AS, Association communale de chasse agréée (ACCA), Fédération de Chasse) et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) en charge de la coordination de la lutte. Cette stratégie sera à intégrer dans une nouvelle gouvernance de bassin portée par le Syndicat Mixte de la Charente Aval, compétent sur ce territoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Arrachage de la jussie**

Les opérations d'arrachage de la jussie se poursuivront **sur le marais Nord et les boucles de la Charente** sous maîtrise d'ouvrage CARO et en appui aux associations syndicales sur le marais de Brouage. Comme pour la lutte contre les ragondins, la campagne d'arrachage 2019 de la jussie sera à intégrer dans une nouvelle gouvernance de bassin portée par le Syndicat Mixte de la Charente Aval.

Sur le marais de Brouage, il est prévu de cartographier les parcelles du marais contaminées par la forme terrestre de la jussie. Cette mission sera également suivie par le Forum des Marais Atlantiques (référent régional en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes) et l'agrocampus de Rennes (appui scientifique).

Suite à la prise en charge en 2016 par l'Agglomération de **l'animation des deux sites Natura 2000 « Marais de Rochefort Nord » et « Estuaire de la Charente »**, la CARO renouvelle, en 2019, son engagement pour les 3 années à venir et poursuit ainsi cette dynamique :

- animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs,
- communication et sensibilisation auprès des différents acteurs du territoire,
- expertise naturaliste pour l'appui aux porteurs de projet.

La **révision du Document d'Objectif du site « marais de Rochefort Nord »**, qui avait été budgétisée en 2018, n'a pas pu être réalisée faute de visibilité de la part des services de l'Etat sur le financement de cette révision. Une démarche est en cours avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour lancer cette action courant 2019.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Poursuite de l'inventaire des zones humides sur les communes restantes*

SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

La CARO continue ses efforts pour améliorer sa situation financière et dégager les financements nécessaires pour conduire ses ambitieux projets.

L'effet positif des transferts de compétences et des mutualisations se traduit par un gain, ou plutôt une **moindre baisse, de la DGF** grâce à une augmentation du CIF. Les dotations de l'Etat sont quasi-stables grâce aux dotations de péréquation.

Les taux de fiscalité, ménages et entreprises, ne seront pas augmentés. Seule la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sera ajustée pour financer de nouvelles charges liées à la hausse du tonnage des déchets recyclés, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), l'expérimentation de la collecte des bio-déchets et la révision des marchés d'évacuation des déchets.

Les **charges de personnel progressent** du fait d'une augmentation des effectifs, qui passent de 208 au 1^{er} janvier 2018 à 281 agents au 1^{er} janvier 2019, et sous l'effet de l'application du protocole « Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations » (PPCR), de l'augmentation du SMIC et de nouveaux recrutements prévus en 2019.

Dans le cadre de la solidarité communautaire, les **fonds de concours aux communes seront reconduits** et les **attributions de compensation régularisées** en fonction des derniers transferts de compétences (SDIS et zone touristique de l'Arsenal) courant 2019.

Malgré un effort important des services, les **charges courantes sont en augmentation** (entretien aires d'accueil des gens du voyage, entretien pluvial, cotisations SYLICAF et SMCA, renouvellement du fonds documentaire du réseau des médiathèques...).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables du BP 2018 au BP 2019.

Au regard des investissements envisagés, **l'emprunt prévisionnel sur le budget général sera supérieur en 2019 à celui de 2018** mais il devrait diminuer en cours d'année après l'affectation du résultat 2018 et la notification de nouvelles subventions.

L'autofinancement devrait se réduire en 2019 du fait d'une section de fonctionnement contrainte.

L'enveloppe globale affectée

aux investissements serait de 7,3 millions d'€ (contre 6,9 millions d'€ en 2018) correspondant au lancement de projets structurants pour le territoire :

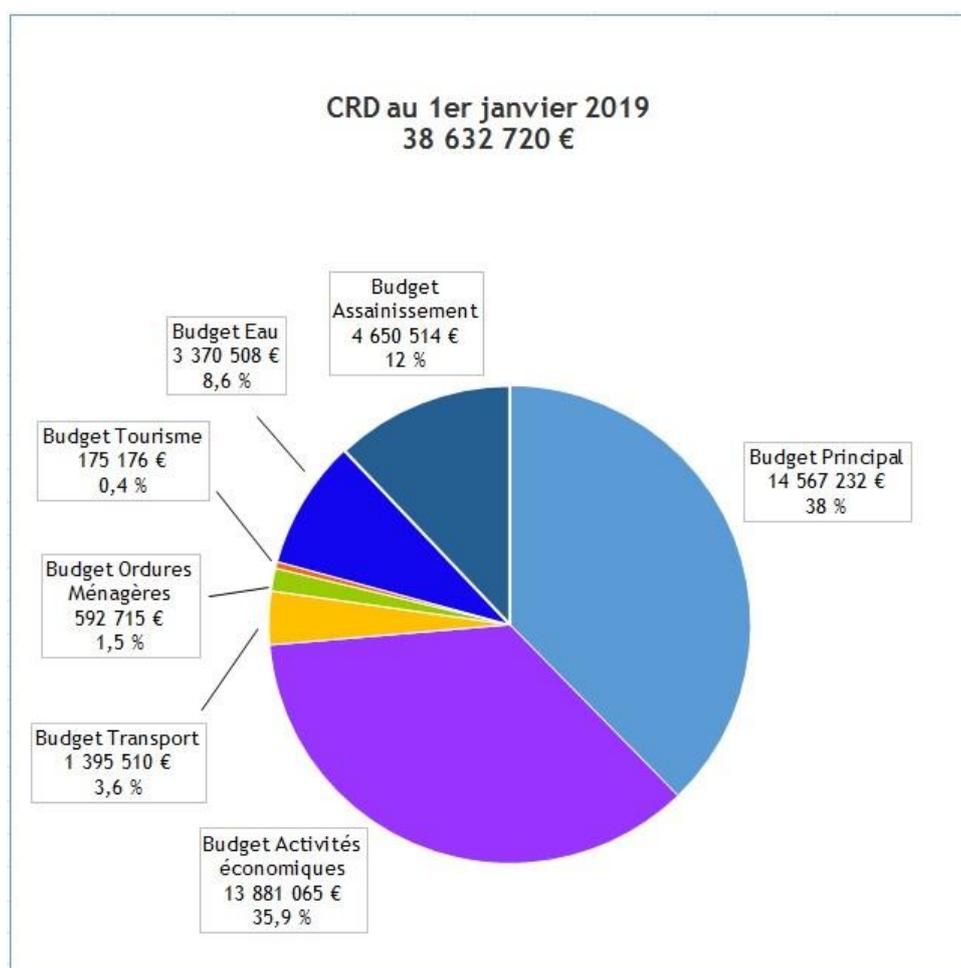
- 1^{ère} phase d'aménagement du site touristique de l'Arsenal dans le cadre du projet **Arsenal des Mers**,
- travaux d'extension du **golf à St Laurent de la Prée**,
- frais d'études liés aux projets de nouvelles **médiathèques à Tonnay-Charente et Echillais**,
- projet de **ZAC de l'Arsenal**,
- travaux de création du **FabLab**,
- travaux et versement de fonds de concours dans le cadre des **PAPI Charente et Baie d'Yves**,
- aides à la **réhabilitation de logements** tant publics que privés, notamment dans le cadre de l'OPAH-RU,
- réalisation de 6 **schémas directeurs des eaux pluviales**,
- étude pour la création d'un **green Datacenter**,
- actions de **lutte contre la désertification médicale**,
- conduite d'une expérimentation de **collecte des déchets fermentescibles**.

ANNEXES

Annexe 1 : Structure et gestion de la dette

I – La dette de la Communauté d’Agglomération de Rochefort Océan

Au 1^{er} janvier 2019, l’encours de la dette de la Communauté d’Agglomération de Rochefort Océan s’établit à 38, 633 M€ ainsi répartie sur 7 budgets. Un 8^{ème} budget (Photovoltaïque) récemment crée ne dispose pas encore au 01/01/2019 d’encours de dette.



Les ratios de dette qui se calculent uniquement sur le budget principal à partir de la population INSEE sont les suivants :

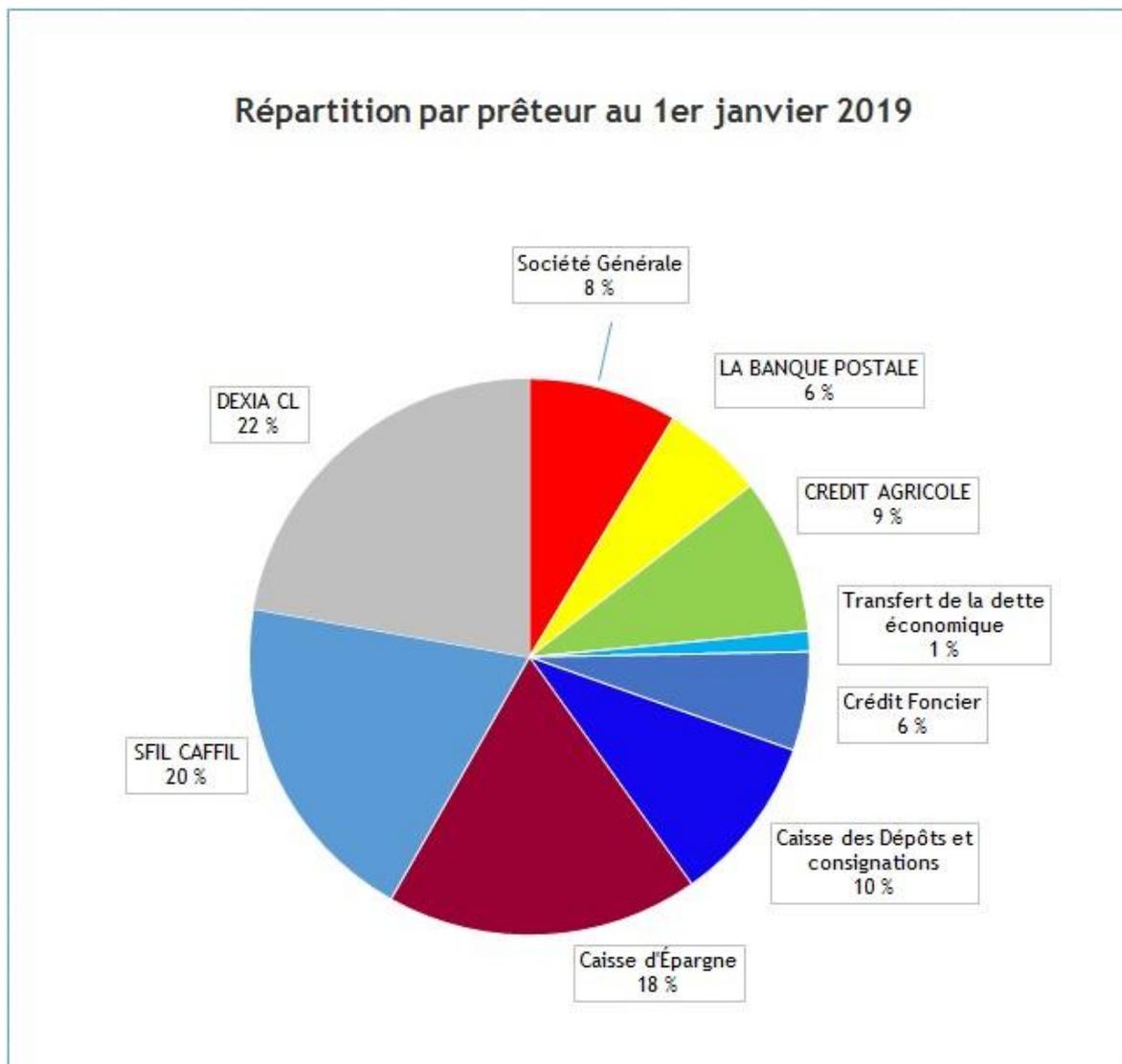
	CARO au 01/01/2019	Moyenne des EPCI de la strate en 2016 **
Encours de dette par habitant*	224 €	365 €

* Population totale INSEE authentifiée par décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 : 65 068 habitants

**Source : Direction Générale des Collectivités Locales « Les collectivités locales en chiffres 2018 (p.55) » (dernières statistiques connues)

Ce même encours s’élève tous budgets confondus à 594 € / habitant

La dette de la CARO est composée de 75 lignes d'emprunt, qui se répartissent auprès de 8 prêteurs comme suit :



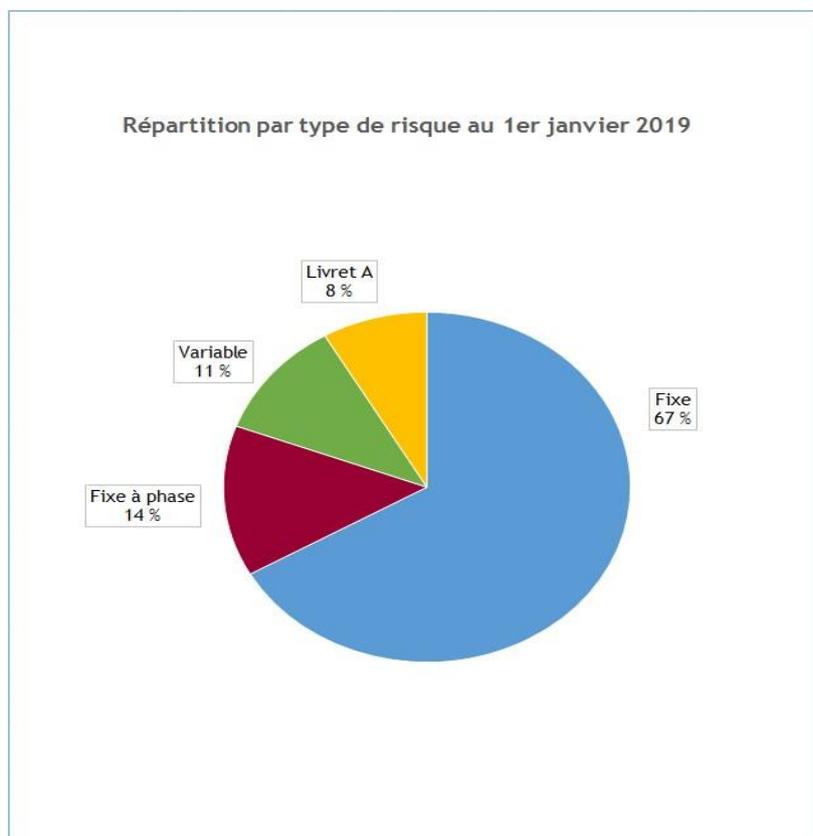
La dette résultant du transfert des biens à caractère économique effectué en 2002 entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sera totalement amortie dans 2 ans soit le 31 décembre 2020.

Au 1^{er} janvier 2019, son CRD s'élève à 0,463 M€.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant restant dû au titre de la cession (après échéance)	4 890	3 907	2 929	2 101	1 282	463	18	0
Annuité versée par la CARO	1 017	1 016	991	829	819	819	445	18

Montants en K€

Si on excepte cette dette transférée, la ventilation de la dette de la CARO par type de risque est la suivante :



En fonction de cette répartition du risque, la CARO a emprunté, en 2018, la somme totale de 5,240 M€ dont :

- 3,872 M€ à taux fixe,
- 1,368 M€ à taux fixe pendant 5 ans puis à taux variable les dix années suivantes.

Les emprunts à taux variable permettent d’avoir une gestion active de la dette plus dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé) et tirent actuellement le taux moyen de la dette vers le bas :

Type	Taux moyen
Fixe	3,61 %
Fixe à phase	1,65 %
Variable	0,52 %
Livret A	1,47 %
Taux moyen	2,75 %

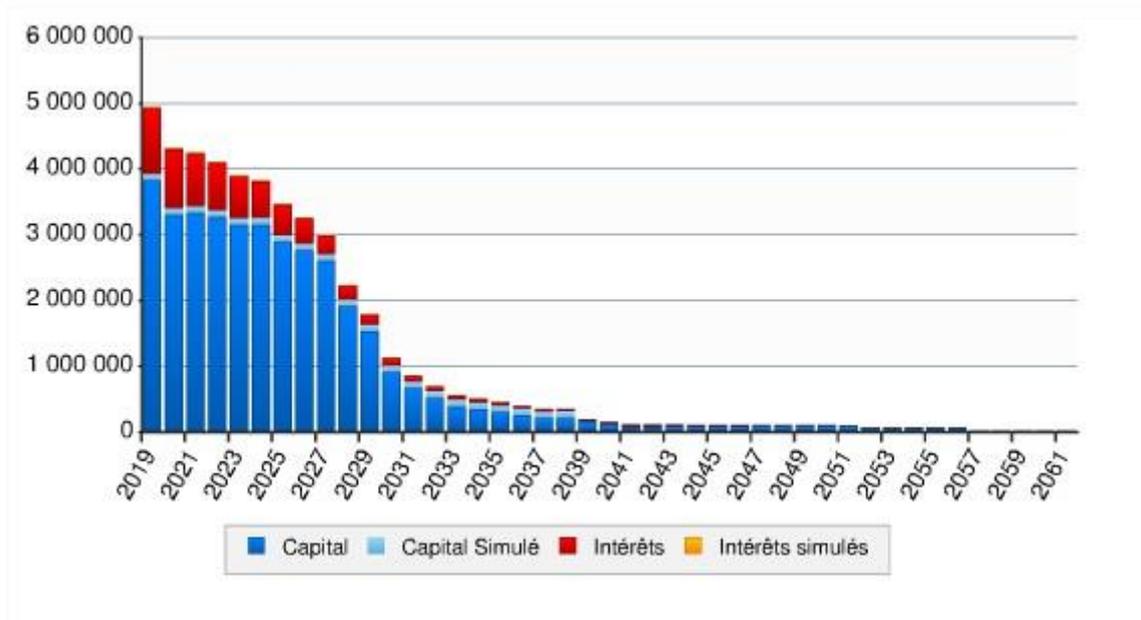
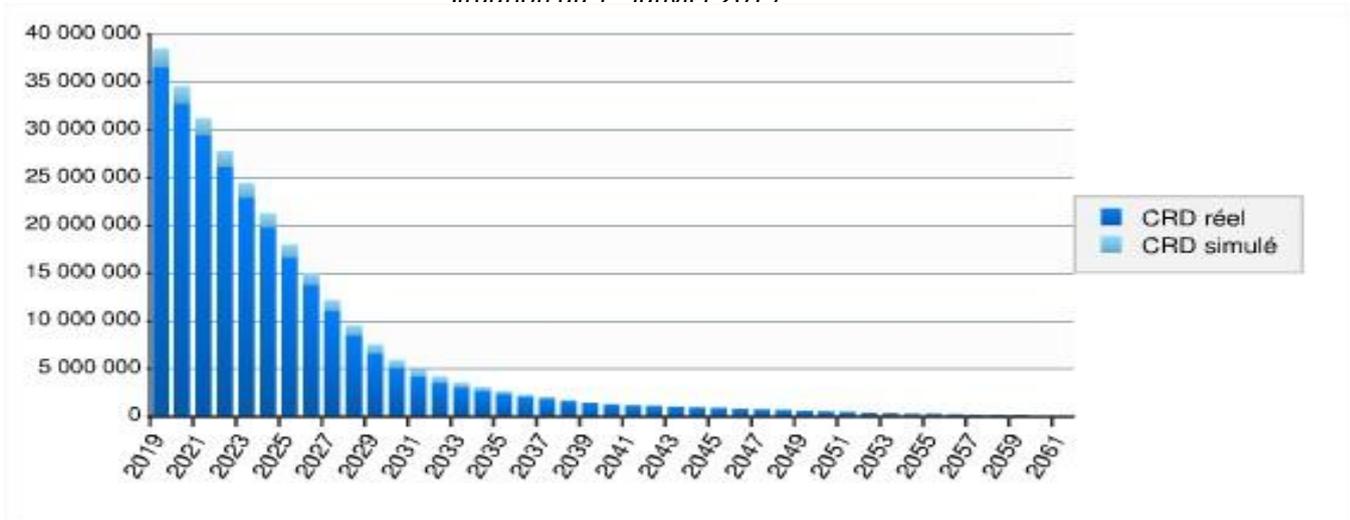
II – La typologie de la dette de la CARO

Au regard de la « *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales* » dite charte GISSLER, la dette de la CARO est désormais classée à 100 % en 1A suite au refinancement de son prêt structuré en 2016, soit le niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l’indice sous-jacent.

III - L'extinction de la dette de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Montant des échéances annuelles

Situation au 1^{er} janvier 2019



Annexe 2 : Les autorisations de programme

DOB 2019 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME							
AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant TTC AP	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
CULTURE							
Création fonds documentaire réseau lecture publique	179 384		115 244	63 968			
Médiathèque Échillais	1 313 537			9 574	0	138 000	1 165 963
TOURISME							
Pistes cyclables	334 407	51 947	2 460	237 110	42 889		
Pont Transbordeur	3 800 000			73 039	370 373	150 000	3 206 588
SPORTS							
Aménagement club house golf	38 325	36 241	0	1 228			
Extension golf 18 trous (Montants HT)	3 600 000	196 008	30 573	104 854	56 474	300 000	2 912 091
HABITAT							
PIG 2016	186 499	33 485	72 792	79 558			
Primo accédants 2016	250 000	90 000	62 000	98 000			
Création de logements publics 2016	450 000	36 250	52 500	29 150	0	2 400	329 700
PIG 2017	186 480		72 491	14 000	0	99 989	
Primo accédants 2017	250 000		136 000	29 000	0	85 000	
Création de logements publics 2017	450 000			0		0	450 000
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	400 000		28 188	145 411	2 582	207 220	16 600
PIG 2018	186 500			9 000	0	90 000	87 500
Primo accédants 2018	250 000				32 000	33 000	185 000
Création de logements publics 2018	450 000						450 000
Primo accédants Développement Durable 2018	80 000					24 000	56 000
DIRECTION GENERALE							
Salle culturelle et polyvalente	1 384 000	27 192	0	66 139	477 295	813 374	
Modernisation signalisation La Rochelle Saintes	691 724						691 724
ENVIRONNEMENT							
Papi axe 1 M1 - Pose repères submersion marine	18 372	10 440	0	0	0	4 500	
Papi axe 7 M3 - Martrou, renforcement des berges	252 000	19 429	32 625	8 820	661		
Papi axe 5 M1 - Étude schéma global protection	135 075	30 000	19 075				
PAPI CHARENTE - Actions sous maîtrise d'ouvrage CARO	2 026 000			286 192	609 054	388 000	742 754
PAPI CHARENTE - Actions sous maîtrise d'ouvrage Département (participations de la CARO à hauteur de 20% du HT)	5 753 000					186 600	5 566 400
PAPI BAIE D'YVES - Actions sous maîtrise d'ouvrage Département ET SILYCAF	1 530 000			90 132	300 000	457 000	682 868
Projet SURVEY	44 170					13 251	30 919
AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET DECHETS MENAGERS							
	Montant HT	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
Restructuration déchetterie de Rochefort	1 700 000	2 761	3 370	32 093	51 446	250 000	1 360 330
AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES							
	Montant HT	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
RIA / cession bois du Nord	185 305	5 170	0	40 761	139 374		
Pont neuf - aménagement de cellules 10 à 14	289 591	140 763	0	0	98 828	48 000	2 000
Extension zone de Soumard	370 000						370 000
Aménagement port de commerce de Rochefort, dont :	6 266 036	29 676	388 460	2 177 746	660 200	36 200	2 973 754
<i>Schéma d'aménagement zone péripotuaire - Étude de circulation</i>	49 676	29 676	0	3 900	3 850	0	12 250
<i>Acquisition et travaux avenue Libération</i>	890 860		68 460	55 890	473 750	20 000	172 760
<i>Acquisition et travaux SM France</i>	1 920 900		320 000	87 956	98 000	16 200	668 744
<i>SCA Timber - parcelles BH354, 358 et 359</i>	88 000					0	88 000
<i>SCA Timber - parcelles BH135, 236, 447 à 451, 465, 467</i>	2 032 000					0	2 032 000
<i>Autres réserves foncières</i>	1 284 600			1 200 000	84 600		
Acquisitions foncières des zones d'activités économiques et touristiques	915 000						915 000
Acquisition d'un terrain ZAE de la Varenne à Tonnay-Charente	158 384						158 384
Acquisition de 6 terrains ZAE Port des Barques	239 345		22 120	217 225			
Technopole Arsenal	3 013 750			62 342	519 624	769 025	1 662 758
Asenal des Mers	25 325 000				3 000	3 893 400	21 428 600

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET TRANSPORT		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant HT	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
Aménagement pôle d'échange gare SNCF	326 545	12 985	60 724	185 117	0	0	67 719
Billetterie R'Bus	1 155 143	805 445	0	273 941	0	0	75 757
Accessibilité points d'arrêts R'Bus	1 844 708	527 983	122 770	136 644	118 694	0	938 617
Sécurisation points d'arrêts R'Bus	300 000	17 592	680	93 381	5 681	40 000	142 667

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET TOURISME		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant TTC	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
Aménagement Port des Barques local vélos et toilettes	73 000	23 754	25 672	6 240	0	0	17 334
Bureau d'Information Touristique Fouras	900 000			21 336	46 380	205 000	627 284

DOB 2019 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT - BUDGET PRINCIPAL		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant TTC	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
Assistance technique programme FEAMP 2014-2020	25 630	3 045	0	0	0	1 000	21 585
Plan Vélo "Charente à vélo" (V92)	12 666		7 966	4 289	0	411	
Parc Naturel Régional	29 260				23 630	0	5 630

AUTORISATION D'ENGAGEMENT - BUDGET ACTIVITE ECONOMIQUE		CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant HT	Paiements antérieurs	Paiements 2017	Paiements 2018	Reports 2018	BP 2019	2020 et suivants
CREALAB	90 000			30 000	0	20 000	40 000

Annexe 3 : Les éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Sommaire

- ✓ Structure de l'effectif
- ✓ Mobilité
- ✓ Formation
- ✓ Retraite
- ✓ Rémunération
- ✓ Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle
- ✓ Conditions de travail
- ✓ Évolution de carrière
- ✓ Représentation des personnels

Remarques

Les chiffres autres que ceux de la collectivité sont issus du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. DGAFP 2017 – Données au 31 décembre 2015.

Les chiffres relatifs à notre établissement se rapportent aux années 2017 et 2018.

Sources juridiques

- Loi 2012 – 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels de la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la fonction publique.
- Loi 2014 – 873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Décret n° 2015 – 761 du 24 juin 2015 relatif au rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.
- Annexe du décret n° 2013 – 1313 du 27 décembre 2013 et annexe 1 du protocole du 8 mars 2013 : Liste des indicateurs contenus dans six domaines et devant figurer au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Introduction

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 a introduit trois articles dans le Code Général des Collectivités Territoriales (L. 2311 – 1 -2, L. 3311 -3 et L. 4311 -1) instituant à la charges des collectivités et notamment des communes de plus de 20 000 habitants, une obligation d'information en matière d'égalité des sexes.

Ainsi, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président doit présenter un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

De plus un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comportant des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, doit être présenté chaque année au Comité Technique.

Ces différents thèmes sont détaillés dans le présent rapport afin de développer la connaissance objective de la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Enfin, le bilan social 2017 transmis au Centre de Gestion 17 courant 2018, complète les informations fournies dans le présent document.

Structure de l'effectif

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est composé de 281 agents (266,97 Équivalent Temps Plein), tous statuts confondus, répartis de la façon suivante :

- 224 agents titulaires ou stagiaires (217,68 ETP)
- 27 agents non titulaires sur des emplois permanents, soit :
 - ✓ 13 agents en Contrat à Durée Indéterminée (12,5 ETP)
 - ✓ 14 agents en Contrat à Durée Déterminée (14 ETP)
 - ✓ 20 agents contractuels remplaçants ou occasionnels
 - ✓ 3 agents en Contrats Aidés
 - ✓ 1 directeur de Cabinet
 - ✓ 4 apprentis
 - ✓ 2 services civiques

Les emplois permanents (agents titulaires, stagiaires et contractuels sur des emplois permanents) représentent 89,32% des effectifs.

Les agents titulaires et stagiaires représentent quant à eux 89,24% des emplois permanents et 79,71% de l'ensemble des emplois.

Les emplois permanents représentent 243,83 ETP contre 182,40 en 2017. Cette progression s'explique par la poursuite des transferts de personnel au sein de la CARO.

Taux de féminisation (tous statuts confondus)

Au 31 décembre 2018, à la CARO 61,21 % des agents sont des femmes (172/109).

Ce taux est de :

- 61 % dans la fonction publique territoriale,
- 55 % dans la fonction publique de l'État,
- 78 % dans la fonction publique hospitalière,
- 46 % dans le secteur privé.

Par catégorie hiérarchique (pourcentages calculés sur les 251 emplois permanents)

Catégorie A :

53,03 % des agents de catégorie A sont des femmes (35/66)
Titulaires ou stagiaires : 26 femmes et 20 hommes (56,52 %)
Contractuels sur emplois permanents : 9 femmes et 11 hommes

Catégorie B :

61,11 % des agents de catégorie B sont des femmes (33/54)
Titulaires ou stagiaires : 27 femmes et 20 hommes (57,44 %)
Contractuels sur emplois permanents : 6 femmes et 1 homme

Catégorie C :

64,12 % des agents de catégorie C sont des femmes (84/131)
Titulaires ou stagiaires : 84 femmes et 47 hommes
Aucun contractuel en catégorie C

Ce taux au titre du nombre des agents titulaires ou stagiaires, est de :

- Dans la FPT, 62 % en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61 % en catégorie C ;
- Dans la FPE : 62 % en catégorie A (46 % hors enseignants), 42 % en catégorie B et 53 % en catégorie C.

Dans les emplois de direction

A la CARO, au 31 décembre 2018, la direction générale est composée de 5 personnes : 3 femmes et 2 hommes. Le poste de DGS mutualisée avec la Ville de Rochefort est occupé par une femme.

Les postes de direction (hors direction générale) sont au nombre de 3 et occupés par des hommes. Les postes de direction mutualisée sont au nombre de 3 : 1 femme et 2 hommes.

Le poste de directeur de Cabinet est occupé par un homme sur une quotité de travail de 40 %.

Le pourcentage de femmes sur des postes de direction (A+) est de :

- 52 % dans la fonction publique territoriale
- 39 % dans la fonction publique de l'État
- 47 % dans la fonction publique hospitalière.

Par filière

Les taux de féminisation par filière au sein des services de la CARO au 31 décembre 2018, pour les emplois permanents, sont les suivants :

- Filière administrative : 84,50 %
 - Filière animation : 50,00 %
 - Filière culturelle/patrimoine : 65,90 %
 - Filière technique : 28,73 %
- Dans la FPT, les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (90 %), administrative (82 %), médicoteknique (77 %), animation (72 %). Les moins féminisées sont Incendie et Secours (5 %) et Sécurité-Police municipale (22 %).
 - Dans la FPE, les ministères les plus féminisés sont l'Éducation Nationale l'enseignement supérieur et la recherche (respectivement 67 %). A l'inverse, les ministères de la Défense (composé essentiellement de militaires dont 78 % d'hommes) et de l'Intérieur outre-mer (qui comprend entre autres la Police Nationale 71 %) sont les plus masculinisés.
 - Dans la FPH, les filières administrative (90%) et soignante (87%) sont majoritairement féminines, alors que la filière « technique ouvrier » ne compte que 35 % de femmes.

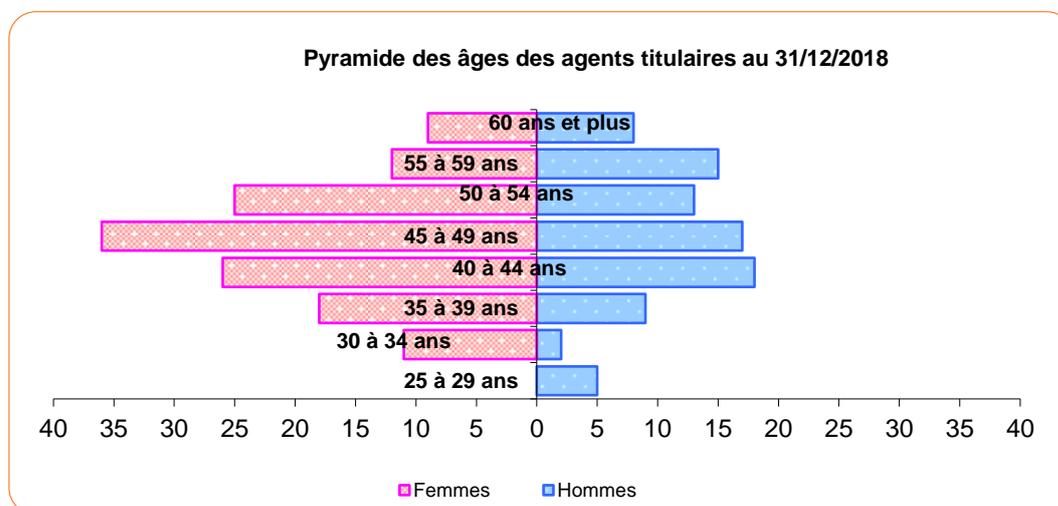
Par âge

A la CARO, au 31 décembre 2018, la moyenne d'âge des agents affectés sur des emplois permanents est de 44,6 ans, répartie de la façon suivante :

	Femmes	Hommes
Titulaires ou stagiaires	46,1	47,2
Contractuels permanents	40,5	40,9
Age moyen de la collectivité	45,6	46,5

- Dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen est de 45,1 ans pour les femmes et 44,8 ans pour les hommes.
- Dans la fonction publique de l'État, il est de 43 ans pour les femmes et 41,8 ans pour les hommes.
- Dans la fonction publique hospitalière, il est de 41,2 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

Pyramide des âges des 224 agents titulaires de la CARO au 31 décembre 2018



Travailleurs handicapés

Dans la fonction publique, 60 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, sont des femmes.

A la CARO pour la déclaration 2018 au fonds pour l'insertion des personnes handicapées en 2018, les 10 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont 8 femmes et 2 hommes.

- *Dans la fonction publique territoriale : 54 % sont des femmes*
- *Dans la fonction publique de l'État : 58 % sont des femmes.*
- *Dans la fonction publique hospitalière : 76 % sont des femmes.*

Mobilité

Recrutements 2018

Intitulé du poste	Catégorie du poste	Nombre de candidats reçus		Sexe du candidat retenu
		Femmes	Hommes	
Dumiste	B	3	1	F
Conseiller de prévention communautaire	C	2	5	F
Conducteur d'opération Arsenal	A	2	4	M
Assistant Administratif Prévention Gestion des Déchets et Redevance	C	3	0	F
Gestionnaire de la passation des marchés publics	C	1	0	F
Gestionnaire de l'exécution des marchés publics	C	2	0	F
Agent de médiathèque	C	6	2	F
	C			F
Paysagiste-Concepteur	A	4	1	F
Animateur Espace Co working	B	3	1	F
Directeur de la Communication	A	5	2	F
Assistante de gestion des subventions	C	4	1	F
Intervenant Batterie	A	0	3	M
Assistant Enseignement Artistique Tuba Trombone	B	0	3	M
Assistant Carrières et Gestionnaire Paie	C	7	1	F
Assistant administrative Conservatoire	C	6	0	F
Animateur Environnement Gestion des Déchets	C	3	3	F
Conducteur d'opération Arsenal – 2	A	3	2	M
Assistant Comptable et de Direction	C	7	0	F
Gestionnaire de l'exécution des marchés publics	C	4	0	M
DRH	A	3	3	Infructueux
Agent de médiathèque	C	3	0	F

Intégrations d'agents titulaires 2018

Direction	Catégorie du poste	Femmes	Hommes
Conservatoire de musique et de danse - Culture	A	0	3
	B	11	9
	C	5	3
Direction de l'Eau et Assainissement	A	0	1
	B	2	1
	C	2	18
TOTAL		20	35

Sur les 76 recrutements et intégrations effectués au sein des services de la CARO, 47,36 % des postes ont été pourvus par des femmes.

Dans la FPE, en 2015, sur les 36 976 recrutements externes effectués, 64 % des agents recrutés sont des femmes.

Départs d'agents titulaires au cours de l'année 2018

2018	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Retraite	C	3	1	4
Mutation	A	0	1	1
	B	0	0	0
	C	0	0	0
Disponibilité	A	1	0	1
	B	1	0	1
	C	1	0	1
Démission Titulaire	A	0	1	1
Démission (agents contractuels CDI ou CDD 3 ans)	A	2	2	4
TOTAL				13

Les mouvements de personnel restent relativement faibles en dehors de ceux liés aux transferts de compétences et mutualisation au sein de la CARO.

Pour information, 4,5 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2014 et 2015, 4,5 % étaient des femmes et 4,4 % des hommes.

Formation

Nombre de jours de formation en 2018

Type de formation	Catégorie hiérarchique	Nombre de jours de formation Femmes	Nombre de jours de formation Hommes
Intégration	A	0	0
	B	15	0
	C	20	15
Prise de responsabilité	A	0	0
Professionnalisation tout au long de la carrière	A	47,5	23,5
	B	54	34
	C	123	55
Perfectionnement	A	75,5	47
	B	52	18,5
	C	79	81
Professionnalisation 1 ^{er} emploi	A	16,5	0
	B	11	7
	C	27,5	19
Préparation concours	A	0,5	0,5
	B	0,5	1
	C	38	19
TOTAL		560	320,5

Le personnel de la CARO a réalisé 880,5 jours de formation répartis entre 560 jours suivis par des femmes (soit 63,6 %) et 320,5 jours par des hommes (soit 36,4 %).

Dans la fonction publique de l'État, les agents des ministères (hors enseignement) ont bénéficié en moyenne, de 8 jours de formation, autant pour les femmes que pour les hommes.

Retraite

Demande de pension

A la CARO en 2018, il y a eu 4 départs en retraite pour 3 agents féminins, dont une femme pour carrière longue.

Dans la FPT, sur 36 400 titulaires dont la pension est entrée en paiement en 2016, 53 % étaient des femmes.

Dans la FPE, 56 % étaient des femmes sur les 41 700 pensions entrées en paiement en 2016, et dans la FPH, 77 % étaient des femmes sur les 22 800 pensions.

Montant des pensions

Il est rappelé que les montants de pension traduisent les effets de carrière, de durée et de temps de travail des agents.

Au 31 décembre 2016 :

- *Dans la fonction publique territoriale, les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 1 208 € pour les femmes et 1 377 € pour les hommes ;*
- *Dans la fonction publique de l'État, les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 2 096 € pour les femmes et 2 478 € pour les hommes ;*
- *Dans la fonction publique hospitalière, les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 1 538 € pour les femmes et 1 624 € pour les hommes.*

Rémunération

Salaire net mensuel des agents titulaires au mois de décembre 2018

Salaire moyen net ⁵	Femmes	Hommes	Moyenne générale F/H
C	1 564 €	1 661 €	1 599 €
B	2 043 €	2 168 €	2 094 €
A	3 219 €	3 510 €	3 339 €
Salaire moyen A/B/C	1 981 €	2 194 €	2 062 €

En 2015, dans la fonction publique territoriale, le salaire moyen net s'élève à 1 813 € pour les femmes et 1 998 € pour les hommes.

Dans la fonction publique de l'État, il est de 2 338 € pour les femmes et 2 733 € pour les hommes.

Dans la fonction publique hospitalière (secteur public), il est de 2 114 € pour les femmes et 2 673 € pour les hommes.

Dans le secteur privé, il est de 1 986 € pour les femmes et 2 438 € pour les hommes.

⁵ Remarque : le net à payer de certains agents inclus des participations à des mutuelles et à des titres restaurants

Bénéficiaires de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au 31 décembre 2018

Nombre de bénéficiaires	A	B	C	Total
Femmes	8	6	29	43
Hommes	9	3	8	20
Total	17	9	37	63

La NBI « accueil du public » est attribuée à 29 femmes et 5 hommes, celle d'encadrement d'une équipe ou d'un service à 8 femmes et 10 hommes. Le nombre de points d'indice cumulés de NBI est de 660 pour les femmes, soit 15 points en moyenne, et pour les hommes, 385 points de NBI, soit 19 points en moyenne.

Le régime indemnitaire des agents titulaires au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, tous les agents titulaires bénéficient d'un régime indemnitaire mensuel, soit 87 hommes et 137 femmes.

La moyenne mensuelle des primes versée aux agents femmes s'élève à 515 € et à 600 € pour les agents hommes.

Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle

Temps plein au 31 décembre 2018

L'effectif des emplois permanents de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est composé de 251 agents (243,83 Équivalent Temps Plein), dont 99 hommes et 152 femmes.

Temps partiel en 2018

A la CARO, 18 agents ont fait le choix de travailler à temps partiel.

Catégorie	Sexe	50 %	70 %	80 %	90 %	TOTAL
A	Femmes	0	0	2	0	2
	Hommes	0	0	0	0	0
B	Femmes	0	0	4	1	5
	Hommes	0	0	0	0	0
C	Femmes	0	0	8	2	10
	Hommes	0	1	0	0	1
Total		0	1	14	3	18

Dans la collectivité, seul un poste est occupé à temps partiel par un homme.

Dans la fonction publique, 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Temps non complet en 2018

A la CARO, 7 agents (3,1 % de l'effectif) occupent des postes à temps non complet : un homme sur une quotité de travail de 14/35 (Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique) et deux femmes et deux hommes au conservatoire de musique et de danse. 42,85 % des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

Catégorie	F	H	Total
A	0	1	1
B	2	2	4
C	1	1	1
Total	3	4	7

Autorisation d'absence pour garde d'enfants malades en 2018

A la CARO, 117 jours ont été accordés à ce titre à des femmes et 36 jours à des hommes, soit un total de 153 jours d'absence pour garde d'enfants malades (pour mémoire, en 2016, 53,5 jours d'absence pour garde d'enfants malades avaient été accordés).

Congés maternité et parental

A la CARO, au cours de l'année 2018, 6 agents ont bénéficié d'un congé de maternité pour un total de 607 jours.

CET / Compte Epargne Temps

Pour 2018	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre de CET ouverts dans l'année	14	26	40
Nombre de jours déposés en 2018	422	391	813
Nombre de jours cumulés	1 865	1 112	2 977
Nombre de jours consommés	239	111	350

Conditions de travail

Absentéisme 2018 (agents tous statuts confondus)

Type d'arrêt en jours	Nombre de jours pour les Femmes	Nombre de femmes ayant bénéficié d'un arrêt	Nombre de jours pour les Hommes	Nombre d'hommes ayant bénéficié d'un arrêt	Total des jours
Maladie ordinaire	1 486	72	946	33	2 432
CLM/CLD	1 804	6	358	1	2 162
Accident du travail	143	4	169	5	312
Maladie professionnelle	/	/	/	/	/
Total	3 433	82	1 473	39	4 906

Absentéisme 2017 (agents tous statuts confondus)

Type d'arrêt en jours	Nombre de jours pour les Femmes	Nombre de femmes ayant bénéficié d'un arrêt	Nombre de jours pour les Hommes	Nombre d'hommes ayant bénéficié d'un arrêt	Total des jours
Maladie ordinaire	1 940	63	738	26	2 678
CLM/CLD	962	3	365	1	1 327
Accident du travail	/	/	/	/	/
Maladie professionnelle	/	/	/	/	/
Total	2 902	66	1 103	27	4 005

Il est à noter une progression du taux d'absentéisme 2018 par rapport à 2017, dû notamment à l'augmentation de l'effectif et à plusieurs arrêts supérieurs à 100 jours en maladie ordinaire et longue maladie, ainsi qu'à la survenue d'accidents du travail.

Évolution de carrière

	Catégorie	2018		TOTAL
		Femmes	Hommes	
Stagiaires titularisés	A	/	/	/
	B	/	/	/
	C	1	3	4
Nomination stagiaires	A	/	/	/
	B	1	/	1
	C	4	4	8
Promotion interne	A	/	/	/
	B	/	/	/
	C	/	/	/
Avancement de grade	A	1	/	1
	B	2	1	3
	C	12	11	23
Avancement d'échelon	A	9	12	21
	B	11	4	15
	C	46	20	66

Représentation des personnels

Représentants titulaires du personnel (hors suppléants) suite au renouvellement de ces instances le 6 décembre 2018

Instances	Femmes	Hommes
Comité Technique	2	3
Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail	2	3
Total	4	6

Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation

Rapport 2017 sur le fonctionnement des directions mutualisées de la CARO - Commission Paritaire de Gestion du 19 novembre 2018

Contexte

En juin 2016, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) a adopté son schéma de mutualisation des services qui prévoyait la mutualisation de la plupart des directions ressources de la CARO afin d'optimiser l'organisation des services, de développer leur expertise et d'apporter, aux communes qui le souhaitaient, une ingénierie partagée.

Ainsi, plusieurs Directions communes ont été créées entre 2016 et 2017 :

- Direction Commune des Finances (DCF),
- Direction Commune de la Communication (DCC),
- Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN),
- Direction Commune des Affaires Juridique et de la Commande Publique (DCAJCP),
- Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH),
- Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCST).

L'adhésion des communes à ces Directions peut se traduire soit par une mise à disposition de personnel, soit par le paiement de prestation. Quelle qu'en soit la forme, les communes contribuent financièrement au fonctionnement des directions communes et il appartient à la CARO d'en définir le montant. Pour cela, une Commission Paritaire de Gestion a été installée en 2016.

A ce jour, la seule référence réglementaire existante pour encadrer ces modalités de remboursement est un décret qui fixe les grands principes applicables au calcul des sommes dues par les communes pour contribution au fonctionnement de ces directions communes. Ainsi, sur la base de ce décret, il appartient aux collectivités de définir précisément les modalités de calcul à appliquer.

L'expérience acquise par la CARO ces deux dernières années au fil des différentes mutualisations permet aujourd'hui de préciser ces modalités de calcul et de proposer un règlement interne permettant de définir le coût des directions mutualisées actuelles et futures (voir document joint).

Il est proposé à la Commission Paritaire de Gestion, à l'occasion de sa session du 19 novembre 2018, d'approuver ce règlement qui fixe le rôle et le fonctionnement de la Commission Paritaire de Gestion et les conditions et modalités financières de remboursement des frais de fonctionnement des directions mutualisées.

La Commission Paritaire de Gestion s'était réunie le 16 novembre 2017 pour procéder à l'évaluation des charges de fonctionnement des directions mutualisées pour la période allant d'octobre 2016 à octobre 2017. Il est proposé d'actualiser les éléments présentés au 31 décembre 2017 afin d'établir un rapport complet sur l'année N-1 conformément au nouveau règlement interne.

Composition de la Commission Paritaire de Gestion

Au 19 novembre 2018, les membres de la Commission Paritaire de Gestion sont :

Hervé Blanché	Président de la CARO et Maire de Rochefort
Sébastien Bourbigot	Conseiller communautaire CARO
Lydie Deméné	Conseiller communautaire CARO Vice-Présidente en charge des Finances
Michel Gaillot	Conseiller communautaire CARO
Michèle Bazin	Maire de St Agnant
Caroline Campodarve Puente	Conseillère municipale de Rochefort Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines Conseillère Communautaire en charge des Ressources Humaines
Jacques Jaulin	Conseiller municipal de Rochefort Adjoint au Maire en charge des Finances
Pierre Feydeau	Conseiller municipal de Rochefort
Emmanuel Ecale	Vice-Président CARO en charge du Numérique
Catherine Jourdy	Directrice Générale des Services Ville de Rochefort et CARO
Camille Coussy-Vétel	Directrice de la Direction Commune des Finances
Bénédicte Bourgoïn	Directrice de la Direction Commune de la Communication
Jérôme Dufresne	Directeur de la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique
Thierry Jules	Directeur de la Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Jocelyne Campisi	Directrice de la Direction Commune des Ressources Humaines
Fabrice Lienhard	Directeur Général Commun des Services Techniques

Etat d'avancement des mutualisations et des adhésions des communes aux Directions communes

Pour mémoire, 3 directions communes ont été créées en 2017 :

- la Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DCAJCP) créée le 1^{er} janvier 2017 avec le transfert de personnels de la Ville de Rochefort à la CARO,
- la Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCST) créée le 1^{er} septembre 2017 avec le transfert de personnels de la Ville de Rochefort à la CARO.

La Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH) créée le 1^{er} novembre 2017 avec le transfert de personnels de la Ville de Rochefort et de la commune de Saint-Agnant à la CARO.

7 adhésions de communes aux Directions mutualisées sont intervenues au cours de la même période :

- adhésion de la commune de Beaugeay à la DCAJCP,
- adhésion de la commune de La Gripperie St Symphorien à la DCF,
- adhésion de la commune de Moragne à la DCF,
- adhésion de la commune de Muron à la DCF,
- adhésion de la commune de Port-des-Barques à la DCC,
- adhésion de la commune de St Agnant à la DCF et à la DCAJCP.

Au 31 décembre 2017, outre Rochefort qui avait mutualisé ses directions ressources, 7 communes adhéraient à une ou plusieurs directions mutualisées.

ADHESIONS AUX DIRECTIONS COMMUNES au 19 novembre 2018

Communes	Les Directions mutualisées et leur date de création						
	Direction Générale des Services (DGS)	Direction Commune des Finances (DCF)	Direction Commune de la Communication (DCC)	Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN)	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DCAJCP)	Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCST)	Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH)
	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/09/2017	01/11/2017
Ile d'Aix					28/06/2018		
Beaugeay					07/07/2017		
Breuil Magné		01/12/2016					
Cabariot							
Champagne							
Echillais							
Fouras							
La Gripperie		03/04/2017					
Loire-les-Marais							
Lussant		28/09/2018					
Moëze							
Moragne		01/01/2017					
Muron		01/01/2017					
Port-des-Barques		28/06/2018	28/09/2017		28/06/2018		
Rochefort	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/09/2017	01/11/2017
St Agnant		01/01/2017			28/09/2017	01/09/2017	
St Coutant							
St Froult							
St Hippolyte							
St Jean d'Angle							
St Laurent							
St Nazire							
Soubice							
Tonnay-Charente		03/01/2018		22/03/2018			
Vergeroux							
Nbre de communes adhérentes	1	9	2	2	5	2	1

Adhésion avec transfert de personnel

Activités des Directions communes

Direction Commune des Finances

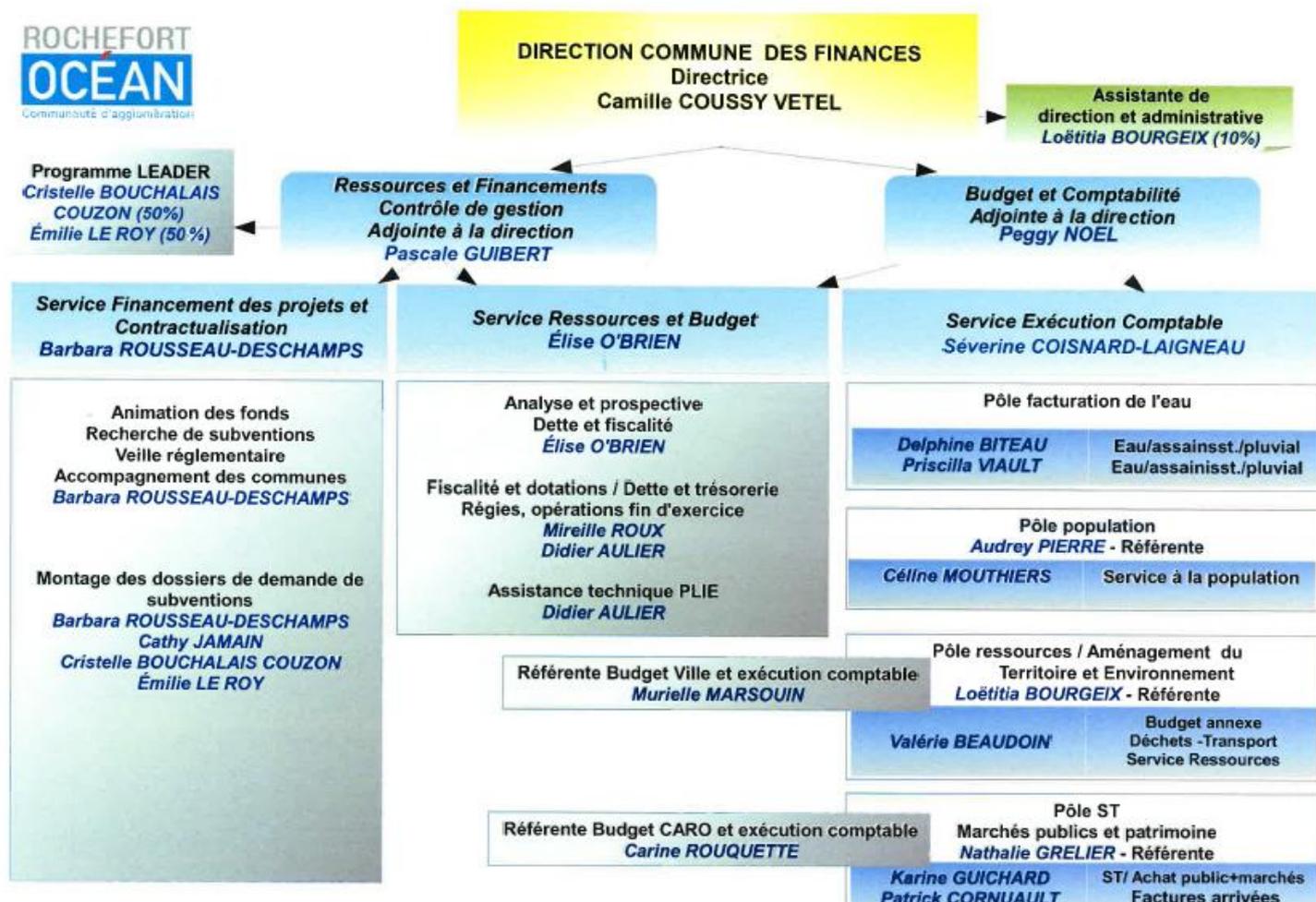
Missions de la Direction

- Comptabilité
- Préparation budgétaire
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Stratégie financière
- Gestion des régies eau, assainissement
- Contrôle financier
- Gestion de la TVA
- Fiscalité
- Dématérialisation
- Recherche de financements

Missions exercées pour le compte des communes adhérentes

- Recherches de subventions
- Emprunts
- Veille juridico-financière
- Impayés et contentieux

Organisation



Activité de la Direction en 2017

- Structuration de la Direction avec une modification de l'organigramme pour permettre l'organisation de la direction autour de pôles d'expertise financière : marchés publics, dématérialisation, patrimoine, recherche de financements, fiscalité et endettement.
- Rencontre des Maires et des DGS des communes adhérentes afin de dresser un bilan des missions réalisées pour leur compte au cours de l'année et prendre connaissance de leurs attentes pour l'année 2018.
- Mutualisation des outils informatiques (fiscalité, prospective, dette).

Au cours de l'année 2017, la DCF a réalisé 3 prestations de recherches de subventions. Ainsi :

- Accompagnement de la commune de Saint-Agnant :
 - o au montage d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation de son gymnase,
 - o au montage d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation de bureaux de la Mairie et de la Salle du Conseil.
- Montage de dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département pour le compte de la commune de Moragne dans le cadre de son projet de rénovation de son école.

Toutes les subventions sollicitées ont été obtenues par les communes.

Perspectives de la Direction pour 2018

- Rencontre annuelle avec les communes adhérentes
- Rédaction du règlement de la Commission Paritaire de Gestion au regard de l'évolution de la mutualisation
- Adhésion des communes de Port-des-Barques, Lussant et Tonnay-Charente

Direction Commune de la Communication

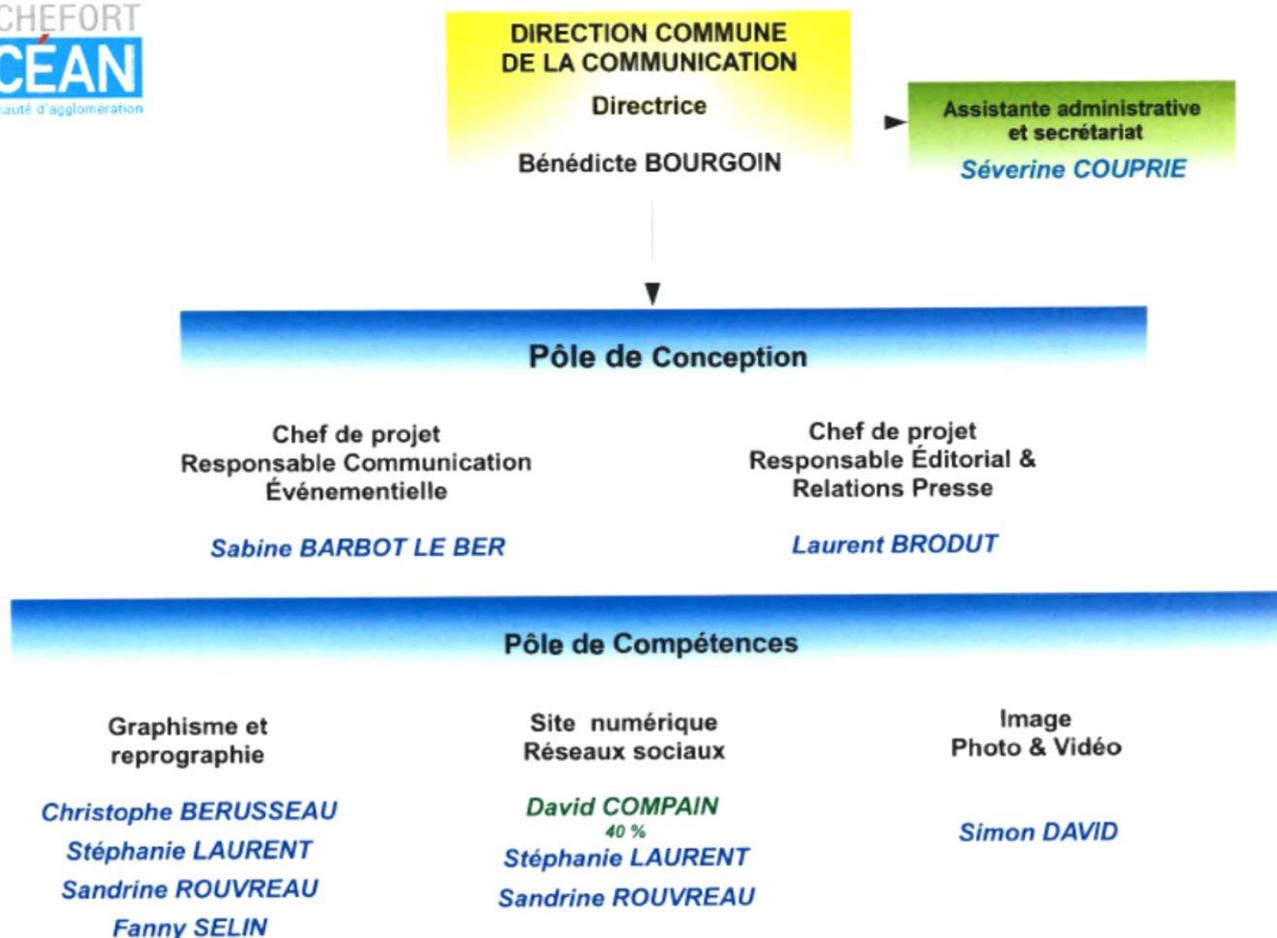
Missions de la Direction

- Stratégie de la communication de la CARO et de la Ville de Rochefort, amélioration de l'information auprès des habitants du territoire
- Communication éditoriale et communication digitale
- Relations avec les médias
- Promotion de la collectivité
- Développement de l'appui et du conseil auprès des élus et des services
- Création d'une photothèque partagée

Missions exercées pour le compte des communes adhérentes

- Stratégie de la communication et amélioration de l'information auprès des habitants du territoire
- Communication éditoriale et communication digitale
- Relation avec les médias
- Promotion de la collectivité
- Développement de l'appui et conseil auprès des élus et des services
- Création d'une photothèque partagée

Organisation



Activité de la Direction en 2017

- Rencontres avec la commune de Port-des-Barques
- Modification de l'organigramme

Au cours de l'année 2017, la DCC n'a pas réalisé de prestation pour les communes adhérentes.

Perspectives de la Direction pour 2018

- Recrutement d'une Directrice de la Communication au 1^{er} novembre 2018, Bénédicte Bourgoin

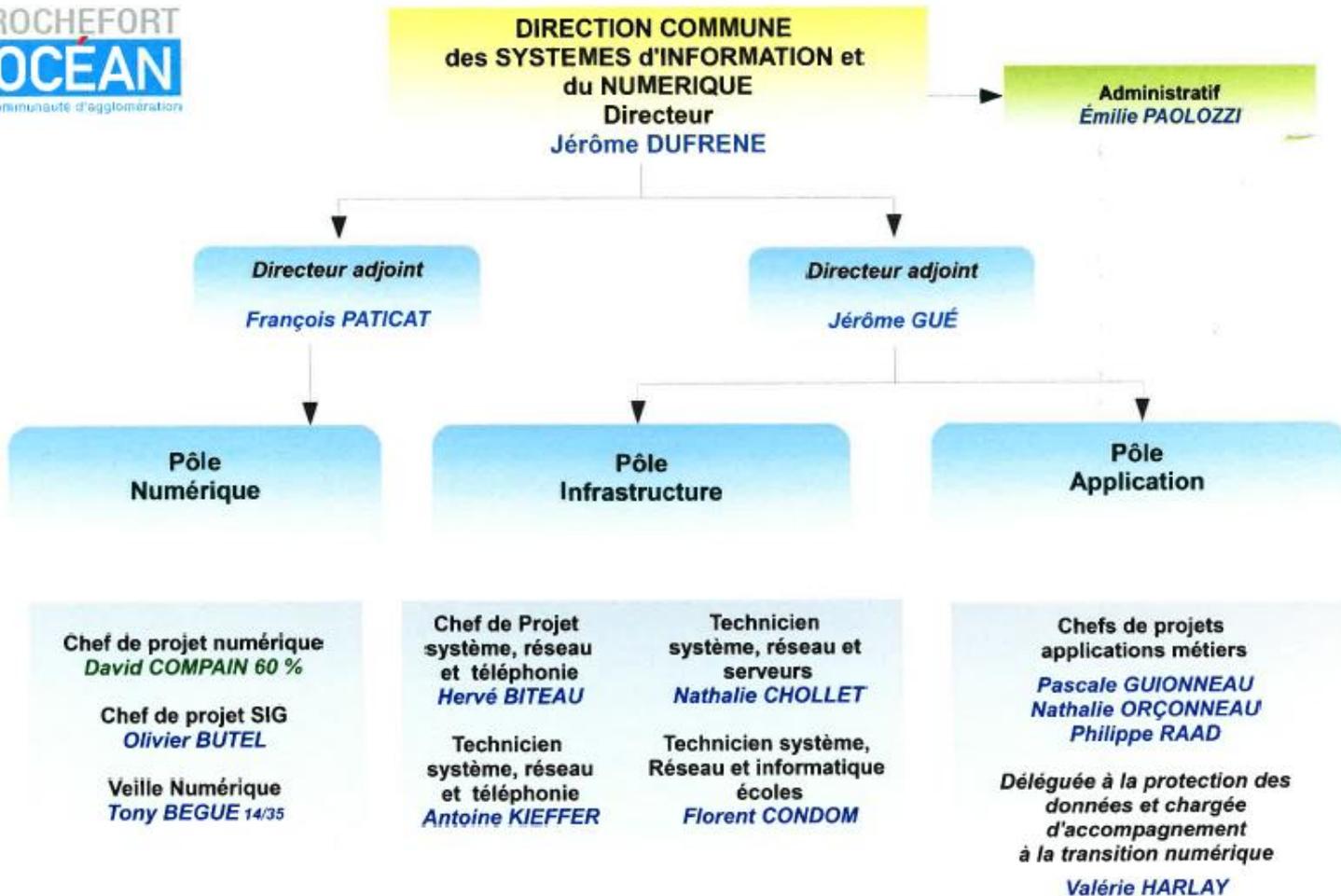
Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN)

Missions de la Direction

- Développement numérique du territoire
- Infrastructure et exploitation
- Rendre accessible le numérique

En 2017, aucune commune n'était adhérente à la DCSIN.

Organisation



Activité de la Direction en 2017

- Convergence des systèmes d'information de la CARO et de la Ville de Rochefort :
 - o Interconnexions réseaux
 - o Consolidation des infrastructures (mise en service des serveurs communs pour l'authentification des utilisateurs, les partages de fichiers, la messagerie, la gestion de la sécurité...)
 - o Homogénéisation des applications (finances, RH, achat public, médiathèques...)
 - o Rapprochement des politiques de gestion des marchés télécoms et systèmes d'impression...
- Mise en place d'un Intranet communautaire :
 - o Facilitation de la communication entre les services de la CARO et des communes
 - o Développement de communautés d'intérêt par la mise à disposition d'outils de travail collaboratif, en particulier orientés gestion de projets

Perspectives de la Direction pour 2018

- Poursuite de la convergence des systèmes informatiques (téléphonie, infrastructures de stockage et de sauvegarde, mutualisation d'applications)
- Extension de l'intranet à l'ensemble des communes
- Adhésion de la commune de Tonnay-Charente

Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DCAJCP)

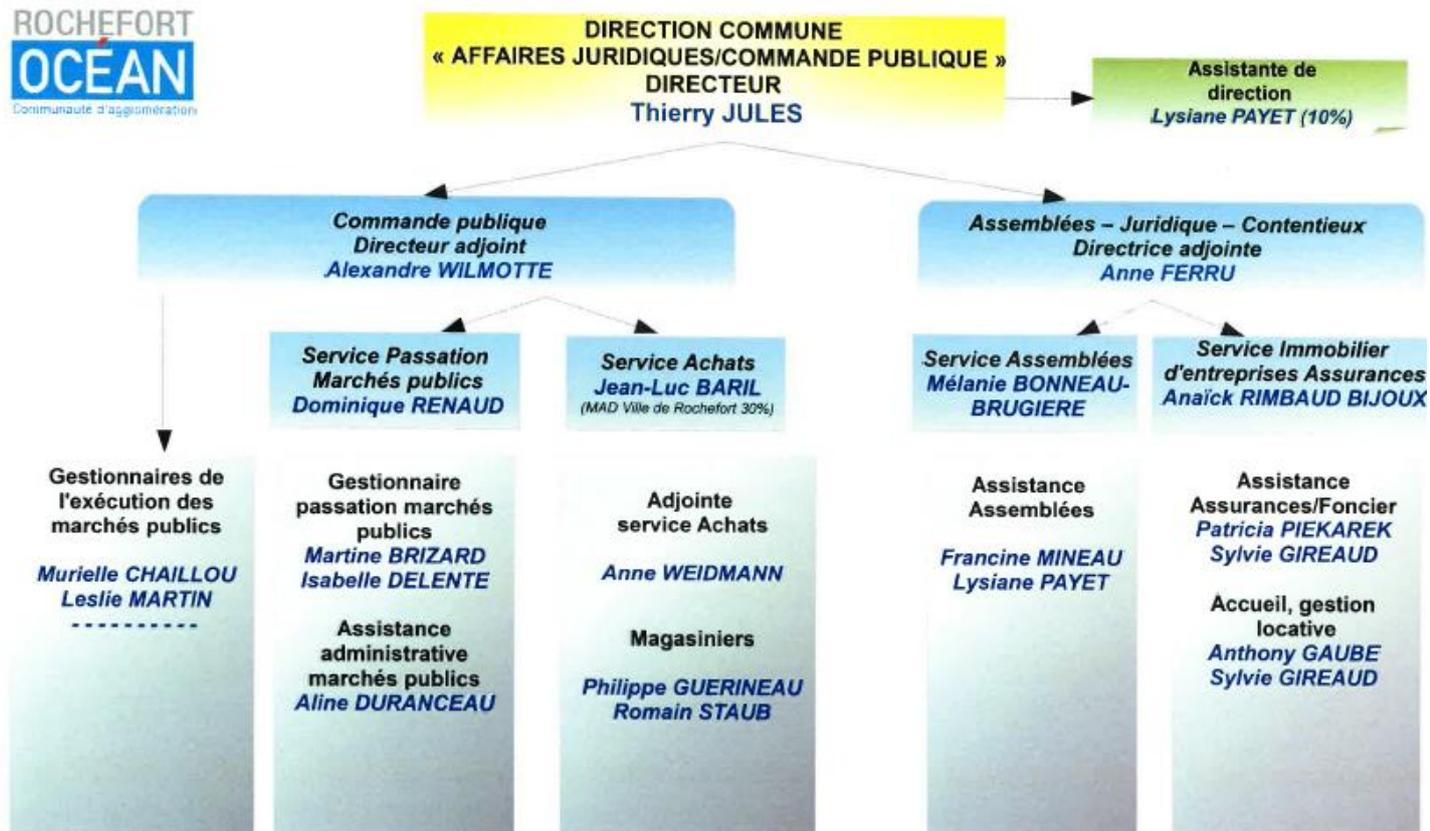
Missions de la Direction

- Conseil juridique : cadrage juridique des projets en amont, conseils juridiques aux services, prévention et suivi du contentieux, veille juridique
- Assemblées : pilotage juridique et organisation des assemblées communales et communautaires, gestion des actes de l'exécutifs, gestion des commissions communales
- Gestion des contrats :
 - o Contrats publics (marchés publics, contrats de concessions et délégation de service public, conventions) : aide à la définition des besoins, à la négociation, à l'analyse des offres et dans l'exécution des marchés
 - o Gestion et rationalisation des achats
 - o Contrats privés immobilier (baux, cessions, acquisitions, locations) nécessaires à la conduite des projets notamment à vocation économique
 - o Contrats d'assurances

Mission exercées pour le compte des communes adhérentes

- Marchés et autres contrats publics
- Assurances
- Conseil et veille juridique

Organisation



Activité de la Direction en 2017

- Regroupement de l'ensemble des agents dans les locaux de la CARO en avril 2017
- Modification de l'organigramme avec l'organisation de 2 pôles :
 - o Un pôle « Affaires juridiques »
 - o Un pôle « Commande publique »
- Mutualisation des outils informatiques (webdelib pour la gestion des instances et logiciel marchés)
- Organisation d'une réunion de présentation du service commun à l'ensemble des communes potentiellement intéressées.

Perspectives de la Direction pour 2018

- Adhésion des communes de Beaugeay et Port-des-Barques
- Harmonisation des documents et des procédures (documents de consultation, rapports d'analyses, rédaction des actes...)
- Harmonisation des modules du logiciel métiers et mise en place d'une plateforme dématérialisée unique Ville de Rochefort/CARO pour la commande publique
- Mutualisation des contrats d'assurances CARO et Ville de Rochefort

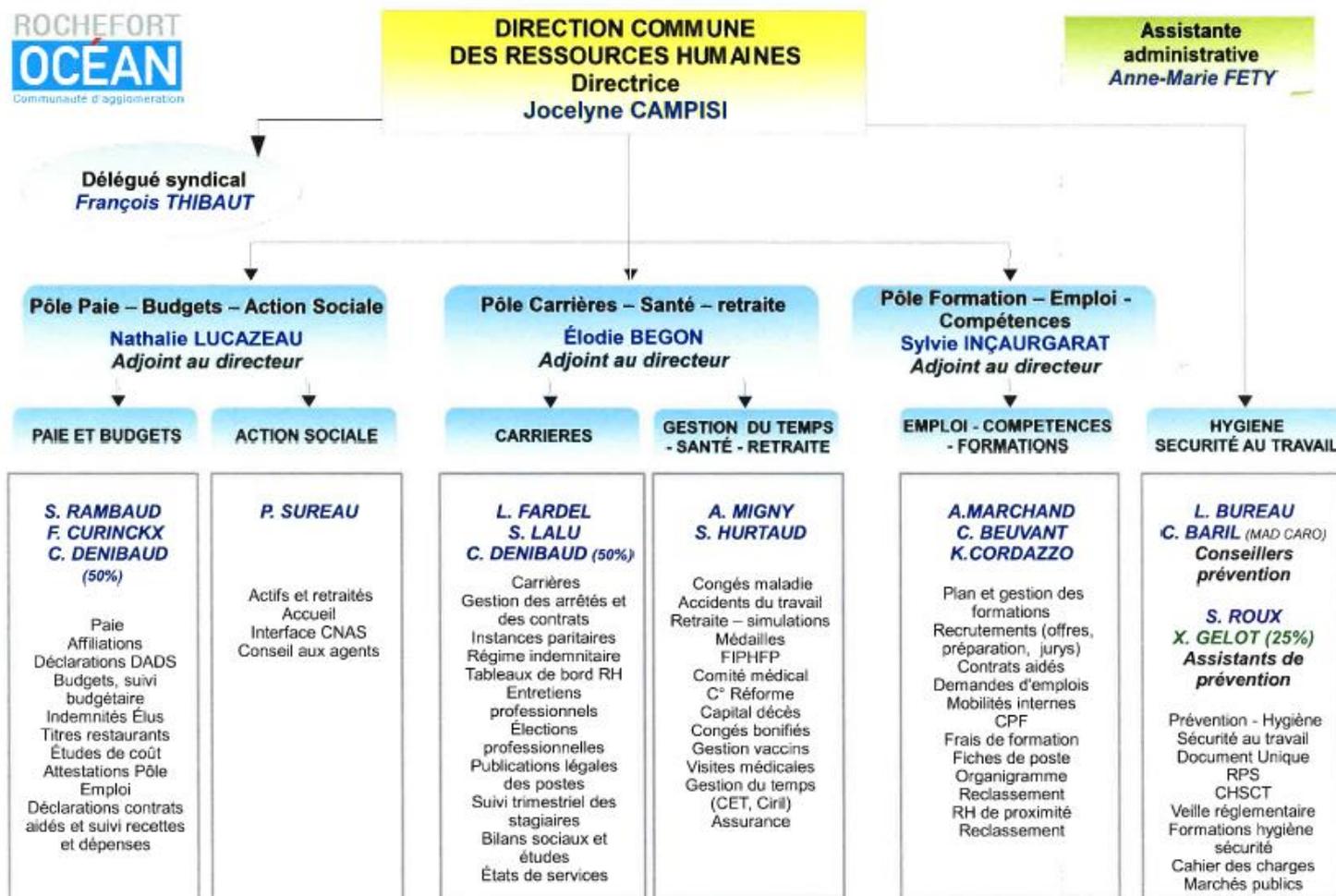
Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH)

Missions de la Direction

- Paie et budgets : paie, déclarations DADS, gestion et suivi des budgets, indemnités des élus, titres restaurants, études de coût, rédaction des attestations Pôle Emploi, déclarations contrats aidés et suivi dépenses/recettes,...
- Carrières : gestion des arrêtés et contrats, instances paritaires, régime indemnitaire, tableaux de bord RH, entretiens professionnels, élections professionnelles, publications légales des postes, suivi des stagiaires, bilans sociaux et étude, états de service,...
- Gestion du temps, santé, retraite : congés maladie, accidents du travail, comité médical, commission de réforme, visites médicales, congés bonifiés, assurances, gestion du temps (congés annuels, RTT, CET), dossiers retraite, médailles, FIPHFP...
- Emploi, compétences, formations : rédaction des plans de formations et gestion des formations, recrutements, gestion des demandes d'emplois, des demandes de mobilités internes, des reclassements, organigramme, fiches de poste...
- Hygiène et sécurité au travail : prévention, hygiène, sécurité au travail, document unique, RPS, CHSCT, formations hygiène et sécurité, rédactions des cahiers de charges/marchés publics
- Action sociale : actifs et retraités, interface CNAS, conseil aux agents
- Veille juridique, expertise, observatoire, bilans, communication

Pas de commune adhérente en 2017.

Organisation



Activité de la Direction en 2017

Regroupement de l'ensemble des agents dans les locaux de la CARO

Perspectives de la Direction pour 2018

- Modification de l'organigramme et organisation de la direction en pôles
- Harmonisation des procédures (règlement de formation, règlement interne, optimisation de l'utilisation du logiciel CIRIL...)

Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCST)

Missions de la Direction:

- Définition d'une approche commune entre la Ville de Rochefort, la CARO et, le cas échéant, d'autres communes pour la gestion du patrimoine
- Définition de nouveaux axes de coopération entre les communes,
- Accompagnement des transferts de compétences
- Identification des synergies possibles entre les services techniques de la CARO et de la Ville de Rochefort.

Organisation



**DIRECTION GENERALE COMMUNE
DES SERVICES TECHNIQUES**
DIRECTEUR
Fabrice LIENHARD
(MAD Ville Rochefort 70%)

**Assistante Administrative
et de Direction**
Amélie TAPON

**Responsable du Réseau
Technique des Communes**

Vincent DUBOY
(MAD Commune St Agnant 70 %)

**DST CARO
Directeur adjoint**
Christophe BOISSONNOT

Patrimoine
Alain BALLANGER

Maintenance bâtiments
**Philippe
MENANTEAU**

Entretien bâtiments
Tony TEISSEIRE

**Chef d'équipe / Agents
d'entretien**
Ella DEMELLE

Agents d'entretien
Sylvie COUDRAT
Marie CORBINAUD
Sophie GUILLON (CAE)
Pascale BOUHIER
Nathalie THIERY

**Infrastructures - voirie
parc auto et prêts d'engins**
Patrick TURLURE

Conduite d'engins
Coordination
Olivier DOLE

Conduite d'engins
Fabien BRIGOT

**Espaces verts et
renforts divers**
Alain TIRBOIS

**Accessibilité &
Énergie**

Accessibilité
**Samantha
BERTRAND**
(30%)

Énergie
Fabien DAVID
(50%)

Activité de la Direction en 2017

- Organisation d'une rencontre entre les référents techniques de chaque commune de la CARO, élus ou agents, et les responsables techniques de la CARO afin de dégager une priorisation des actions à mener,
- Mise en place d'une nouvelle organisation au sein des services techniques suite aux transferts de compétences successifs (lecture publique en 2017 et Conservatoire de musique, eau, assainissement et pluvial en prévus en 2018) impliquant des transferts de patrimoines. Il est également nécessaire d'intégrer à ces réflexions la future compétence GEMAPI qui nécessite une forte expertise technique sur les projets.
- Analyse des champs de compétence sur lesquelles les services techniques de la CARO et de la Ville de Rochefort se rejoignent sur de nouvelles thématiques :
 - o gestion de projets de voirie avec la poursuite de la réalisation de nouveaux arrêts de bus accessibles (maîtrise d'œuvre réalisée par la DST de Rochefort sur le périmètre de la Ville pour le compte de la CARO)
 - o gestion du patrimoine bâti et notamment des équipements transférés, gestion d'ERP, gestion des contrats, maintenance, exploitation.

Perspectives de la Direction pour 2018

Coopération intercommunale et prestations de la CARO

- Poursuite de la sensibilisation des agents communaux aux problématiques DT-DICT, et ce jusqu'à l'obtention de l'AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) nécessaire à la réalisation de certaines missions,
- Compte tenu des attentes exprimées, mise en place de journées techniques à l'attention des agents communaux dans un principe de partage de connaissances et de formation continue. Les thématiques d'entretien de petits matériels d'espaces verts et le « zéro-phyto » font partie des sujets à proposer.
- Evolution des modalités de mise à disposition des communes du parc de matériel de la CARO : la gestion du planning s'avère complexe et nécessite une évolution devant permettre à la fois une meilleure information, mais également une meilleure réactivité afin d'améliorer le service rendu et les taux d'utilisation des matériels.
- Réflexion sur l'évolution de la prestation historique de point à temps automatique (PATA) : elle fera également l'objet d'une analyse minutieuse pour dégager d'éventuelles sources d'amélioration et de baisse de coût pour la CARO (financier et humain).

Transfert de compétences

- Accompagnement des transferts de compétence afin d'assurer la continuité de service. En effet, les structures citées ci-dessus bénéficient chacune d'un suivi technique tant pour la gestion et l'exploitation de leurs locaux, que pour d'éventuelles prestations de services (transports, soutien logistique, évènementiel,...). Les directions des services techniques de la CARO et de la Ville devront ainsi assurer cette continuité.

Organisation DST CARO et Ville de Rochefort

- Identification des convergences possibles des pratiques professionnelles et des outils tels que :
 - o Outils informatiques (gestion des chaufferies, gestion du patrimoine, gestion des fluides, intranet)
 - o Groupements de commandes (Marché à bons de commande groupés dans les domaines du bâtiment ou de la voirie)
 - o Développement de l'expertise par thématique (conduite d'opérations, MOE, gestion des ERP, maintenance, ...) en évitant les doublons
- Utilisation de l'intranet commun CARO-Ville pour le partage de ressources et comme vecteur de communication tant au sein des services techniques qu'avec l'ensemble des autres directions en interaction avec la DST.

Modalités de remboursement des frais de fonctionnement des Directions communes

Les charges directes de personnel

= remboursement à la CARO par les collectivités d'origine des charges de personnel des agents transférés dans le cadre de la création des Directions communes.

En 2017, seules les communes de Rochefort et Saint-Agnant étaient concernées.

CHARGES DIRECTES DE PERSONNEL

Année 2017

Commune	Directions communes	Salaires bruts	Charges patronales	Charges complémentaires	Montants actés par la CLECT / AC	Autres charges accessoires	Recettes perçues sur le poste	Montant remboursement
Rochefort	Finances	232 903,44 €	99 283,80 €	16 674,96 €	348 862,20 €	- €	- €	348 862,20 €
	Communication	136 696,37 €	57 694,36 €	10 185,63 €	204 576,36 €	1 584,00 €	- €	206 160,36 €
	Système d'information et numérique	315 058,93 €	123 080,03 €	21 188,35 €	459 327,30 €	2 915,25 €	- €	462 242,55 €
	Affaires juridiques et commande publique	388 353,62 €	162 719,09 €	22 963,22 €	574 035,92 €	- €	- €	574 035,92 €
	Ressources humaines (2 mois)	63 464,68 €	26 361,60 €	3 221,09 €	93 047,37 €	- €	- €	93 047,37 €
	DGS + DGST (4 mois)	46 553,48 €	12 040,86 €	3 451,17 €	62 045,50 €	339,50 €	- €	62 385,01 €
	Sous-Total Rochefort	1 183 030,51 €	481 179,73 €	77 684,42 €	1 741 894,65 €	4 838,75 €	- €	1 746 733,41 €
St-Agnant	DGST (4 mois)	9 693,12 €	3 917,21 €	1 325,01 €	- €	- €	- €	14 935,34 €
	Sous-Total St-Agnant	9 693,12 €	3 917,21 €	1 325,01 €	- €	- €	- €	14 935,34 €
Total remboursement charges directes de personnel		1 192 723,62 €	485 096,94 €	79 009,43 €	1 741 894,65 €	4 838,75 €	- €	1 761 668,75 €

Les charges indirectes d'administration générale

= remboursement à la CARO par la commune bénéficiaire du service d'une fraction des charges de fonctionnement des Directions communes sur la base des charges de fonctionnement constatées au Compte administratif 2017.

Etat récapitulatif des dépenses 2017		
Nature de dépense	Coût TTC	Coût par agent
Eau/assainissement	2 100,55 €	5,20 €
Energie / électricité	12 302,03 €	32,99 €
Chauffage urbain	39 610,00 €	81,42 €
Fournitures/petit équipement	7 467,11 €	20,13 €
Location plantes	2 274,80 €	10,63 €
Contrôle installations	14 703,82 €	52,76 €
Maintenance	17 182,01 €	36,08 €
Primes d'assurances dommages aux biens	33 433,16 €	85,47 €
Frais de gardiennage	6 828,62 €	17,46 €
Nettoyage bâtiments	17 283,92 €	39,51 €
Nettoyage vitrerie	937,42 €	1,49 €
Fournitures administratives	24 797,90 €	131,00 €
Location photocopieurs	20 009,23 €	105,70 €
Location véhicules	3 100,14 €	16,38 €
Maintenance photocopieurs	21 004,26 €	110,96 €
Primes d'assurances auto	7 697,80 €	40,66 €
Primes d'assurances responsabilité civile	4 093,03 €	21,62 €
Téléphonie fixe	18 004,04 €	95,11 €
Téléphonie mobile	25 811,51 €	136,35 €
Déduction FCTVA perçu	- 2 412,01 €	- 0,16 €
Total	276 229,34 €	1 040,76 €

En 2017, le montant des charges indirectes s'établissait donc à 1 040,76 € par agent pour l'année.

La commune de Rochefort était redevable à la CARO de charges indirectes pour les ex-agents communaux occupant des locaux de la CARO.

La CARO était redevable à la Ville de Rochefort de charges indirectes pour les agents historiquement CARO, occupant des bureaux à l'Hôtel de Ville.

Charges indirectes d'administration générale

Année 2017

Coût /agent 2017 = 1 040,76 €

Commune	Directions	Nbre de mois d'existence de la Direction	Nombre d'ex-agents communaux hébergés à la CARO	Montant dû par la commune	Nombre d'agents CARO hébergés dans des locaux communaux <small>(hors ex-agents communaux)</small>	Montant dû par la CARO
Rochefort	Finances	12	10	10 407,60 €	0	- €
	Communication	12	0	- €	5	5 203,80 €
	Système d'information et numérique	12	0	- €	0	- €
	Affaires juridiques et commande publique	12	13	13 529,88 €	0	- €
	Ressources humaines	2	12	1 038,76 €	0	- €
	DGS	12	0	- €	0	- €
	DGCST	4	0	- €	0	- €
	Sous-Total Rochefort			35	24 976,24 €	5
St-Agnant	DGCST	4	0	- €	0	- €
Sous-Total St-Agnant			0	- €	0	- €
Total remboursement charges indirectes				24 976,24 €		5 203,80 €

Dépenses directes des directions mutualisées

= remboursement par les communes des dépenses réalisées par une Direction commune directement liées à l'exercice d'une mission

En 2017, les dépenses directes concernaient pratiquement exclusivement la DCSIN avec notamment des achats groupés de logiciels pour le compte de la Ville de Rochefort et de la CARO ainsi que le financement d'un Schéma directeur des Systèmes d'Information commun aux deux collectivités.

Dépenses directes des directions communes

Année 2017

Communes	Directions communes	Nature dépense	Montant refacturation		
			A la commune	A la CARO	
Rochefort	Finances	Formations informatiques	3 502,50 €	- €	
		Abonnements presse	144,50 €		
		Cabinet d'étude et de conseil	2 040,00 €		
		Sous-Total	5 687,00 €		
	Communication	Achat de matériels	5 050,00 €		
		Sous-Total	5 050,00 €	- €	
	Système d'information et numérique	Achat de logiciels	26 836,54 €	27 892,60 €	
		Acquisition de matériel	764,40 €	14 177,20 €	
		Etude	24 000,00 €	- €	
		Maintenance	3 492,06 €	19 040,65 €	
		Prestations externes	- €	6 375,60 €	
		Télécoms	- €	2 930,03 €	
		Travaux	- €	29 438,92 €	
		Sous-Total	55 093,00 €	99 855,00 €	
	Affaires juridiques et commande publique		- €	- €	
	Ressources humaines (2 mois)		- €	- €	
	DGS		- €	- €	
	DGCST (4 mois)		- €	- €	
	Sous-total Rochefort			65 830,00 €	99 855,00 €
	Total remboursement charges directes			65 830,00 €	99 855,00 €

Dépenses liées aux fonctions supports

= intégration dans le calcul des remboursements de l'évolution des compétences de la CARO et des communes pour les communes ayant transféré du personnel

En 2017, 3 transferts de compétences sont intervenus :

- Les zones d'activités économiques de Muron, Port-des-Barques et Tonny-Charente
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) (concerne uniquement les communes de Rochefort et Tonny-Charente)

Les Médiathèques de Rochefort, Saint-Agnant, Echillais et Tonny-Charente

Sur ces 3 transferts, la CLECT n'a retenu des fonctions supports que pour les médiathèques.

S'agissant de la commune de Saint-Agnant, la Commission Paritaire de Gestion précise que la commune n'a transféré qu'un agent à la Direction Générale Commune des Services Techniques, direction commune non intégrée dans l'évaluation des fonctions supports dans le règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion. Il n'y a donc pas lieu de prendre en compte un coût des fonctions supports pour calculer le montant du remboursement de la commune de Saint-Agnant.

Dépenses liées aux fonctions supports

Année 2017

Commune	Compétences transférées	Date du transfert	Date de la CLECT	Montant des charges transférées	Evaluation fonctions supports
Rochefort	Médiathèques	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
	Sous-Total Rochefort			832 000,00 €	63 990,92 €

Total remboursement fonctions supports	63 990,92 €
---	--------------------

Prestations réalisées pour le compte des communes

= remboursement à la CARO par les communes du temps de travail des agents des directions communes lorsqu'ils ont réalisés une mission spécifique pour leur compte

En 2017, 2 communes ont fait appel aux Directions communes pour la réalisation de missions spécifiques :

- La DCF a accompagné la commune de St Agnant dans la recherche de financement et le montage de dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat pour la rénovation de son gymnase et la rénovation de bureaux de la Mairie et de la salle du Conseil. Toutes les subventions sollicitées ont été obtenues.
- La DCF a recherché des financements et monter des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département pour le compte de la commune de Moragne pour la rénovation de son école.

Toutes les subventions sollicitées ont été obtenues.

La refacturation aux communes de ces prestations s'établit sur la base d'un coût horaire agent par catégorie. Pour l'année 2017, ce coût s'établit comme suit :

Catégorie	Salaire horaire	Charges indirectes	Coût horaire
A	40,66 €	0,65 €	41,31 €
B	30,33 €	0,65 €	30,98 €
C	22,77 €	0,65 €	23,42 €

Compte tenu des prestations réalisées en 2017, seules les communes de Moragne et Saint-Agnant devront rembourser à la CARO des prestations.

Prestations réalisées pour le compte des communes

Année 2017

<i>Commune</i>	<i>Direction</i>	<i>Nature prestation</i>	<i>Montant refacturé</i>
Ile d'Aix			
Beaugeay			
Breuil Magné			
La Gripperie			
Lussant			
Moragne	DCF	Recherche de subvention / rénovation école	371,14 €
Muron			
Port-des-Barques			
Rochefort	n.c.	n.c.	n.c.
St Agnant	DCF	Recherche de subvention / gymnase + bureaux de la Mairie et salle du Conseil	144,59 €
Tonnay-Charente			
Total prestations refacturées aux communes			515,73 €

Synthèse des remboursements – Année 2017

Collectivité	REMBOURSEMENT A LA CARO PAR LES COMMUNES						REMBOURSEMENT AUX COMMUNES PAR LA CARO								
	Rembour- sement charges directes de personnel		Remboursement charges indirectes d'administration générale		Remboursement dépenses directes		Remboursement fonctions supports		Rembour- sement prestations		Montant total rembour- sement	Montant restant dû	Sommes déjà remboursées par refacturation en 2017	Montant restant du	
	par la commune	par la commune	par la CARO	par la commune	par la commune	par la CARO	par la commune	par la commune	par la commune	par la commune					
Ile d'Aix														- €	- €
Beaugeay														- €	- €
Breuil Magné														- €	- €
La Gripperie														- €	- €
Lussant														- €	- €
Moragne														- €	- €
Muron														- €	- €
Port-des-Barques														- €	- €
Rochefort	1 746 733,41 €	24 976,24 €	5 203,80 €	65 830,00 €	63 990,92 €	99 855,00 €	63 990,92 €	n.c.	1 857 539,65 €	1 741 894,65 €	60 143,00 €	35 502,00 €	99 855,00 €	169 049,72 €	69 194,72 €
St Aignant	14 935,34 €	- €	- €		- €		- €	144,59 €	15 079,93 €	- €	144,59 €	14 935,34 €		- €	- €
Tonnay-Charente									- €	- €		- €		- €	- €
TOTAL	1 761 668,75 €	24 976,24 €	5 203,80 €	65 830,00 €	63 990,92 €	99 855,00 €	63 990,92 €	515,73 €	1 852 990,71 €	1 741 894,65 €	60 658,73 €	50 437,33 €	99 855,00 €	169 049,72 €	69 194,72 €

Budget prévisionnel pour l'année 2018

Collectivité	Remboursement charges de personnel par la commune		Remboursement charges indirectes d'administration générale		Remboursement dépenses directes		Remboursement fonctions supports		Remboursement prestations		Montant total dû par les communes	Montant total dû par la CARO
	par la commune	par la commune	par la commune	par la CARO	par la commune	par la CARO	par la commune	par la CARO	par la commune	par la commune		
Ile d'Aix											- €	- €
Beaugeay											- €	- €
Breuil Magné											- €	- €
La Gripperie											- €	- €
Lussant											- €	- €
Moragne											- €	- €
Muron											- €	- €
Port-des-Barques											- €	- €
Rochefort	2 233 717 €	37 119 €	5 303 €				174 561,73 €	n.c.			2 270 835,71 €	1 79 864,40 €
St Agnant	44 806 €	- €	- €				- €				44 806,02 €	- €
Tonnay-Charente											- €	- €
TOTAL	2 278 523,02 €	37 118,71 €	5 302,67 €	- €	- €	- €	174 561,73 €	- €	- €	- €	2 315 641,73 €	1 79 864,40 €

Charges directes de personnel

Concernant Rochefort, le montant des charges directes de personnel remboursées à la CARO par la Ville augmenteront du fait du passage en année pleine des Directions Communes Ressources Humaines et Services Techniques.

Le remboursement de ces charges en année pleine, estimées par la CLECT à :

- 574 035,92 € pour la DCRH
- 65 388,67 € pour la DGCST

sont financées via une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO à la Ville.

Le remboursement de la Ville devra également prendre en compte l'évolution de carrière des agents transférés.

Concernant Saint-Agnant, les charges de personnel remboursées par la commune à la CARO seront également en hausse du fait du passage en année pleine de la DGCST.

Charges indirects d'administration générale

Conformément au règlement interne de la Commission paritaire de gestion, le montant des charges augmentera du coût de l'inflation constaté sur l'année 2018.

Dépenses directes des directions communes

Ces dépenses sont directement liées à l'activité des services et donc très difficiles à estimer.

Fonctions supports

Différents transferts sont intervenus en 2018 et notamment le Conservatoire de musique et le service de Musiques actuelles de Rochefort ainsi que le pluvial.

Prestations pour le compte des communes

Elles sont impossibles à estimer puisque directement liées au choix des communes de recourir aux directions communes ou non. Cependant, avec la multiplication des adhésions, il est fort probablement que le nombre de prestations augmentent en 2018.

Toutefois, comme le prévoit le règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire servant de base au calcul du remboursement sera revu à la hausse au regard de l'inflation constatée sur l'année 2018.

Au regard du taux moyen d'inflation constaté sur les 3 premiers trimestres de l'année (+ 1,9%), le coût des prestations pourraient augmenter comme suit :

Catégorie	Coût horaire 2017	Coût horaire 2018 prévisionnel
A	41,31 €	42,09 €
B	30,98 €	31,57 €
C	23,42 €	23,87 €

Etat d'avancement du schéma de mutualisation et perspectives 2019

Actions inscrites dans le schéma de mutualisation	Etat d'avancement
1. Création d'une direction commune des Finances	Réalisée
2. Création d'un service commun « systèmes d'information »	Réalisée
3. Création d'un service commun « Communication »	Réalisée
4. Création d'un service commun « Affaires juridiques / commande publique »	Réalisée
5. Mise en réseau des acteurs	Réseau technique réalisé
6. Mise en place d'un outil collaboratif / intranet	Effectif au sein de la CARO Déploiement auprès des communes en cours
7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques	Réalisée avec la création d'une Direction commune des Ressources Humaines
8. Développer les coopérations techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion en cours sur le prêt de matériel notamment en lien avec les projets de mutualisations de personnels des services techniques de la Ville et de la CARO (travaux généraux, garage et énergie) - Conventions de prestations de services entre la CARO et les communes notamment sur de l'entretien d'espaces publics ou de bâtiments
Autres actions	Création d'un service commun « Archives » en 2019



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHFORT OCÉAN

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi GRENELLE 2) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le décret **n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif à ce rapport fixe les modalités et précise qu'il est applicable à compter de la préparation des budgets pour 2012.**

Le présent rapport, basé sur l'année 2018 décrit les actions menées par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan au regard des 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

FINALITÉ 1 - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Seule la moitié des gaz à effet de serre produits par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels (océans, forêts...). Sans effort pour réduire ces émissions, la température moyenne devrait augmenter de plusieurs degrés d'ici à 2100 avec des conséquences importantes : l'augmentation du niveau des mers, le déplacement des zones climatiques, une fréquence plus élevée des conditions extrêmes, un accès aux ressources plus contraint, des déplacements de populations, etc.

Afin de lutter contre le changement climatique, des engagements ont été pris au niveau mondial, européen et enfin au niveau national avec en 2015 la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou plus récemment la stratégie nationale bas carbone.

Les collectivités territoriales contribuent de façon directe à 12 % des émissions nationales de GES. Elles agissent de façon indirecte sur plus de 50 % de ces émissions par leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie,...) et par leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCoT, PDU, PLU,...).

Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique; et c'est pourquoi la CARO s'est engagée dans une politique responsable et durable au travers de ses compétences.

Vers plus d'efficacité énergétique et un développement des énergies renouvelables

Informer et conseiller le public : le Point Info Énergie

La CARO met à la disposition du public un Conseiller Info Énergie, présent à Espace Nature, les mardis et mercredis. Le conseiller a pour mission d'informer et d'aider gratuitement les habitants et les professionnels porteurs d'un projet de construction et/ou de rénovation sur des sujets comme l'isolation, le chauffage, les énergies renouvelables (installation et utilisation), la réglementation thermique en vigueur, les aides financières, les prêts et les démarches administratives. Il renseigne également sur les économies d'énergie et les transports.

En 2018, avec 198 contacts, le nombre de demandes se stabilise. Au total, sur les 6 dernières années, ce sont 1776 personnes qui ont sollicité le conseiller info énergie.

<i>Point Info Énergie</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de contacts	279	352	306	201	210	198

Outre sur les aspects techniques des travaux envisagés, de nombreuses questions sont suscitées par les démarchages téléphoniques et les multiples dispositifs d'aides financières aux critères parfois complexes. 83% des demandes concernent des logements construits depuis plus de 15 ans.

Le conseiller Info Énergie participe à diverses manifestations en lien avec la gestion de l'énergie en proposant par exemple :

- des manifestations extérieures (Balades thermographiques, fête de l'énergie, salon de l'habitat, projection de film, stand aux forums du CCAS, etc.),
- des visites de sites,
- des expositions (urbanisme durable, toilettes sèches, solaire) avec animations pour les scolaires,
- des conférences (urbanisme durable, solaire).

Il a également participé à plusieurs reprises à l'émission « les experts » sur France bleu La Rochelle en 2017. Un sujet lié aux économies d'énergies ou aux énergies renouvelables est présenté rapidement puis c'est un jeu de questions/réponses avec l'animateur et les auditeurs qui appellent.

Conseil en Énergie Partagé

Les petites et moyennes collectivités, disposant d'un patrimoine communal important souhaitant gérer et réduire leurs consommations énergétiques, peuvent bénéficier du Conseil en Énergie Partagé. Elles peuvent ainsi solliciter ce conseil auprès de la CARO sur l'amélioration énergétique de leur patrimoine existant, sur des projets de construction ou d'installation mobilisant des énergies renouvelables.

La CARO relaye également auprès des communes tous les appels à projets liés à l'énergie et les accompagne dans l'élaboration de leur projet.

Améliorer la gestion des bâtiments et tendre vers la sobriété énergétique

Le patrimoine propre de la CARO, fait l'objet d'un suivi énergétique à perfectionner par l'installation d'un logiciel adapté. Des réflexions sont menées avec la Ville de Rochefort pour installer des outils de pilotages des chaufferies et de suivi des consommations homogènes entre les deux collectivités. Cela devrait générer des économies d'échelle et faciliter les transferts de patrimoine.

La fourniture d'énergie fait l'objet de consultation via le groupement d'achat de l'UGAP et dorénavant 100% de l'électricité achetée par la CARO provient de sources d'énergie renouvelables

Promotion et développement de l'énergie solaire

La CARO mise sur l'énergie solaire et a déployé cette année un cadastre solaire accessible à tous. Cet outil permet à chacun d'estimer le potentiel solaire de sa toiture, de faire des simulations sur des solutions d'autoconsommation, de revente ou de production d'eau chaude sanitaire.

La CARO souhaite aussi être exemplaire et s'investit dans le développement de projets photovoltaïques en partenariat avec le CRER (Centre régional des énergies renouvelables). Un hangar avec près de 100 kWc sera bientôt construit à Soubise et deux autres sont en projet à Rochefort et Tonnay-Charente. Une visite d'installations photovoltaïques exemplaires en Aunis a été organisée en octobre pour les élus et techniciens.

Stratégie climat

La CARO s'est engagée en 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie

Le changement climatique, la raréfaction des ressources, les multiples pollutions, la baisse de biodiversité sont des faits aujourd'hui avérés dont les conséquences se font ressentir à différentes échelles.

Si le sujet relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont également de l'ordre de l'action locale. Les collectivités territoriales et leur groupement ont un rôle déterminant à jouer, tant pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), préserver les milieux naturels, développer les énergies renouvelables, que pour développer de nouvelles manières de construire le territoire et prendre les mesures nécessaires à l'adaptation des territoires au changement climatique.

En vertu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la CARO est tenue, comme toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants de réaliser et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territoire.

Celui-ci a pour objectif de définir la stratégie énergie-climat à développer pour contribuer à limiter le réchauffement climatique et ses conséquences.

Au-delà, de ces objectifs, le PCAET est un outil au service du territoire pour renforcer son attractivité et sa qualité de vie. Il peut permettre des évolutions dans de nombreux domaines, tels que le secteur de transports et de l'énergie, mais également dans celui de l'économie, de l'aménagement, de la solidarité, de la vie locale, etc.

La démarche PCAET s'organise ainsi :

- réalisation de plusieurs études (diagnostic émissions de GES, potentiels ENr, qualité de l'air, vulnérabilités socio-économiques et environnementales, etc.) permettant d'établir le profil Climat-Energie du territoire ;
- définition des objectifs stratégiques ;
- définition et mise en œuvre d'un plan d'actions.

La particularité de ces nouveaux Plans Climat est qu'ils intègrent une réelle dimension territoriale. Il s'agit de mobiliser les divers acteurs du territoire (chambres consulaires, entreprises, associations, habitants, etc.) pour mettre en œuvre ensemble des actions cohérentes avec les enjeux de territoire et son potentiel.

En parallèle, la région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME ont lancé un appel à candidature « Cit'ergie® » permettant l'obtention d'un label énergie Climat pour les collectivités. Cit'ergie® est l'appellation française du label European Energy Award (EEA®), certification reconnue au niveau européen et diffusée en France par l'ADEME. Le label Cit'ergie® s'appuie sur une méthode et des outils communs à toutes les collectivités engagées dans le « european energy award », permettant ainsi une reconnaissance européenne des actions mises en place.

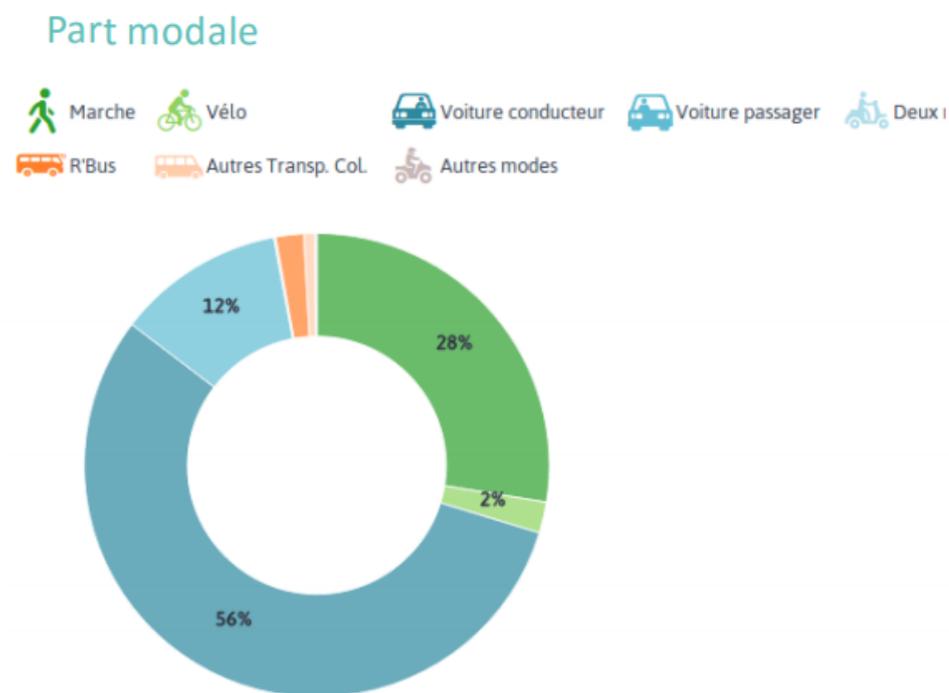
L'objectif de l'outil est de guider la collectivité dans sa politique de transition énergétique sur la base d'un référentiel unique lui permettant de dresser un diagnostic complet de sa politique énergie-climat et de prioriser son programme d'actions.

Il existe trois niveaux de reconnaissance, ce qui permet à la collectivité d'avancer à son rythme et d'envisager tous les 4 ans de nouvelles perspectives.

Si le PCAET est rendu obligatoire par la législation, Cit'Ergie est une démarche volontaire qui valorise les politiques et projets portés par la collectivité à travers l'obtention d'un label. Le lancement simultané de ces deux démarches est opportun pour s'assurer, d'une part la mobilisation des différents acteurs, et d'autre part, de la mise en œuvre d'un plan d'actions pertinent.

Vers des mobilités plus durables

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la CARO répond aux demandes de la population en matière de déplacements en proposant un service adapté à la diversité des situations géographiques de son ressort territorial.



L'enquête déplacements Ville Moyenne réalisée sur le territoire en 2016 met en évidence une faible part modale du vélo et des transports collectifs (2%), alors que la part de la voiture solo demeure prépondérante sur le territoire de l'agglomération. Les diagnostics menés dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial placent le secteur des déplacements parmi les plus consommateurs d'énergie et les plus polluants. Ces enjeux sont également au cœur du SCOT en cours de révision et du futur Plan Global de Déplacements, mais aussi relayés à travers le projet de « Territoire Actif » lancé au printemps 2018 par la CARO qui vise à améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

Dans le cadre de la mise en place des plans de mobilités entreprises (rendus obligatoires à partir du 1^{er}/01/2018 par la loi de transition énergétique pour les entreprises regroupant plus de 100 salariés), la CARO souhaite accompagner les entreprises qui se lancent dans leur plan de déplacements. Pour se faire, la Caro engage dès 2018 des actions liées au plan de déplacements des agents : mise à disposition de titres bus pour les déplacements professionnels, proposition de mise en place du dispositif Indemnité kilométrique vélo, installation de consignes à vélo au parc des Fourriers, préparation de fiches mobilités pour valoriser les bienfaits (économique, écologique, santé) de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

Développer un réseau de transport en commun durable

En tant que principal secteur d'activité émetteur de GES, la gestion des déplacements par la CARO – au sens large du terme – doit s'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique au travers notamment de la mise en œuvre du réseau de transport urbain R'bus.

Lancé en 2005, le réseau de transport urbain R'bus a fêté ses 13 années d'existence en enregistrant plus d' 1 200 000 voyageurs en 2017, marquant une continuité dans sa progression et son insertion sur le territoire.

Ces chiffres de fréquentation, à la hausse depuis sa création, confortent ainsi la CARO dans sa volonté de développer la part et l'usage du transport en commun.

En effet, depuis son lancement, le réseau de transport urbain R'Bus a transporté plus 9 millions de voyageurs avec un taux de croissance annuelle moyen de 10% sur les 5 dernières années.

Le développement de l'usage des transports en commun ainsi que des services aux voyageurs sont les principales ambitions de la CARO avec, à titre d'exemple, la volonté de doubler la part modale des transports en commun actuellement de 2% d'ici à 2025.

Nombre de voyages par an sur R'Bus	
2005	161 000
2006	268 000
2007	299 000
2008	337 000
2009	596 000
2010	609 000
2011	770 000
2012	859 000
2013	900 000
2014	963 000
2015	1 007 000
2016	1 058 800
2017	1 203 621
2018 (au 31/10/2018)	1 116 370

(Projection fin 2018 1 340 000 voyages)

Depuis le 4 septembre 2017, le réseau de transport urbain R'Bus s'étend à tout le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan en assurant notamment la desserte en transports collectifs de l'ancienne Communauté de Communes de Sud-Charente qui était jusqu'à présent organisée par le réseau départemental Les Mouettes.

Ce nouveau réseau, irriguant les 25 communes de l'agglomération, s'accompagne d'une offre de transport renforcée avec 9 lignes (10 avec la ligne du dimanche) et d'un cadencement des passages des bus augmenté sur les lignes les plus fréquentées du réseau. Ces lignes sont complétées en dehors des horaires de passage des bus par le service « R'Bus à la demande » dans certains secteurs du réseau : sur réservation, l'usager est pris en charge à son domicile et déposé à un des arrêts de proximité du réseau en correspondance avec une ligne régulière. Un service dédié aux personnes à mobilité réduite (R'Bus TPRM) est également proposé (depuis le domicile jusqu'à l'arrêt demandé par l'usager).

Un an après le démarrage du nouveau réseau R'Bus, la comparaison des mois de septembre 2017 et septembre 2018, met en évidence une augmentation de 16% la fréquentation ; cela est dû notamment au renforcement de l'offre de transport sur les lignes structurantes du réseau.

Pour les déplacements dépassant le simple cadre administratif de la CARO, de nombreux partenariats ont été noués entre l'agglomération et d'autres acteurs de la mobilité.

Ainsi, le cadencement de la desserte ferroviaire entre Rochefort et La Rochelle, renforcé en 2007, continue à offrir encore aujourd'hui une alternative environnementale pertinente au recours à la voiture, à l'encombrement de l'axe routier et aux déplacements pendulaires sur le bassin de vie Rochefort-rochelais.

La tarification multimodale Ter+R'bus a été reconduite en 2018 avec la Région Nouvelle-Aquitaine permettant aux usagers d'utiliser le train et d'avoir une correspondance avec le réseau R'Bus à un tarif préférentiel. L'intermodalité est également soutenue par la Région avec les titres combinés Car+bus Modalis, lancés en septembre 2018.

L'intermodalité « vélo/train » ou « vélo/bus » est également facilitée par l'installation de consignes à vélo, ou l'acceptation de ces derniers à bords des bus ou train.

Au niveau des outils, la CARO s'est doté d'un nouveau système billettique sans contact répondant aux normes d'interopérabilité et offrant de nouveaux services aux usagers (la vente en ligne ou e-boutique lancée fin août 2018 permet aux usagers de recharger leurs abonnements de bus sans se déplacer à l'agence commerciale du réseau, - et s'inscrit également dans une politique d'information aux voyageurs multimodale (calculateur d'itinéraires régional Modalis, information transport public sur googlemaps, information en temps réel sur le réseau de bus, wifi dans les bus).

La CARO a adhéré en juillet 2018 au Syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine dénommé « Nouvelle-Aquitaine Mobilités ». A l'échelle régionale, ce Syndicat mixte assure la coordination des services de transport, de l'information et la tarification multimodale.

Dans la continuité de sa politique d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux entamée en 2012 (PEM Nord « Merleau/Grimaux » et PEM Centre « Roy Bry » en 2012 et 2013), la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a lancé en 2018 des travaux d'aménagement en gare SNCF afin d'installer l'agence commerciale du réseau R'Bus début 2019. Placée à côté de l'agence du réseau régional, la CARO a souhaité encourager les échanges entre les différents modes de transport (bus, car, train) et conforter la politique d'intermodalité.

Principal point d'échanges entre les lignes des réseaux urbains, et régionaux, le site de la gare SNCF de Rochefort se doit d'évoluer afin de répondre non seulement aux besoins des clients mais également aux exigences liées au schéma directeur d'accessibilité de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Informer les usagers

Afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs publications ont été éditées :

- guide horaire R'Bus, plan du réseau, flyers transport à la demande, transport pour les personnes à mobilité réduite,
- topo guide et d'une carte des liaisons cyclables,
- Cap sur la Charente / horaires des passeurs.

La CARO relaie également les infos sur le site internet et les applications mobiles dédiées.

Covoiturage

La CARO soutient la promotion du covoiturage en cofinçant, avec la Région et le Département, la création des 5 aires du territoire et en relayant les informations sur son site internet. Les aires de covoiturage sont très fréquentées et sont une réelle alternative à la voiture individuelle. En 2018, l'aire de covoiturage de Vergeroux a été agrandie (portant la capacité de l'aire à 61 places de stationnement dont 2 PMR), l'extension de celle d'Echillais est programmée début 2019.

Navette fluviale

La CARO a mis en place un service de traversée de la Charente « RIVEO » délégué à la société « Fouras/Aix » depuis l'année dernière. En 2018 le service RIVEO sur les deux liaisons, Soubise/Rochefort et Echillais/Rochefort été ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre. Le nombre de passagers est en augmentation de nouveau cette année de près de 40% par rapport à la saison 2017 avec plus de 15 400 passagers transportés sur les deux navires.

Favoriser le recours aux modes actifs

Plan vélo et randonnée

La CARO depuis plusieurs années s'efforce de développer la pratique du vélo comme véritable moyen de déplacement en favorisant sa promotion, en multipliant les points de location de deux roues et en privilégiant la réalisation d'itinéraires prioritaires pour les « modes doux ».

Le territoire de la Communauté d'agglomération, membre du « Club des territoires et villes cyclables », dispose aujourd'hui d'un réseau de 474 km de chemins de randonnée et de pistes et de 431 bornes (géo localisées) de jalonnement indiquant la direction et faisant référence à la numérotation des fiches du topoguide.

Depuis décembre 2003, deux plans vélos ont été adoptés :

Le plan vélo 1, dont l'objectif était de développer la pratique du vélo comme véritable moyen de déplacement par l'amélioration de la sécurité, la lutte contre le vol et l'incitation à l'usage de la bicyclette auprès du jeune public (scolaire notamment), a été voté en 2003. Il s'agissait d'un véritable outil de cohérence de l'ensemble des liaisons et le support de programmation d'un réseau maillé et homogène sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce plan s'est déroulé jusqu'en 2012.

Consciente de l'intérêt de promouvoir les modes doux, la CARO a en 2014 défini son Plan vélo 2, axé en grande partie sur les déplacements touristiques. La CARO est dotée d'une grande richesse patrimoniale qui attire de nombreux visiteurs. L'objectif de ce plan vélo 2 est de concilier attractivité touristique, et préservation du patrimoine et de l'environnement, en développant des modes de déplacements alternatifs. Il s'agit de permettre la découverte du territoire à pied et à vélo, de connecter les différents sites d'intérêts, de faciliter l'accès aux lieux d'hébergement, etc.

Le plan vélo 2 comprend trois axes :

- les aménagements cyclables, notamment sur le nouvel itinéraire national la Flow Vélo ainsi que l'amélioration des pistes de la Véloodyssée et l'installation de mobiliers dédiés,
- l'accompagnement des prestataires et communes pour l'obtention du label « accueil vélo »,
- la promotion et la communication en lien avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan

En 2015, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme l'installation d'une signalétique dédiée sur le chemin de Charente et à proximité du Pont transbordeur. Parallèlement, un travail a été mené pour définir une charte des aménagements cyclables destinée aux communes. En 2016, l'accent a également été mis pour renforcer la communication et la promotion du vélo à travers l'édition d'une nouvelle carte vélo et la labellisation de nouveaux sites. À ce jour, 40 prestataires sont labellisés « accueil vélo ».

En 2018, De nouveaux services à destination des cyclistes ont été déployés :

- 6 consignes à vélo de 2 à 4 places ont été installées avec pour objectif de permettre les stationnements cyclables sécurisés,
- La CARO a également continué le déploiement des Relais Information Service avec l'implantation de deux nouveaux panneaux à Cabariot et Saint-Laurent de la Prée, venant compléter celui déjà présent à Saint Agnant.

L'accompagnement d'un prestataire loueur et réparateur de vélo a permis de proposer à tous un service de location en plusieurs points du territoire.

EDVM

L'enquête Déplacements Ville Moyenne a mis en évidence la part importante des modes actifs. Ils représentent près d'un tiers des déplacements (marche : 28 % ; vélo : 2 %). Les aménagements et la structuration du territoire ont ainsi permis le déploiement de la marche notamment, la part des déplacements à vélo restant faible par rapport aux territoires voisins.

FINALITÉ 2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La CARO s'investit depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de préservation de son patrimoine naturel.

Préservation de la biodiversité

Espaces naturels protégés

Le territoire de la CARO est tout d'abord couvert par des espaces protégés réglementairement et foncièrement.

D'un point de vue réglementaire, la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, animée par la LPO, et la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne, animée par Nature-Environnement 17 sont incluses dans le territoire de la CARO. Les élus de la CARO (ou les techniciens par délégation) sont membres des comités consultatifs de gestion des réserves et sont donc régulièrement consultés pour donner des avis (2 réunions par réserve en 2018). Un projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la Baie d'Yves est en cours sur la commune de Fouras. La CARO est déjà membre de son comité de gestion au titre de la présidence du site Natura 2000 Marais de Rochefort.

Le territoire de la CARO a plus de 15 km de rivages (littoral) et le Conservatoire du littoral y déploie sa stratégie d'intervention foncière, sur 6 sites d'environ 1000 ha avec des conventions de gestion d'usage passés avec des agriculteurs locaux et pilotés par le CREN. Une convention cadre CARO / Conservatoire du littoral a été signée en 2017 pour 6 sites emblématiques du territoire : Ile Madame (et Fort), Fosses de la Gardette, marais périurbains de Rochefort, Ile d'Aix (et Fort Liédot), marais de Fouras (et Fort Vasou), marais de Brouage. Un projet de cession des terrains (80 ha) autour du Golf de Saint Laurent de la Prée, actuellement propriété de la CARO, est en cours dans le cadre des mesures compensatoires à l'extension de ce golf. Ces terrains seront ensuite gérés via un plan de gestion type réserve (condition *sine qua non* pour accorder le permis d'aménager demandée par le Conseil National de Protection de la Nature).

Enfin, en complémentarité de l'action du Conservatoire du Littoral, le Conseil Départemental de Charente maritime a révisé sa politique autour des Espaces naturels sensibles. La CARO a fait partie prenante de cette révision et les élus se sont positionnés pour le pilotage de 3 sites : marais périurbains de Rochefort, pointe de port des barques- Ile madame et marais de Brouage. Le pilotage consiste en la coordination des gestionnaires de ces sites et l'établissement d'un bilan annuel.

Lutte contre les espèces envahissantes et/ou nuisibles

Afin de maintenir la biodiversité présente sur le territoire des actions concrètes sont menées pour limiter et contrôler la prolifération des espèces envahissantes floristiques et faunistiques. La CARO participe financièrement à la lutte contre :

- Les **ragondins et les rats musqués**. La lutte est assurée d'une part par le piégeage (prestation confiée à une entreprise d'insertion AI 17), et, d'autre part, par le tir (lutte assurée par les chasseurs et coordonnée par la FDGDON). Pour une lutte efficace, une stratégie concertée et coordonnée doit être mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire (Associations syndicales de marais, Associations et Fédération de chasse, FDGDON).

En 2018, la lutte contre le ragondin à l'échelle du territoire communautaire représente un cout d'environ 100 000 € (financement à hauteur de 70% par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et les fonds européens).

- La **démoustication** est confiée à l'Entente Interdépartementale de Démoustication. Pour l'année 2018, le montant global de la participation était de 55 000 euros (paiement année N-1). Cela se traduit sur le terrain par la présence de 6 agents à l'année sur le territoire, soit 3 binômes, dont 90% de leur temps est consacré à la surveillance. Lorsque le traitement des larves est nécessaire, il est actionné à l'aide d'un pulvérisateur à dos qui répand du Bacille de Thuringe afin de consommer les larves de moustiques, suivant les principes d'une lutte biologique. Outre la participation financière, un rapport mensuel des actions est envoyé par l'EID et mis en ligne sur le site internet de la CARO.
- La **jussie**. Depuis mai 2011, un programme de lutte est mis en œuvre sur le marais Nord de Rochefort et les boucles de la Charente. Il vise à contrôler la prolifération de la Jussie en maintenant la plante à un faible niveau de colonisation, afin de restaurer le fonctionnement hydraulique des canaux et faciliter la circulation des espèces aquatiques. En 2018, un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes d'Aunis Sud et la commune d'Yves a permis d'intervenir à l'échelle hydrographique cohérente de l'ensemble du marais Nord de Rochefort, ce qui représente un réseau de 152 km de canaux primaires et secondaires, contre 62,5 kilomètres au démarrage. Cette mission a permis d'entretenir les canaux déjà traités les années précédentes par des passages à fréquence dégressive mais aussi d'accroître chaque année le linéaire d'intervention et la mobilisation des associations syndicales de marais volontaires, dans une logique amont/aval.
- **Les autres plantes envahissantes**. Dans la lignée de la lutte contre la Jussie, les élus ont souhaité s'engager dans celle des autres plantes envahissantes terrestres dont notamment les Renouées asiatiques et le baccharris.
Il a été plus récemment exprimé le besoin d'accentuer les actions de sensibilisation sur les modes de traitement des plantes exotiques envahissantes terrestres, mais également de mieux participer à l'amélioration de la connaissance de l'expansion de ces espèces. Un inventaire a été réalisé au cours de l'été 2017 dans le cadre d'un stage de Licence Pro afin de répertorier sur l'ensemble du territoire de la CARO les foyers de Renouée du Japon, Baccharis, Erable negundo, Ailante et Herbe de la Pampa « échappés » dans le milieu naturel. Une sensibilisation auprès des services techniques des communes était envisagée courant 2018 afin de mieux prendre en compte ces espèces et d'éviter des niveaux de colonisation trop importants. Faute de temps, elle n'a pas eu lieu et sera reportée sur 2019.

Natura 2000

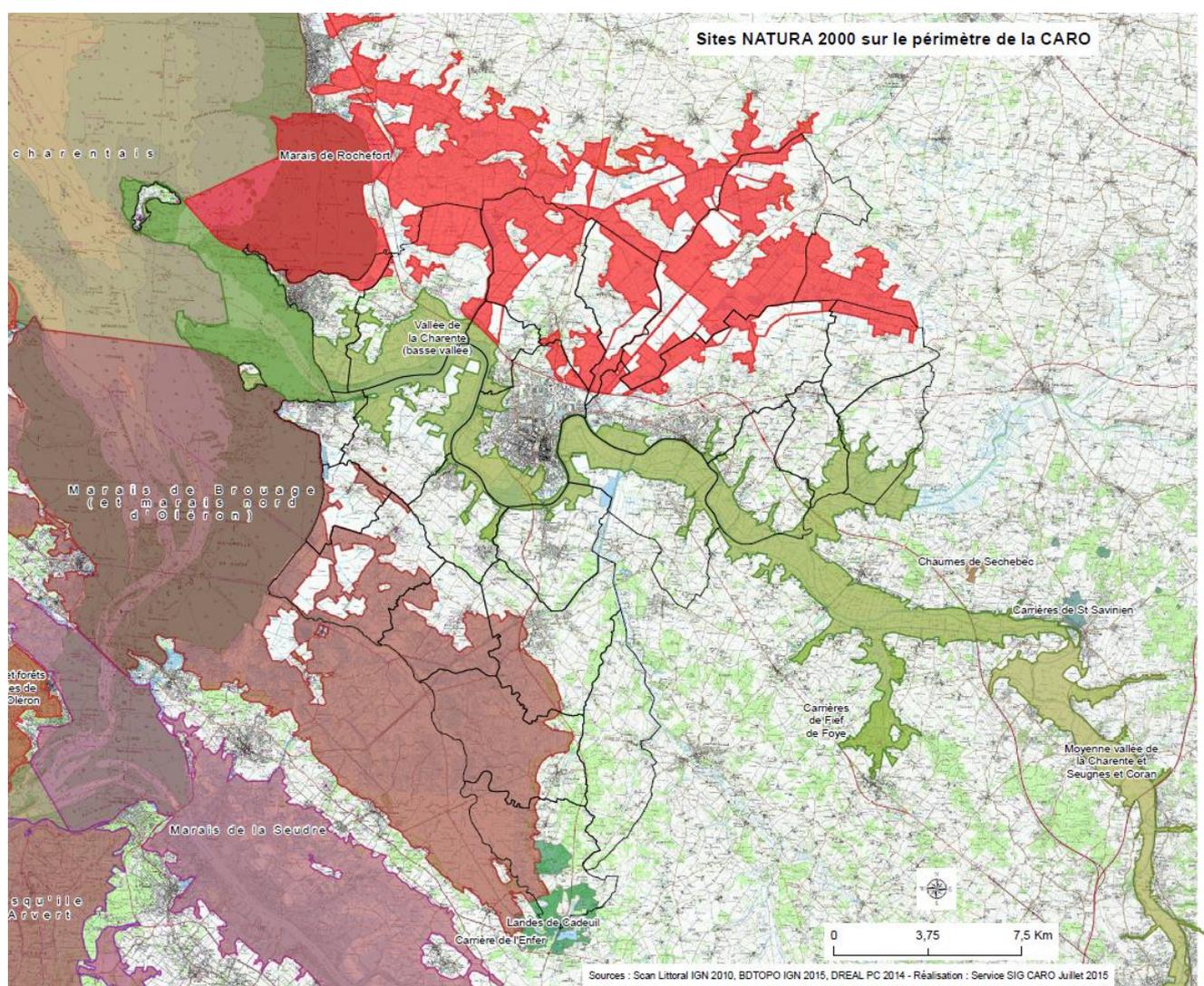
Le territoire de la CARO est composé d'un ensemble de zones humides qui se répartit entre les marais, les terres hautes, les îles anciennes, le fleuve Charente et son estuaire. La présence de grandes superficies de marais constitue un vecteur de singularité avec les marais de Brouage au sud de la Charente et les marais de Rochefort au nord, tous désignés comme sites Natura 2000. Le territoire de la CARO est ainsi couvert par 38,7% de sa surface en Natura 2000, soit 16272 ha. Sur les 25 communes, seule une (Champagne) n'est pas incluse dans ces zonages, ce qui confère au territoire une responsabilité particulière dans la préservation de ce patrimoine naturel remarquable.

Le site des marais de Rochefort accueille chaque année plus de 20 000 oiseaux d'eau en période hivernale et en halte migratoire. Parmi les espèces inventoriées, 70 sont protégées, 57 sont menacées au niveau national et 28 espèces nicheuses sont menacées pour l'ex-région Poitou-Charentes. Le site est constitué d'environ 7000 ha de prairies humides, la grande majorité étant composée par un habitat d'intérêt européen, les prairies subhalophiles thermoatlantiques, témoin du passé maritime de cette zone.

Un deuxième site Natura 2000, l'Estuaire et Basse Vallée de la Charente, de 10 723 hectares (dont 5472 ha sur la CARO), couvre le secteur centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien jusqu'à l'île d'Aix). C'est un ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens.

Deux autres sites sont en partie sur le territoire de la CARO : les marais de Brouage (environ 5000 ha sur les 10000 ha terrestres), et le site des Landes de Cadeuil, en partie sur la commune de la Gripperie Saint Symphorien (332 ha sur 575 ha au total).

Site Natura 2000	Surface totale (ha)	Surface terrestre totale (ha)	Surface terrestre du site sur le territoire CARO	% surfacique du site sur le territoire CARO
Marais de Rochefort	13580	10349	5151	49.7 %
Estuaire et Basse Vallée de la Charente	10703	8332	5472	65.67%
Marais de Brouage	26094	14349	5317	37.05%
Landes de Cadeuil	575	575	332	57.73%



Les 4 sites de marais ont tous été désignés au titre de la Directive Oiseaux en 2004 puis de la Directive habitats en 2009.

Depuis 2015, la CARO s'est positionnée pour prendre en charge l'animation de la démarche Natura 2000 sur 2 sites (marais de Rochefort et Estuaire et Basse Vallée de la Charente). L'animation a débuté en juin 2016, avec l'arrivée d'une chargée de mission NATURA 2000. La mission d'animation consiste en :

- la sensibilisation des acteurs de ces 2 sites pour la bonne prise en compte des enjeux de Natura 2000 dans leurs projets ;
- l'appui aux porteurs de projets dans le montage des évaluations d'incidence (75 porteurs de projet accompagnés sur les 2 sites) ;
- la formulation d'avis sur les projets du territoire vis à vis de leur impact sur Natura 2000 ;
- le montage de chartes et contrats Natura 2000 ;
- un premier bilan triennal a été présenté en comité de pilotage le 27 novembre 2018. La CARO s'est à nouveau portée candidate pour 3 années d'animation de 2019 à 2021.

La CARO continue à suivre l'animation de la démarche sur les sites voisins, dont l'animation est confiée à la communauté de communes du Bassin de Marennes pour le marais de Brouage et à la Ligue pour la protection des Oiseaux sur les Landes de Cadeuil.

Inventaire des Zones Humides de la CARO

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Conscientes de l'importance de ces milieux, les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont inscrit la connaissance et la préservation des zones humides comme un des enjeux majeurs pour leurs bassins. Elles demandent donc que des inventaires communaux des zones humides soient réalisés.

Le SAGE Charente est actuellement en cours de rédaction. Les premières orientations du SAGE font apparaître l'importance de protéger et restaurer les zones humides. Il est préconisé ainsi l'identification et la protection des zones humides via les documents d'urbanisme. Cette mesure est en concordance avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin « Adour-Garonne » qui fixe notamment comme objectif la préservation des zones humides et de la biodiversité.

Lien avec la nouvelle compétence GEMAPI :

Le territoire de la CARO est couvert à près de 38% de marais. La connaissance et la préservation de ces milieux humides constituent donc un enjeu majeur pour le territoire et s'inscrit parfaitement dans la nouvelle compétence GEMAPI.

Lien avec l'urbanisme :

L'inventaire ZH apporte une plus-value intéressante dans des projets/études portés par la CARO, notamment l'urbanisme. La CARO porte actuellement la révision de son SCoT, et à ce titre se fixe comme objectif d'identifier et de définir sa Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle de son territoire. Les résultats des inventaires viendront alimenter les données de la TVB en apportant des connaissances complémentaires et précises sur les zones humides, composantes importantes de la TVB.

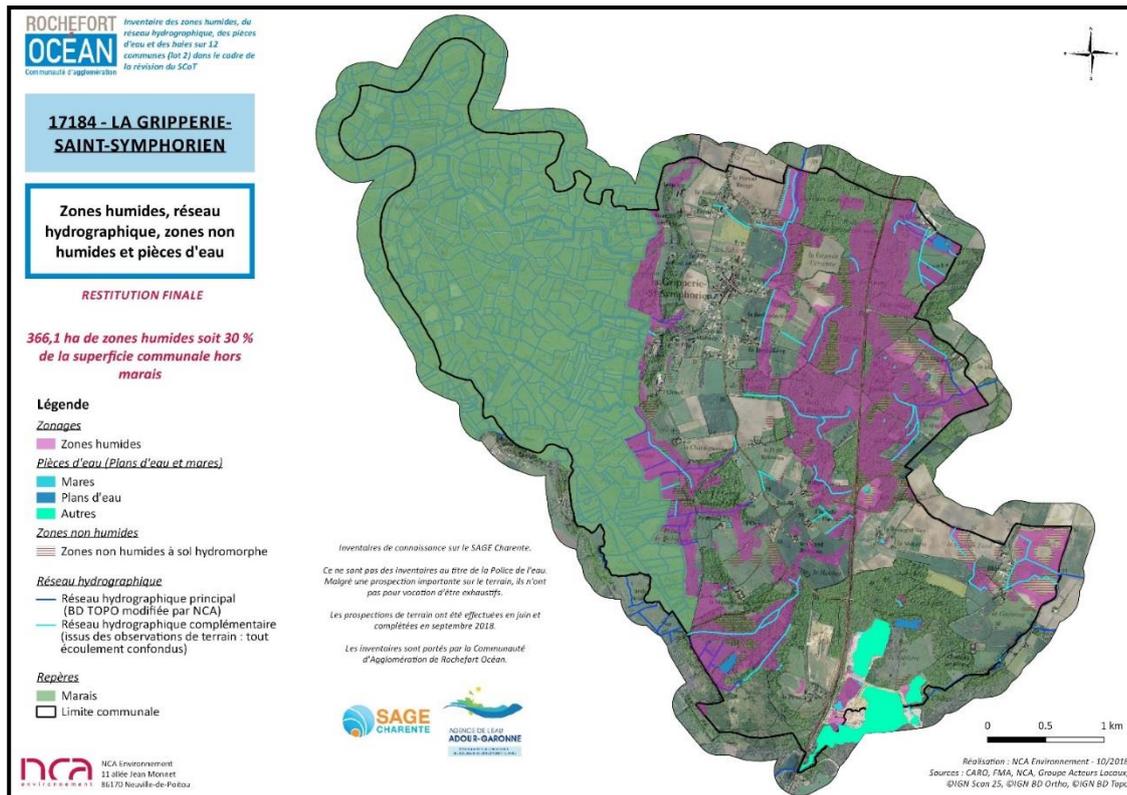
De plus, les communes de la CARO sont en phase de révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou seront amenées à le faire dans les prochaines années. Les résultats des inventaires viendront également alimenter l'évaluation environnementale de ces démarches de révision des PLU.

L'inventaire des Zones Humides a été alloté comme suit :

- Lot 1 (13 communes du Nord Charente) : bureau d'études de l'UNIMA
- Lot 2 (12 communes du Sud Charente) : bureau d'études NCA Environnement

L'inventaire a débuté en mai 2018 sur les communes pour lesquelles la révision du PLU était déjà engagée ou allait être engagée au cours de l'année. Les premiers résultats ont été validés par les conseils municipaux des communes concernées à l'automne 2018 (St Nazaire-sur-Charente, La Gripperie St Symphorien, Echillais, St Hippolyte, Breuil Magné, Moragne). Les inventaires sont en cours sur les autres communes, pour une finalisation en fin d'année 2019, afin de pouvoir alimenter les réflexions du SCOT.

La carte ci-dessous illustre le rendu final sur la commune de La Gripperie St Symphorien :



L'inventaire des Zones Humides se poursuivra à partir du mois de mars 2019, et les derniers résultats seront validés par les conseils municipaux au plus tard en novembre 2019. Le Forum des Marais Atlantiques apporte son expertise pour la validation préalable des résultats tout au long de l'étude.

Cet inventaire représente un coût d'environ 185 000 € et est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (les 20% d'autofinancement étant pris en charge par la CARO).

Préserver et valoriser les marais

Le marais de Brouage, zone humide majeure des territoires de Marennes et Rochefort, représente un maillon essentiel de gestion de la ressource en eau, mais constitue aussi indéniablement un milieu d'une grande richesse en termes de biodiversité, d'activités économiques extensives structurantes tout en jouissant d'un environnement patrimonial remarquable et propice à la genèse d'un projet ambitieux de valorisation écologique, économique et touristique.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont décidé de porter, de manière conjointe, un projet cohérent et ambitieux de préservation de la richesse exceptionnelle de ces lieux et de développement des potentiels touristiques et économiques « perennisateurs » de la qualité exceptionnelle de cette zone remarquable : le Grand projet du marais de Brouage.

Une feuille de route a été adoptée par l'ensemble des élus des deux intercommunalités, définissant trois axes d'actions prioritaires :

- La gestion de la zone humide et plus particulièrement de la ressource en eau. Dans ce cadre, l'entente intercommunautaire a lancé au printemps 2017 une étude préalable à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial sur le marais de Brouage. L'objectif de cette étude est de :
 - proposer un programme d'intervention quinquennal sur le marais de Brouage (2019-2023)
 - définir une stratégie d'optimisation de la gestion de la ressource en eau et des zones humides sur le marais (proposition de plusieurs scénarii de gestion concertée des niveaux d'eau)
 - définir l'observatoire de suivi (quantitatif et qualitatif) et son mode de fonctionnement. Au cours de l'année 2018, l'étude s'est concentrée sur l'identification des enjeux, objectifs de gestion du marais dans la perspective de proposition de scénarii d'intervention sur le site.
- Le soutien à l'activité d'élevage : une des ambitions de ce projet est de faire du marais de Brouage un modèle de développement économique intégré en assurant la pérennité et la valorisation de l'activité d'élevage, garante du maintien des paysages remarquables de cet espace. En ce sens, Le marais de Brouage a été désigné, au même titre que la Baie de Somme et le Cotentin Bessin, site pilote par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement dans le cadre d'une expérimentation nationale sur la « préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ». Cette expérimentation, officiellement lancée en 2018, doit enrichir les réflexions entreprises sur l'élaboration d'une méthodologie nationale, souple et innovante pour venir en soutien aux élevages extensifs en milieux humides face à une situation préoccupante, à la fois sur la viabilité des élevages mais aussi sur la disparition de ces milieux.
- La valorisation patrimoniale du site, notamment au moyen du développement d'un tourisme durable, basé sur l'expérience et la découverte de ce territoire remarquable. A titre d'exemple, une étude de faisabilité et de programmation des itinéraires cyclables sur le marais de Brouage a été lancée en 2018.

Bien que ce projet soit à l'initiative d'une entente entre les deux intercommunalités, celle-ci n'a pas vocation à formuler seule les enjeux et grandes orientations du projet. Il s'agit d'un projet partenarial, au sein duquel la contribution élargie de l'ensemble des acteurs et utilisateurs du territoire concerné est non seulement souhaitée mais nécessaire à un aboutissement favorable; Elus, administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations, habitants, experts...la mobilisation et l'adhésion autour du projet se veulent ambitieuses. Pour cela, un modèle de gouvernance et des démarches de concertation impliquant l'ensemble des acteurs sont prévus. A ce titre, le premier Parlement du marais de Brouage a été organisé en 2018. Cette instance de concertation rassemble tous les acteurs du marais et permet d'informer les participants sur l'état d'avancement du Grand projet, de mettre en discussion les enjeux du territoire, faire émerger des propositions d'orientations partagées.

Ses travaux, productions, contributions viennent alimenter le Grand projet du marais de Brouage, en complément des travaux réalisés par les élus et les équipes techniques des collectivités et de leurs partenaires (les intercommunalités, la Région, le Département, le Syndicat mixte de Brouage, les communes...). L'objectif est de réunir le Parlement une fois par an afin d'informer ses membres sur l'état d'avancement du projet, les actions en cours et un thème de réflexion sera proposé à chacune de ses réunions afin de poursuivre la réflexion ou de re-questionner le projet pour en garantir son caractère évolutif.

Appel à Manifestation d'Intérêt Trame verte et bleue

En 2018, la CARO a répondu à un AMI lancé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine afin de définir un programme d'actions pour la déclinaison concrète de la trame verte et bleue, suite au diagnostic local dans le SCOT en cours de révision. Notre territoire a été retenu parmi 7 autres EPCI pour l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine.

Protection du littoral et des inondations

Compte tenu de la vulnérabilité du littoral charentais au risque de submersion marine et des dommages subis lors de la tempête Xynthia en février 2010, la CARO s'est engagée dans les actions de prévention des inondations sur son territoire.

Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Son objectif est de promouvoir une gestion intégrée des risques inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La CARO est couverte par 2 PAPI :

- le PAPI Charente & Estuaire,
- le PAPI SILYCAF.

Tous deux se composent d'actions réparties en sept axes complémentaires : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, maîtrise de l'urbanisme, réduction de vulnérabilité, ralentissement des eaux et ouvrages de protection.

PAPI Charente & Estuaire

L'avenant au PAPI a été labellisé en juillet 2016 par la Commission Mixte Inondation. L'avenant couvre la période 2017-2023. Les couts liés à l'avenant représentent 46 576 680 € HT (sur tout le territoire du PAPI).

L'axe 7 du PAPI (protections collectives) représente l'axe principal de dépense, avec 41 064 480 € (environ 85% investit sur le territoire de la CARO). La part restante correspond à l'opération de dévasement du barrage de St Savinien (7 M €, financé par le CD17 et tous les EPCI impactés par le bouchon vaseux).

Suite à la validation du plan de financement prévisionnel de l'avenant en COPIL du 23/11/2017, la signature de la convention financière avec l'ensemble des partenaires a eu lieu en avril 2018.

Les actions engagées en 2018 par la CARO sont les suivantes :

- Exposition Xynthia « phase 2 » : la CARO a mandaté le Centre International de la Mer pour cette prestation consistant en un recueil de témoignages d'habitants (élus, agriculteurs, secouristes, etc.) ayant vécu la tempête Xynthia, ainsi qu'en la réalisation d'une borne multimédia interactive à destination du grand public. Cette exposition sera réceptionnée par la CARO en début d'année 2019 et sera mise à disposition des mairies, associations et écoles du territoire dès le printemps 2019, l'objectif étant de sensibiliser le grand public et les scolaires au risque de submersion marine.
- Protection du Martrou, commune d'Echillais : les premiers travaux ont débuté en mars 2018 avec l'installation d'une porte anti-submersion au niveau de l'ancienne cale du Martrou, et les travaux de reprise du réseau de pluvial sur les voiries adjacentes. Les travaux se poursuivront en 2019 avec la réalisation d'une protection de berge en génie végétal au pied du pont transbordeur afin de lutter contre les phénomènes d'érosion très importants sur ce secteur.
- Ressuyage de Port-des-Barques : les travaux ont débuté en septembre 2018 (travaux de terrassement sur la zone de solidarité et reprise des fossés de pluvial). Les travaux se poursuivront au printemps 2019 avec la renaturation paysagère (travaux nécessitant l'accompagnement d'un paysagiste) et permettront de valoriser le site en favorisant l'accès au public tout en le sensibilisant à la culture du risque.
- Protection de Port-des-Barques (digue de la Grande Echelle) : la phase « projet » a été validée à l'été 2018. Les travaux doivent débuter en début d'année 2019 et permettront de fermer le système de protection de la commune, garantissant ainsi la protection du bourg contre les phénomènes de submersion marine. Ces travaux sont complétés par les travaux d'amélioration du ressuyage afin de permettre l'évacuation des eaux de surverse sur une marée (cf. ci-dessus).

De plus, en tant que membre du COPIL, la CARO a participé à la priorisation des actions à venir sur l'estuaire de la Charente pour les 3 prochaines années (lancement des études « avant-projet » qui déboucheront sur les travaux à horizon 3-4 ans).

PAPI SILYCAF

L'avenant au PAPI a été labellisé en décembre 2015. L'avenant couvre la période 2017-2019 (ou plus, selon l'avancement des travaux) et représente un coût de 14 101 000 € pour les 2 communes situées sur le territoire de la CARO (Aix et Fouras).

Le lancement des travaux a été retardé en 2017 du fait de l'attente de l'attribution des 40% de subvention de l'Etat (fond Barnier). L'attribution des 40% du fond Barnier est liée à l'approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR). Les PPR d'Aix et de Fouras ont été approuvés au cours de l'été 2018, ce qui a permis d'engager les premiers travaux en septembre :

- Ressuyage de l'île d'Aix : les travaux ont débuté en septembre 2018 et concernent la reprise des réseaux de fossés et le remplacement d'une canalisation exutoire à la mer permettant l'évacuation de l'eau sur une marée en cas de franchissement des digues. Ces travaux doivent se terminer en début d'année 2019.
- Protection de l'île d'Aix (secteur du Bois Joly) : Pour des raisons de calendrier et de concordance des interventions avec les travaux sur le ressuyage, les travaux de protection ont débuté en novembre 2018 avec l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la construction des digues. Ces travaux se poursuivront tout au long du premier semestre 2019 et se termineront par l'intervention d'un paysagiste pour renaturer et mettre en valeur le site.
- Protection et ressuyage de Fouras (secteur de Port Nord et Bois Vert) : Les travaux ont débuté en octobre 2018 avec l'approvisionnement des matériaux et doivent se poursuivre tout au long de l'année 2019 (avec une interruption pendant la saison estivale).

Le SILYCAF a organisé la 4^{ème} édition de la Balade littorale sur l'île d'Aix en novembre 2018, avec pour objectifs de présenter aux habitants de l'île les travaux programmés sur le secteur du Bois Joly et leurs objectifs.

PAPI Brouage

Le marais de Brouage est orphelin de tout programme d'actions pour la prévention des inondations. A l'initiative des communes et des EPCI (CARO et CdC de Marennes) du territoire, une démarche de concertation a été engagée au cours du dernier trimestre 2018 avec l'ensemble des partenaires (services de l'Etat, Conseil Départemental, EPTB Charente, AS de marais, RNN de Moëze) afin d'engager la réflexion sur ce territoire et d'aboutir à la mise en œuvre d'un nouveau PAPI. Cette démarche a abouti en fin d'année 2018 à la sollicitation de l'EPTB Charente par la CARO et la CdC de Marennes pour porter une étude préalable à un PAPI dès 2019.

Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Charente Aval

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - janvier 2014) a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI.

Cette compétence vise à mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

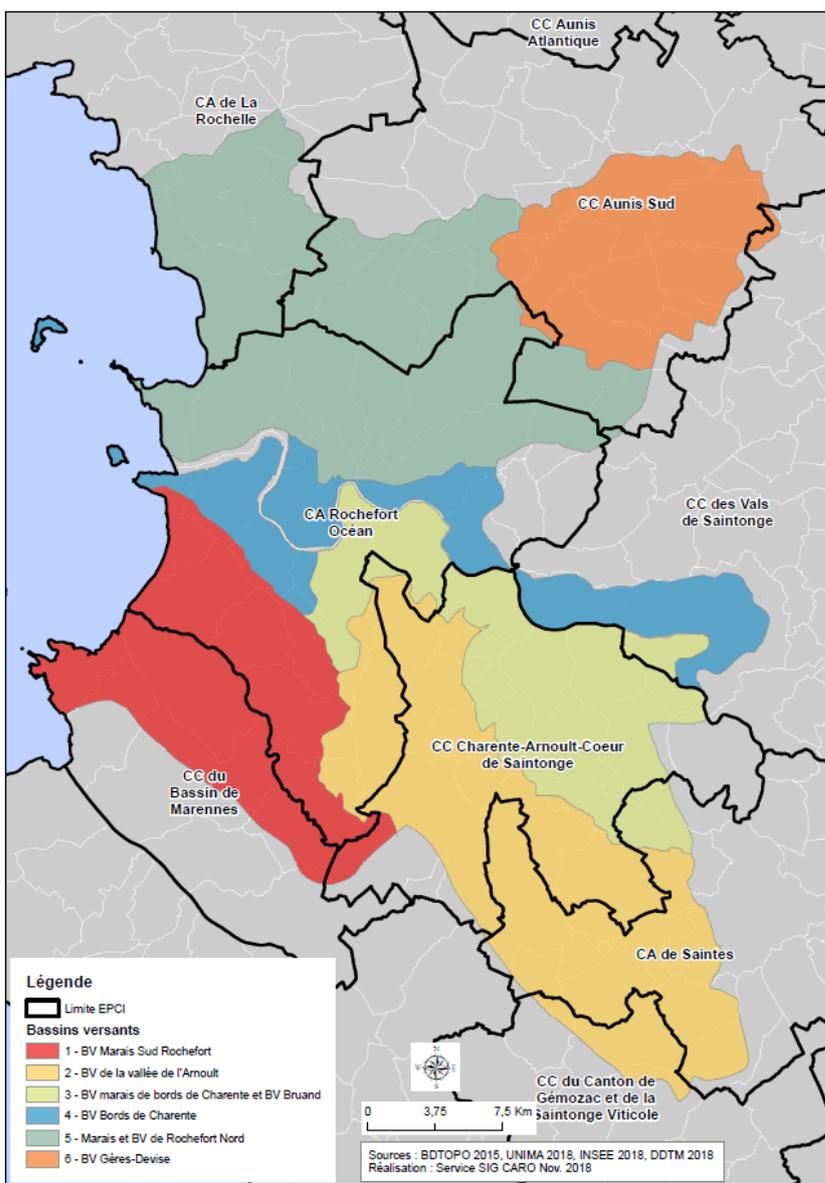
Elle recouvre quatre missions:

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

A compter du 1^{er} janvier 2018, ce sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ont en charge l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour parvenir à cette gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques et prévenir les inondations et répondre ainsi aux objectifs visés par la loi, un périmètre d'action cohérent, c'est – à – dire un bassin hydrographique, a été identifié par les services étatiques compétents et l'agence de l'eau Adour – Garonne. Le bassin hydrographique de la Charente aval est ainsi composé d'une partie du territoire des 8 EPCI suivants :

- la Communauté de communes (CC) Aunis Sud ;
- la CC du Bassin de Marennes ;
- la CC de Charente – Arnoult Cœur de Saintonge ;
- la CC de Gémozac et de la Saintonge viticole ;
- la Communauté d'agglomération (CA) de La Rochelle ;
- la CA de Rochefort Océan ;
- la CA de Saintes ;
- la CC des Vals de Saintonge.



Ce bassin hydrographique cohérent est inclus dans le grand bassin du fleuve Charente couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente. Il est composé des sous – bassins versants du marais de Brouage, des marais nord de Rochefort, de l'Arnoult, du Bruant, de la Gères et Devise et de la vallée de la Charente.

Le périmètre du bassin versant de la Charente Aval est présenté sur la carte ci-dessus.

C'est dans ce contexte que ces 8 EPCI ont engagé une réflexion concertée sur toute l'année 2018 pour un exercice commun de la GEMAPI, sur ce bassin versant de la Charente aval, avec l'appui de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne et de l'État. Il ressort des échanges politiques qui ont été menés, une volonté de ces EPCI de s'organiser à l'échelle de ce bassin, pour assurer des missions visant la reconquête écologique des milieux aquatiques et humides. Leur initiative s'inscrit plus globalement dans la perspective d'une amélioration de la qualité des eaux et des milieux allant jusqu'au « bon état » de ces derniers. Elle répond ainsi aux enjeux importants que définissent pour ce secteur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour – Garonne et le SAGE Charente.

Ces échanges politiques ont permis la consolidation de ce projet partenarial. Ce dernier se voit ainsi concrétisé par la création d'un syndicat mixte, le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA). Ce syndicat mixte sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est à noter que seuls 7 EPCI (la CdC Aunis Sud, la CdC du Bassin de Marennes, la CdC de Charente – Arnoult Cœur de Saintonge, la CdC de Gémozac et de la Saintonge viticole, la CdA de Rochefort Océan, la CdA de Saintes, la CdC des Vals de Saintonge) ont décidé de transférer la compétence au SMCA dès le 1^{er} janvier 2019, et que la CdA de La Rochelle collaborera avec le SMCA par simple voie de conventionnement sur le sous bassin des marais Nord de Rochefort.

Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

Pour participer activement à la sensibilisation du public et des scolaires, la CARO est l'un des 4 partenaires d'Espace Nature. La vocation d'Espace Nature est de renseigner le public sur les thématiques liées au développement durable, à l'environnement, aux sorties nature et à l'ornithologie. Cette sensibilisation passe par de la mise à disposition de documentations, des échanges avec l'équipe présente, des expositions et des conférences. En 2018, 15 979 personnes ont été accueillies à Espace Nature (soit 2000 de plus que l'année précédente).

Plusieurs temps forts ont eu lieu en 2018, tels que :

Fête de la Nature, du 23 au 27 mai

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan confie à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) le soin de coordonner et de réaliser avec les acteurs locaux des animations pour tous publics sur le thème de l'invisible. Ainsi, pendant 5 jours, ont été proposées des sorties à pied, à vélo, des ateliers scientifiques et ludiques afin d'illustrer la thématique et de faire découvrir autrement la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité des espaces naturels du notre territoire.

Animations scolaires et périscolaires

Les animateurs développement durable de la CARO proposent des activités sur les temps périscolaires et scolaires ; en classe, en extérieur et à Espace Nature. Les thèmes proposés sont les suivants :

- le cycle de l'eau (sur maquette)
- le fonctionnement d'une plante : l'arbre
- la gestion de nos déchets + visites de sites
- la pollution et les déplacements urbains
- le littoral ou le marais (en classe)
- la biodiversité
- l'étude sur site de milieux naturels (littoral ou marais)
- le développement durable et le changement climatique
- la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
- la gestion durable de la forêt
- le gaspillage alimentaire et les circuits courts

En 2018, 359 séances réparties sur 138 classes, qui ont été dispensées cette année ; 23% des demandes ont concerné la découverte de milieux naturels, 77% la protection et la gestion de l'environnement.

Depuis la rentrée 2014-2015, des interventions durant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) sont proposées aux communes. Ces interventions sont réalisées dans les écoles, à la demande des communes ayant mis en place les TAP après la classe de 45 minutes minimum. En 2017, la majorité des communes ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017/2018, seules 6 communes ont bénéficié des TAP cette année. Et en 2018/2019 la CARO supprime son intervention sur les TAP pour se consacrer aux temps scolaires.

FINALITÉ 3 - COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

À travers ses compétences liées à l'insertion, la CARO est au cœur du développement solidaire. En effet, l'ensemble de ses actions d'accompagnement de projets solidaires, d'insertion professionnelle, d'accessibilité pour les personnes handicapées, d'accueil des gens du voyage et de développement urbain concerté vont dans le sens d'un développement plus durable.

La concertation au cœur du développement territorial

La CARO met à la disposition des communes, un service de conseils et d'assistance sur l'aménagement urbain et sur les extensions urbaines. Le conseil permet de penser les futurs projets de manière globale afin d'intégrer au mieux les nouvelles opérations dans le tissu urbain existant. L'objectif étant de veiller à la cohérence des aménagements en faveur du développement durable à chaque échelle du projet notamment sur la place de la voiture, du covoiturage, du transport en commun, les cheminements doux, l'intégration paysagère, le choix des essences locales, la gestion des eaux pluviales, les performances du bâti, etc.

Ce service veille également au respect et à la compatibilité des documents communaux avec les documents communautaires (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Paysages, Plan Vélo, Schéma de Cohérence Territoriale...).

Cela passe par l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En effet, si la commune le souhaite, la CARO est associée plus étroitement qu'elle ne doit l'être en tant que PPA (Personnes Publiques Associées), à toutes les phases du projet : du diagnostic et de la définition des enjeux à la traduction réglementaire. De très nombreux documents d'urbanisme sont actuellement en révision (près des $\frac{3}{4}$ des communes du territoire) et vont intégrer les exigences des lois Grenelle, ALUR et l'ensemble des dernières mesures législatives.

Depuis 2015, la CARO assure pour le compte des communes qui le souhaitent l'instruction des actes d'urbanisme (création d'un service Application Droits de Sols). L'ensemble des communes font appel à ce service, sauf la ville de Rochefort qui a son propre service. Cela permet un travail en transversalité, en croisant les différentes compétences et permet également d'enrichir le service rendu aux communes que ce soit à l'échelle des projets et de l'instruction.

Accompagnement sur le volet paysage

Pour garantir la qualité des opérations d'aménagement urbain de manière cohérente sur le territoire et dans le respect des spécificités de chaque commune, la CARO propose depuis 2014 un accompagnement sur le volet paysage à la demande des communes. Les conseils peuvent porter sur différents types d'aménagements, en voici quelques exemples menés en 2018 :

- **Intégration des extensions urbaines, valorisation paysagère et espaces publics:** le jardin de la médiathèque de Saint Agnant, projet de cœur de bourg à Lussant...
- **Valorisation des espaces naturels notamment des marais:** les marais périurbains de la ville de Rochefort font l'objet d'une réflexion sur leur valorisation paysagère et touristique réunissant les différents acteurs tels que la ville, le Conservatoire du littoral, la CARO, le Département.
- **Centre bourg et axes routiers:** La commune de Saint Nazaire sur Charente a travaillé à la requalification de la traverse de bourg.
- **Intégration paysagère et PLU :** Les communes de Moragne, Cabariot, Lussant, Saint Hippolyte et Echillais sont accompagnées dans le cadre de la révision de leurs PLU, notamment sur les OAP et OAP thématiques afin d'intégrer le paysage au cœur du développement de la commune.

- **SCOT et Trame verte et bleue** : En parallèle de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, les élus de la CARO ont souhaité lancer une étude afin de faire du paysage une des entrées de la définition de la trame verte et bleue du SCoT. Les étudiants de l'Ecole du Paysage de Blois ont eu pour mission d'inverser le regard afin de ne plus de considérer la trame verte et bleue comme une « contrainte » mais bien comme une armature structurante pour organiser l'espace, valoriser les paysages, favoriser le bien-être social et contribuer à la valeur économique du territoire.

La question du paysage est également au cœur des projets communautaires tels que les projets d'ampleurs ciblés dans le cadre de l'opération Grand site de France ou encore sur la qualité des ZAE de la CARO

Afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à l'intégration paysagère et architecturale de ceux-ci, la CARO a souhaité apporter un soutien technique aux projets d'aménagements des exploitants du territoire. Cette aide technique a notamment été apportée à des exploitants conchylicoles de Port des Barques, Moëze et des exploitants agricoles sur Echillais, La Gripperie Saint Symphorien et Muron.

SCoT

La révision du SCoT, débutée mi-2017, est actuellement en phase de diagnostic.

L'objectif de cette révision est de remettre à plat le projet de territoire, mais également de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires issues des lois « Grenelle » et « ALUR ».

En matière d'environnement, le SCoT devra, entre autre, intégrer les grands objectifs suivants :

- réduction de la consommation foncière en affichant une analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années ainsi qu'un objectif chiffré de consommation pour les années à venir,
- lutte contre la réduction des surfaces agricoles et contre l'étalement urbain,
- préservation de la biodiversité, notamment à travers la définition précise de la trame verte et bleue,
- amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- création de liens entre densité urbaine et dessertes par les transports collectifs, etc.

Il est désormais possible d'intégrer certaines mesures telles que le conditionnement de l'ouverture d'une zone à l'urbanisation au respect de critères de performance énergétiques, ou de desserte par les transports en commun, ou encore une densité minimale de construction que les PLU devront garantir.

De telles mesures pourront être écrites dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui sera rédigé en 2019.

De plus, le SCoT comportera obligatoirement un volet « évaluation environnementale », accompagné de justifications sur les choix d'aménagements faits dans le DOO concernant notamment la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Le SCoT sera arrêté en 2019 et approuvé en 2020.

Des dispositifs contractuels d'accompagnement de projets solidaires

Programme FEAMP 2014-2020

La candidature portée par la CARO, le Pays Marennes Oléron, la CARA, le comité régional de la conchyliculture, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et le port de la Côtinière a été retenue par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'enveloppe de 1 700 000 € allouée au programme permet de financer des actions en faveur :

- de l'emploi et du développement économique ;
- de la qualité environnementale ;
- de la promotion des produits et savoir-faire locaux.

Sur le territoire de la CARO, 8 communes sont concernées par le programme : Aix, Fouras, Port-des-Barques, Saint-Nazaire sur Charente, Saint Froult, Soubise, Moëze, Beaugeay.

Programme LEADER 2014-2020

Le 4 octobre 2016, la CARO a contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de Service et de Paiements un programme Leader 2014-2020, doté d'une enveloppe de 1 597 337 € de crédits FEADER destinés à financer des opérations concourant :

- à renforcer l'appropriation de la valeur des lieux par les habitants et les visiteurs par la valorisation des patrimoines et des paysages et la création de filières courtes alimentaires à partir des produits de la terre, de la mer et du marais ;
- à développer l'attractivité touristique de la destination Rochefort Océan en accroissant la valeur ajoutée du secteur touristique et en structurant les modes de déplacement doux, terrestre, fluvial et maritime.

Au cours de l'année 2018, 11 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) Rochefort Océan.

10 dossiers ont été présentés aux comités de programmation qui se sont tenus en 2018 et ont obtenu un avis d'opportunité favorable ; 2 dossiers ont été programmés pour un total de 247 453 €. Les versements ont débuté : 4 dossiers sont en cours de versement et 3 dossiers sont payés pour un montant de 83 847 €.

Contrat Régional 2017-2020

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la CdA Royan Atlantique, les Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron ont défini, avec la Région, un contrat de dynamisation et de cohésion qui permettra de financer, jusqu'en 2020, des projets relevant des 4 enjeux suivants :

- diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local en lien avec la croissance bleue,
- concilier valorisation et préservation des patrimoines dans une approche économique durable,
- développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire rural,
- explorer et tirer profit du fort potentiel non exploité de la croissance bleue qu'offre le territoire.

Politique de la Ville

Le 29 septembre dernier 2015, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a signé avec l'État, la Ville de Rochefort et l'ensemble des partenaires concernés son nouveau Contrat de Ville. Ce Contrat de Ville de nouvelle génération fait suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrivé à son terme à la fin de l'année 2014.

Ce nouveau contrat se structure autour de trois piliers fondamentaux :

- la cohésion sociale,
- le développement économique et l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En matière de cohésion sociale, priorité sera donnée à la réussite éducative des enfants et des jeunes, à la prévention de la délinquance, à l'accès aux soins et à l'offre de santé ainsi qu'au développement du lien social et de la citoyenneté.

De manière transversale la participation des habitants et la lutte contre les discriminations seront également à développer sur le territoire, notamment par la mise en place de conseils citoyens sur chaque quartier prioritaire et la définition d'un plan territorial de lutte contre les discriminations durant l'année 2016.

En termes de développement économique et d'emploi, l'ensemble des partenaires et des dispositifs de droit commun présents sur le territoire seront à mobiliser en direction des habitants des quartiers prioritaires. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des publics les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi en partenariat avec les acteurs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan. Les initiatives locales en termes de création d'entreprise seront également soutenues et encouragées.

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain au sein des quartiers prioritaires se concentre sur des objectifs de pérennisation et de poursuite des investissements publics réalisés, d'amélioration du cadre de vie, de développement de la mixité sociale et de diversification de l'habitat et de l'offre de logement.

En 2018, il a permis de mobiliser 158 200 € de crédits d'Etat (dont 53 000 € au titre du Programme de Réussite Educative) au profit, principalement, des structures associatives du territoire.

Accueil des gens du voyage

La CARO a aménagé deux aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire. En 2018, ce sont 199 familles (soit 401 personnes) qui y ont séjournées.

Depuis 2014, l'agglomération a pris la compétence complémentaire de l'accueil des grands passages des gens du voyage. Un terrain de grands passages de 4 hectares a été aménagé. En 2018, 8 groupes y ont séjourné, durant 15 semaines, soit 313 caravanes qui ont stationné sur ce terrain.

En 2018 : 74 familles ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, de scolarisation d'emploi, de santé (45% d'entre elles stationnant sur les aires d'accueil de la CARO). En complément de l'accompagnement individuel des familles, des actions collectives ont été mises en place : jeu concours pour les enfants, ateliers informatiques, etc.

Accessibilité pour les personnes handicapées

La CARO a créé, avec les communes le souhaitant, un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics des voiries et des établissements recevant du public, afin de permettre aux personnes handicapées l'accès à un lieu physique ou à des informations.

La CARO, anime la commission intercommunale d'accessibilité et suit les travaux liés à la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) – en lien avec la DDTM.

L'ADAP des ERP communautaires et celui des transports ont été déposés en septembre 2015. Leur mise en œuvre se fera sur les six prochaines années.

En parallèle, la démarche d'Agenda 22 « Tourisme et Accessibilité » a été lancée depuis plusieurs années. En 2018, l'Agenda 22 regroupe 50 prestataires ayant la marque « Tourisme et Handicap ». Sept parcours « confort » ont été mis en place sur la CARO.

La CARO poursuit son engagement et sa volonté de mobiliser et d'informer sur ce sujet. Elle a ainsi organisé une cinquième édition de la Semaine de l'Accessibilité du 26 mars au 2 avril 2018 et a réuni près de 500 participants, avec comme moment fort la « Journée départementale Découverte Handisport » à Port-des-Barques.

Depuis 2015, la CARO s'est investie auprès des acteurs culturels pour les accompagner dans la mise en accessibilité de leurs équipements. Ainsi, la Médiathèque de Rochefort a obtenu la marque Tourisme et Handicap en 2016 et le Théâtre de la Coupe d'Or propose des spectacles en audiodescription ou en Langue des Signes.

Dans le cadre de la promotion du tourisme et de l'accessibilité, la CARO réalise, en partenariat avec les différents prestataires touristiques et la Région Nouvelle Aquitaine, un « Guide Accessibilité – organiser son séjour à Rochefort Océan ». Ce document est voué à accompagner les habitants et les touristes et recense l'ensemble des sites accessibles (hébergement, restaurants, sites de visite, etc.). En 2018, la malle d'objets tactiles « Toucher Rochefort Océan du bout des doigts » pour les guides a été enrichie avec de nouveaux objets et la CARO a fait l'acquisition de la « Malle vagabonde...Le paysage dans tous les sens » de l'association CitéMômes, avec le soutien du Réseau des Grands Sites de France. Cet outil permet une approche sensible et sensorielle du paysage.

Pour l'ensemble de ses efforts en faveur d'un tourisme accessible, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a obtenu le prix « Patrimoine pour tous » du ministère de la Culture et de la Communication en 2012 et le Prix européen EDEN « Tourisme et Handicap » remis par le Ministère du Tourisme en 2013. La Communauté d'agglomération compte aussi une quarantaine de prestataires labellisés Tourisme et handicap. A travers la commission intercommunale et l'Agenda 22 « Tourisme et Accessibilité », le territoire se mobilise pour proposer des vacances et des loisirs adaptés à tous.

Enfin, le Site du Transbordeur a été labellisé « Tourisme et Handicap » pour quatre déficiences: mentale, auditive, visuelle et motrice» en 2010. Le site a reçu également la première certification NF Environnement – Sites de visites, délivrée par AFNOR certification en 2014. Cette distinction témoigne de l'engagement d'un site, et de tout un territoire, en faveur du respect et de la préservation de l'environnement. Dans la continuité de cette labellisation environnementale, la CARO s'efforce d'être exemplaire au quotidien (achats responsables, consommations, etc.). (cf. rubrique Tourisme durable)

Insertion par l'emploi

Agir sur l'emploi, croiser les politiques « emploi-insertion-solidarité » et mettre en relation les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation sont trois défis majeurs que relève la CARO. Le PLIE permet de mettre en œuvre des opérations cofinancées par le FSE pour réduire les freins à l'emploi et favoriser l'accès à l'emploi.

Appui aux partenaires de l'emploi

La CARO propose gratuitement aux entreprises un service d'aide personnalisée au recrutement. Elle offre la possibilité de mobiliser les partenaires de l'emploi et de la formation afin de répondre à un besoin précis d'une entreprise. Elle facilite également le recrutement de personnel en collectant auprès des entreprises locales des offres d'emplois pour les transmettre aux partenaires de l'emploi afin qu'ils proposent des candidats.

La CARO anime un réseau d'entreprises qui propose un service d'aide au retour à l'emploi en faisant l'interface entre les acteurs de l'insertion professionnelle et les entreprises, ou en organisant des actions et manifestations liées à l'orientation professionnelle et à l'emploi. En 2018, la mise en œuvre des actions a bénéficié à 192 demandeurs d'emploi du territoire (visite d'entreprises, stages pratiques, simulations d'entretien d'embauche, interventions sur les métiers...), et 35 professionnels de l'insertion.

Par ailleurs, la CARO sensibilise les publics demandeurs d'emploi aux métiers porteurs du territoire, par le biais d'actions partenariales réalisées en lien avec Pôle Emploi notamment. C'est le cas des « Zooms

sur les métiers » ou de la « Semaine de l'Industrie ». Elle anime aussi un réseau de structures dédiées à l'aide à la création et la reprise d'entreprises, au sein du Pôle Entreprendre Rochefort Océan.

PLIE

La CARO assure la coordination du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan) Rochefort Océan afin de faciliter l'inclusion socio professionnelle des publics éloignés de l'emploi des 25 communes du territoire de la communauté.

Début décembre 2018, le PLIE a permis le suivi personnalisé de 427 personnes. Ces publics ont pu signer environ 320 contrats de travail (dont 77 grâce à la prospection entreprise ciblée du PLIE).

Le FSE a permis un cofinancement d'une dizaine d'opérations en faveur de l'emploi en 2018.

L'outil de prospection entreprise permet de mobiliser un réseau d'environ 200 entreprises du territoire pour accueillir des demandeurs d'emploi notamment du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Un réseau de transport équitable

Le développement du réseau de bus urbain ou encore la mise en place du transport à la demande sont des actions visant une demande de desserte équitable. Cette démarche permet à la CARO de décentraliser et d'équilibrer le territoire mais aussi d'intégrer l'ensemble de la population à la vie économique et sociale du territoire. La CARO définit la politique de transport la mieux adaptée aux besoins de la majorité des usagers en matière de niveau d'offre de transport (desserte, fréquence, horaire...), de qualité de service, de tarifs et d'équipements et d'investissements sur le réseau R'Bus. (cf. finalité 1).

FINALITÉ 4 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services est gage d'un développement harmonieux des territoires. Cet épanouissement passe d'abord par la satisfaction des besoins essentiels, c'est-à-dire un accès égal au logement, à la santé, à un environnement sain, à l'emploi, aux transports, mais aussi aux activités sportives, etc.

L'accès à la culture pour tous

Etude culture

Dans la continuité de l'écriture du projet culturel communautaire engagée en mai 2015, les axes suivants ont été identifiés :

- Patrimoine, Paysage, Environnement,
- Enseignement artistique et culturel / Médiation,
- Pratiques amateurs,
- L'ici et l'Ailleurs,
- Spectacle vivant,
- Lecture publique et culture numérique.

Des actions s'inscrivant dans la politique culturelle intercommunale ainsi définie ont d'ores et déjà été réalisées au cours de l'année 2018.

Manifestions culturelles

Les acteurs culturels du territoire sont nombreux et participent à la dynamique culturelle de l'agglomération.

Pour valoriser et soutenir ces porteurs de projet, la CARO a aidé en 2018, à hauteur de 60 000 €, 20 festivals sur le territoire dans tous domaines artistiques : danse, musique, cinéma, théâtre, marionnette ...

Les aides au théâtre de la Coupe d'Or permettent de réaliser des spectacles déconcentrés sur les autres communes du territoire (Echillais, Fouras et Tonnay-Charente).

L'intercommunalité a également accompagné quatre communes à acheter un spectacle monté par une compagnie professionnelle, permettant ainsi d'améliorer l'accès des habitants à une offre culturelle de qualité.

En 2018 la commune de La Gripperie St Symphorien a été le théâtre de la 19^{ème} édition de « Cigogne en Fête ». Plusieurs milliers de spectateurs ont pu (re)découvrir ce village sous les lumières des Allumeurs d'Images. Plus de 200 bénévoles et 100 artistes ont participé à la réussite de cet évènement.

Enseignement de la danse et de la musique

En 2018 la compétence enseignement artistique a été transférée à la CARO. Le conservatoire de musique et de danse devenu communautaire met en œuvre un projet permettant aux publics éloignés de la ville centre de bénéficier d'actions d'enseignements artistiques. Le maillage du territoire doit permettre d'améliorer l'accès des habitants à la pratique artistique. Cette année a été marquée par une multiplicité d'actions sur le plan artistique et le développement partenarial. En effet, des projets mettant en relation des publics, des disciplines et des structures variées ont été mis en place.

L'intervention auprès de groupes a permis de toucher plus d'un millier de personnes fréquentant des milieux divers. Ecoles élémentaires, accueils périscolaires, centres de loisir, maisons de retraite, centres d'accueil pour personnes en situation de handicap et centres sociaux ont été concernés.

Actions culturelles

La CARO a continué en 2018 d'accompagner le réseau des théâtres amateur TEC-TAP regroupant une dizaine de troupes du territoire.

Elle a également organisé plusieurs résidences d'artistes afin de soutenir la création. Enfin la CARO accompagne également les communes qui souhaitent diffuser des spectacles professionnels.

Soutien à la création

Deux dispositifs permettent de soutenir les artistes dans leur démarche de création :

La Maison du gardien

Lieu dédié à l'accompagnement culturel et artistique des acteurs agissants sur le territoire, la Maison du gardien est mise gracieusement à disposition par la CARO. En 2018, elle a été occupée par de nombreux porteurs de projets : danseurs, compagnies théâtrales, techniciens du spectacle, musiciens, associations accompagnées par la CARO dans leurs projets. Des moments de partage ont été créés autour d'apéros-rencontres afin de tisser un réseau culturel dynamique.

Les résidences d'artistes

En 2017, la Communauté d'agglomération a accompagné cinq artistes dans leur démarche de création : slameur, musicien, dessinateur, photographe et metteur en scène. Ceux-ci ont présenté, lors de chaque fin de résidence, des créations originales inspirées des communes de l'agglomération. Les habitants ont eu l'occasion de découvrir leur démarche artistique lors de temps de médiation.

Lecture pour tous

Les actions mises en place par le réseau des bibliothèques en 2018 se sont inscrites dans la continuité de celles conduites en 2017.

Cette année a surtout été marquée par un important travail autour de la structuration du réseau, avec la définition d'un nouveau service de lecture publique intercommunal et le transfert de quatre équipements des communes à l'agglomération (Echillais, St-Agnant, Tonnay-Charente et Rochefort) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pratique du sport

La CARO favorise la pratique sportive en tant que vecteur de lien social et du bien-être de chacun. Elle intervient ainsi dans ce domaine de différentes façons.

Soutien aux clubs sportifs

84 demandes de subventions ont été traitées par la CARO, pour :

- 25 368 € d'aide à l'encadrement des jeunes sportifs
- 15 052 € d'aide aux déplacements des jeunes sportifs sur les lieux de compétition
- 11 200 € d'aide à l'organisation de manifestations fédérales et communautaires

3 clubs sportifs ont été soutenus au titre de l'aide aux projets d'ampleur communautaire pour un montant total alloué de 7 000 €.

Territoire Actif

Suite au diagnostic sportif communautaire, le sujet de l'activité physique comme facteur de santé a été identifié comme priorité de la politique sportive communautaire. L'année 2018 a permis de lancer le projet Territoire Actif par une conférence organisée le 25 avril au palais des congrès de Rochefort.

En 2019, les objectifs de ce projet :

- créer les conditions favorables au développement des modes de vie actifs,
- favoriser le bien-être et la santé de la population par l'activité physique,
- développer une culture de l'activité physique et de la santé.

L'annuaire du sport communautaire

Cet outil en ligne est devenu incontournable pour trouver une pratique sportive adaptée à ses attentes sur le territoire de la CARO. Lancé en 2013, l'annuaire du sport a accueilli 21 700 visites.

Les activités nautiques scolaires

En 2018, 1 000 élèves de 42 classes de CM2 et CM1-CM2 ont participé à une activité nautique. Ce nombre d'élèves représente plus de la moitié des élèves scolarisés en cours moyens (CM1/CM2). Le territoire de la CARO se situant sur une frange littoral, l'agglomération permet ainsi aux enfants de découvrir et de pratiquer cette activité pour un budget de 130 000€.

Fort Boyard Challenge

En 2018 la CARO organisait la 13^{ème} édition de la manifestation Fort Boyard Challenge - vitrine de la CARO en matière de sport nautique. Cette manifestation est un rassemblement de planches à voile, de Stand Up paddle et de pirogues polynésiennes. L'objectif est de réaliser le tour du Fort Boyard soit 20 km allé et retour.

Ce sont trois compétitions de niveau nationales qui ont regroupée cette année plus de 450 compétiteurs sur les trois disciplines confondues. Le Challenge Inter-entreprises a pris une dimension importante en

2018, devenant la quatrième épreuve du FBC. En effet, ce sont 25 équipes de 5 rameurs des entreprises, organismes et collectivités locales qui ont participé à ce challenge pirogues 4 places.

Le Fort Boyard Challenge est devenu un événement “phare” dans la région et un rendez-vous national annuel.

Centre aquatique

Une étude d’opportunité-faisabilité réalisée entre 2017 et 2018 a permis d’identifier les besoins de l’agglomération en matière d’équipements aquatique. Des scénarios d’équipements aquatique pouvant répondre aux besoins identifiés ont été proposés. De plus, une analyse des espaces fonciers pouvant accueillir un tel équipement a été réalisée.

Le golf

La CARO est propriétaire d’un golf de 9 trous géré par l’association « Golf Club Rochefort Océan ». L’association compte 400 membres annuels, dont 40 jeunes à l’école de golf, et emploie 7 salariés dont deux indépendants.

Un projet d’agrandissement du parcours est en cours. Une nouvelle demande de permis d’aménager portant sur l’extension du golf a été déposée en janvier 2018 et l’instruction est toujours en cours. Le démarrage de travaux est envisagé courant 2019 pour une livraison du nouvel équipement courant 2021.

L’année 2019 verra la mise en place d’une délégation de service publique à partir du 1^{er} avril prochain.

Par ailleurs, comme chaque année, la CARO est partenaire du golf club Rochefort Océan et a notamment soutenu l’organisation de l’open Rochefort océan organisé le 15 avril 2018.

Promouvoir le patrimoine

Opération Grand Site

En 2018, dans le cadre de l’opération Grand Site, les liens entre la transition écologique et énergétique et le paysage font l’objet d’une attention toute particulière.

L’estuaire de la Charente présente une sensibilité élevée face aux changements climatiques - élévation du niveau de la mer, évolution de la biodiversité - mais présentent également des potentialités en matière d’énergies renouvelables.

Le défi de la transition énergétique et écologique aura des impacts environnementaux, sociaux et économiques qui vont nécessiter la recherche de solutions adaptées pour les paysages d’exception du territoire.

Aborder les problématiques du changement climatique par le paysage, c’est :

- proposer un développement qui s’appuie sur la singularité des paysages, en proposant des aménagements et/ou des activités qui s’inscrivent dans une gestion durable de l’énergie ;
- envisager des protections contre la submersion qui s’insèrent dans un environnement et/ou qui intègrent des stratégies de retrait ;
- être innovant tout particulièrement en Site Classé en préservant les attributs et qualités qui ont justifié le classement.

Une appréhension des défis de la transition écologique et énergétique dans un territoire d'exception tel que l'estuaire de la Charente, suppose :

- de s'interroger sur la manière dont les paysages peuvent évoluer ;
- d'intégrer l'action de gestion du trait de côte (protection, perspectives...) ;
- de renouveler la manière de considérer des mobilités alternatives des visiteurs ;
- de développer davantage les actions de promotion des énergies renouvelables ;
- de renforcer le raccourcissement des filières des produits agricoles ;
- d'être imaginatif dans les solutions proposées en questionnant les dispositifs habituels (expérimentation, pédagogie,...).

Le Grand Site permet à chacun de vivre une expérience sensible du site et de comprendre les enjeux de préservation de ces espaces fragiles mais également d'appréhender les problématiques environnementales à plus grande échelle.

Ainsi, le Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, par sa sensibilité aux risques climatiques, doit introduire une démarche de projet de nature à faire dialoguer, d'une part, défi écologique et énergétique, et d'autre part préservation de l'esprit des lieux

La réflexion est d'ores et déjà engagée entre la CARO et l'Inspectrice des Sites de la DREAL et fait l'objet depuis septembre 2018 d'un atelier pédagogique intitulé « Paysage et Climat » avec l'Ecole du paysage de Blois.

Le Site du Transbordeur

La CARO gère le site touristique du Pont Transbordeur de Rochefort, un des huit derniers ponts transbordeurs du monde construit en 1900, comprenant la Maison du Transbordeur, pôle d'accueil touristique et centre d'interprétation situé sur la commune d'Echillais.

En 2018, dans le cadre de la fermeture du pont pour une opération de restauration de l'ouvrage, menée par l'Etat propriétaire et pilotée par l'OPPIC, les services de la CARO ont proposé une interprétation du chantier et une animation régulière du site liées aux travaux de l'ouvrage afin que le site puisse conserver sa fonction touristique et de franchissement de la Charente pour les modes de déplacement doux. Ainsi, une navette fluviale a été mise en place pour relier les deux rives, des visites guidées, théâtralisées, jeux de piste pour enfants et des offres de découverte pour la famille ont été développés.

Ce chantier entraîne une fermeture des traversées par la nacelle jusqu'au printemps 2020 et crée la nécessité de mettre en œuvre rapidement une nouvelle valorisation du site et de nouveaux aménagements pour son ouverture en avril 2020, avec notamment une requalification des entrées sur les deux rives comprenant une nouvelle aire de stationnement vélos et voitures pour préserver le site piéton aux abords du monument.

L'année 2018 a été marquée par le moment fort de repose, en septembre, du premier morceau du nouveau tablier construit sur le site à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

Les chiffres et dates clés de l'année :

- la Fête du Transbordeur, 29 juillet 2018 : plus de 600 personnes sur le Site ont découvert deux nouveaux totems du Sentier des Guetteurs et ont pu profiter d'animations sur le site, jeux en bois géants avec en soirée un bal guinguette sous forme de spectacle avec la compagnie le Bal de Monsieur Larsène ;
- Journées européennes du Patrimoine, 15 et 16 septembre 2018 : plus de 300 personnes ont visité la Maison du Transbordeur, 6 visites guidées gratuites organisées, navette fluviale de rive à rive gratuite pour faciliter les déplacements.

La Maison du Transbordeur a accueilli 13765 personnes soit une moyenne de 61 visiteurs par jour sur 226 jours.

Le site du Grand Arsenal maritime de Rochefort

Suite à l'étude de requalification et de développement touristique et économique du site du Grand Arsenal maritime de Rochefort, pilotée par la Ville de Rochefort et cofinancée par la CARO, le Département, la Région, l'État et la Caisse des Dépôts, qui s'est déroulée sur toute l'année 2017, une mission de définition d'une nouvelle offre touristique et marketing ainsi que la création d'une marque a été menée en 2018, confiée aux opérateurs du site de l'Arsenal : association Hermione La Fayette, CIM, Musée de la Marine et la société Week'n'Go ; Cette étude complémentaire a permis de préciser un nouveau positionnement du site et les actions nécessaires à mettre en œuvre sur les espaces publics et privés du site de l'Arsenal.

En novembre 2018, les élus communautaires ont ainsi validé la programmation de nouveaux aménagements de valorisation du site autour d'un tourisme événementiel incitant le futur visiteur à entrer dans la Fabrique des Légendes et d'une nouvelle offre de découverte du cœur historique de l'Arsenal de Rochefort développée sous la marque Arsenal des Mers, répondant aux exigences en matière de conservation patrimoniale des lieux et de développement du site dans le respect des orientations de l'Opération Grand Site et de l'OAP en cours sur la Ville de Rochefort.

En conséquence, pour retrouver la fréquentation de 370 000 visiteurs par an atteinte pendant les vingt ans de chantier spectacle de reconstruction de l'Hermione et apporter un nouveau souffle de développement au site, un programme d'actions prioritaires se dégage au sein de cette grande opération de reconquête estimée à 25 millions d'euros : création d'une zone touristique d'intérêt communautaire, nouvelle organisation et structuration des acteurs du site regroupés au sein d'une future structure d'exploitation, création d'un centre d'accueil des visiteurs couplé à un grand espace boutique, nouvelles infrastructures pour raconter l'aventure Hermione et abriter l'activité des Ateliers de l'Arsenal valorisant les savoir-faire locaux liés à la construction maritime, requalification du mobilier et nouvelle scénographie des lieux sur le thème des légendes des mers et la fabrique de machines manèges, ADN du site de l'Arsenal de Rochefort.

Ce projet propose une réorganisation spatiale des fonctions sur le site, de recréer de belles perspectives de vues. L'unité et l'identité du grand Arsenal de Rochefort doivent être retrouvées par les habitants et visiteurs en recréant les liens naturels entre l'Arsenal Nord autour de la Vieille Forme et le début des remparts de la Ville jusqu'à l'Arsenal Sud où est implantée l'entreprise Stelia et avec le centre de la ville.

Au regard de l'ampleur du projet en termes financiers et de complexité du site classé comprenant cinq monuments historiques en bord de Charente, cette opération sera développée sur les cinq ans à venir.

Promouvoir l'habitat pour tous

La CARO participe à la mixité sociale et à l'intégration des populations au sein des quartiers des communes urbaines mais aussi des autres communes. Pour garantir le droit au logement pour tous et réduire les territoires d'exclusion, il est primordial d'augmenter et de diversifier l'offre de logement et de faire en sorte que cette offre soit adaptée au besoin de la population.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 24 juin 2010, définit la politique de l'habitat sur le territoire de la CARO.

L'élaboration du troisième programme est en cours avec une adaptation prévue en 2019. Certaines actions actuellement en place sont en cours de réécriture afin de renforcer la dimension de développement durable. Néanmoins devant l'importance du sujet certaines actions seront adoptées dès 2018 telle que la subvention à destination des primo accédant afin d'encourager les projets qui anticiperaient la RT 2020.

Parmi les orientations souhaitées par les élus communautaires dans le PLH actuellement applicable, certaines ont plus particulièrement vocation à soutenir le développement durable telles que :

Développer le parc locatif social

Sur tout le territoire et de manière à satisfaire les besoins locaux des jeunes, des personnes à revenus modestes, des familles, des personnes âgées. La CARO soutient financièrement la mise sur le marché de logements locatifs sociaux publics et privés.

Les opérations de logements locatifs sociaux publics ont été soutenues financièrement par la CARO par une aide financière accordée aux bailleurs publics ainsi que la garantie en tout ou partie des emprunts nécessaires.

Quant au logement locatif social privé, la CARO est intervenue à travers le Programme d'intérêt général (PIG) dans le cadre de son volet de lutte contre la précarité énergétique avec le dispositif « Habiter Mieux » désormais applicable aux propriétaires bailleurs avec une majoration des subventions Anah. Une soixantaine de logements a bénéficié d'une aide financière de l'Anah, de la CARO parfois complétée par une aide des caisses de retraite pour la réalisation de travaux visant à améliorer la performance énergétique.

Programme d'intérêt général – PIG

La CARO est donc engagée dans un programme d'intérêt général (PIG) permettant de mobiliser des subventions de l'ANAH, de la CARO, du Département, de la Région ou encore de certaines caisses de retraite ou fondations afin d'aider à la réhabilitation de logements occupés par leur propriétaire ou destinés à la location.

Les champs d'action principaux du PIG sont :

- l'autonomie et le maintien à domicile,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne, dégradé et très dégradé.

Bilan 2018 du PIG : Plus de 100 logements ont fait l'objet de travaux de réhabilitation soutenus financièrement dont une quinzaine de logements locatifs sociaux privés. Les autres étant des projets engagés par les propriétaires occupant leur logement.

Accompagner le vieillissement de la population

Par l'adaptation du parc existant en favorisant le maintien à domicile. Cela s'inscrit dans le cadre du volet autonomie du PIG. En 2018, 13 logements ont été financés (10 en 2014, 14 en 2015, 12 en 2016, et 13 en 2017).

Développer la qualité environnementale des projets et des logements

Par l'incitation et l'accompagnement de la maîtrise environnementale des projets et la réduction des coûts d'occupation des logements en maîtrisant les dépenses énergétiques.

La CARO répond à cet enjeu dans le volet lutte contre la précarité énergétique du PIG. En 2018, 81 propriétaires occupant leur logement ont pu bénéficier d'un financement pour des travaux prioritairement de lutte contre la précarité énergétique (52 en 2014, 50 en 2015, 78 en 2016 et 82 en 2017).

Offrir des logements spécifiques pour les plus démunis

La création et la gestion de deux aires d'accueil permanent (à Rochefort et Tonnay-Charente offrant respectivement 20 et 10 emplacements vise à répondre à la demande spécifique de logements destinée aux gens du voyage.

De même, la CARO a fait l'acquisition et a financé l'aménagement d'une aire de grands passages afin d'accueillir des groupes plus importants.

La CARO finance également la gestion de la maison relais située sur la commune de Rochefort et gérée par l'association Aléa Cabestan, de même que le financement de la gestion de l'accueil de jour.

Maintenir un parc de résidences principales accessibles aux habitants en maîtrisant les prix de sortie des projets de logements.

À ce titre, la CARO poursuit son soutien financier aux primo-accédants pour toute acquisition dans le neuf et l'ancien, en décidant de renforcer son aide en 2018 afin de relever le défi énergétique. Ainsi les primo accédants peuvent solliciter une aide qui est passée de 2 000 € à 8 000 € lorsque leur projet de construction ou de réhabilitation anticipe la réglementation thermique à travers l'obtention du label Effinergie 2017 ou Effinergie réno.

Renforcer la densité des opérations

En privilégiant le renouvellement urbain dans les centres. A noter la mission de conseil et d'expertise veillant à la qualité des extensions urbaines.

FINALITÉ 5 - UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La CARO s'investit dans la démarche et soutient un certain nombre de programmes et d'actions qui vont dans ce sens.

Prévention et gestion des déchets

Afin de poursuivre son engagement en faveur d'une gestion durable des déchets, la CARO a fait évoluer son schéma de collecte, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les nouvelles modalités portent sur l'extension des consignes de tri, la collecte du verre en apport volontaire et les fréquences de collecte. Ces évolutions visaient à :

- proposer un service en adéquation avec les besoins réels des usagers et une harmonisation ;
- simplifier le tri grâce à l'extension des consignes et la collecte du papier en mélange ;
- augmenter au maximum la valorisation des déchets grâce à l'extension des consignes de tri (amélioration du tri des emballages) ;
- poursuivre la réduction de l'impact environnemental (moins de kilomètres parcourus par les camions de collecte, baisse des émissions, baisse des nuisances sonores) du service.

Ces évolutions sont positives, puisque le geste de tri est de mieux en mieux pratiqué et qu'il y a aujourd'hui plus de déchets valorisés.

La CARO a collecté en 2018 (4 539 T contre 4 116 T en 2017) et les ordures ménagères sont passées sous le seuil des 18 000T (17671 T en 2018 contre 18 216 T en 2017).

Prévention et valorisation

En termes de prévention, l'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la gratuité des composteurs afin de favoriser le retour au sol des déchets fermentescibles. En 2018, 2103 composteurs ont été distribués, portant ainsi le taux d'équipement de la CARO à 19% (contre 13.5% en 2017).

L'année 2018 a permis également la validation du Programme Local de Prévention des Déchets.

Collecte et valorisation des Textiles, Linges, Chaussures (TLC)

L'association VIVRACTIF a collecté 186 tonnes de TLC, dont 60% proviennent des bornes d'apport volontaire mises en place par la CARO sur l'espace public et les déchetteries, en vue de leur réemploi, de leur valorisation matière ou de leur valorisation énergétique.

Valorisation du mobilier usager

En 2018, la CARO a poursuivi le déploiement des bennes « mobilier » dans les déchetteries afin de réduire les apports en bois et tout-venant et favoriser ainsi la valorisation matière. Toutes les déchetteries (sauf Aix) sont aujourd'hui équipées d'une benne mobilier.

Valorisation des déchets verts

En 2018, plus de 5000 tonnes de déchets verts collectés sur les déchetteries communautaires ont été apportées à l'Unité de Compostage des Végétaux. Ces déchets verts valorisés servent à fabriquer du compost. Celui-ci est ensuite commercialisé auprès des agriculteurs, des professionnels.

Informations

Le numéro vert mis en place est à la disposition des habitants pour tout renseignement sur la question des déchets. En 2018 environ 3000 personnes l'ont appelé.

Valorisation d'un tourisme durable

Soucieuse de sa grande richesse patrimoniale, la CARO mène une politique volontariste en faveur du tourisme durable (cf. finalité 1).

La vocation du territoire sur la préservation de son capital environnemental n'est pas sans lien avec la présence de plusieurs organismes nationaux :

- Siège du Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres,
- Siège national de la LPO,
- Siège du Forum des Marais Atlantiques.

Le travail mené depuis plusieurs années en faveur d'un tourisme « vert », a permis la création d'un réseau d'itinéraires pédestres et cyclables structuré :

- 15 boucles cyclables pour un total de 286 kms de voies balisées et jalonnées ;
- 26 boucles pédestres pour un total de 172 kms de chemins dont le balisage est géré en collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre ;
- 2 itinéraires inscrits au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, véritables axes structurants du vélotourisme :
 - o La Vélodyssée de Roscoff à Hendaye, partie Française de l'Euro Véloroute n°1, traverse le territoire sur 60 kms,
 - o La Flow Vélo qui chemine à travers la Vallée de la Charente depuis la Dordogne jusqu'à l'Île d'Aix et emprunte 42 kms de voies cyclables sur notre territoire.

L'engagement de la CARO se décline également par un accompagnement des prestataires aux démarches durables :

- o Label Qualité Tourisme : 16 établissements l'Office de Tourisme, 4 sites de visites, ainsi que 11 hébergements ;
- o Label Accueil Vélo : 40 établissements : 25 hébergements, 12 sites de visites ainsi que l'Office de Tourisme, soit 25% de l'offre labellisée au niveau du département ;
- o Ecolabels : un site NF Environnement (Site du Transbordeur), 13 hébergements clé-verte ou éco label européen.

La CARO propose aussi aux prestataires touristiques des Rendez-Vous Grand Site qui permettent aux professionnels de découvrir les différentes facettes du territoire et de son patrimoine. En mars, un

Rendez-Vous a permis aussi d'aborder les gestes éco-citoyens au sein des structures touristiques, en novembre, l'usine d'eau potable a été mise à l'honneur.

Economie et emploi responsables

La CARO accompagne les entreprises dans leurs implantations et leur développement. Elle gère 19 zones d'activités, 3 hôtels d'entreprises, 27 ateliers-relais et des cellules industrielles. Elle mise fortement sur les réseaux d'acteurs économiques et s'appuie sur des partenariats avec les têtes de réseaux pour accompagner les filières présentes sur le territoire comme l'aéronautique, le nautique, le développement portuaire, le secteur primaire (agro-agriculture, ostréiculture...), les Technologies de l'Information et de la Communication, ou émergentes notamment celle du Développement Environnemental.

La Direction de l'Economie a renforcé ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion afin d'assurer la continuité des actions menées initialement par la Maison de l'Emploi dont l'activité a cessé fin 2016. Ces actions portent sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les zooms métiers, l'organisation de la Semaine de l'Industrie (où l'Agglomération fait figure de référence à l'échelle Départementale) et l'aide à la création et la transmission d'entreprises.

Espace de co-working

La CARO a ouvert en mai 2016 un espace de co-working dans l'ancienne école Emile Zola (Village Multimédia). Il s'agit d'un espace de travail collaboratif, permettant l'émergence d'un réseau de professionnels d'un même secteur d'activités ou de secteurs transversaux.

Outre l'identification et la structuration d'une filière des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en partenariat avec le pôle régional SPN, le gestionnaire de l'espace assure la mise en relation des entreprises par l'animation organisée dans le lieu et adaptée aux besoins des professionnels indépendants qui y sont hébergés. L'espace compte à présent près de 70 abonnés.

Projet de Technopôle

La CARO met actuellement en œuvre son projet de Technopôle au travers notamment de l'implantation d'un Fablab à vocation professionnelle et pédagogique. Véritable outil d'accompagnement des projets d'innovation, de création et d'idéation des acteurs économiques, son ouverture est programmée mi-2019.

L'offre d'hébergement technopolitain sera ensuite assortie :

- d'une pépinière permettant d'héberger des porteurs de projets de création d'entreprises et dotée d'une offre d'ateliers pour les activités productives émergentes et innovantes ;
- d'un pôle de formation supérieure ;
- d'un pôle scientifique.

Une réflexion approfondie est en cours pour constituer une offre d'accompagnement des projets d'acteurs économiques sur le territoire de la phase ante-crédation aux projets d'entreprises matures et structurées. Elle viendra, le cas échéant, compléter l'offre technopolitaine.

Les études se poursuivent en vue de la création d'un cluster thématique sur les questions d'aménagement intérieur d'aéronefs, de voitures ferroviaires, d'embarcations nautiques, de véhicules automobiles mais aussi d'habitat regroupés en grappes d'entreprises et traitant des questions propres aux acteurs économiques (formation, développement de projets, compétence et savoir-faire, développement durable...) mais aussi dans une logique interclustering (en partenariat avec les clusters cuir, photonique, matériaux, cognitif, lumière...). La CARO a également accompagné la structuration et la création d'un cluster Nautique et Naval à vocation de fédérer, animer, engager des collaborations et valoriser les savoir-faire des entreprises nautiques du territoire de Nouvelle-Aquitaine.

En parallèle, le schéma de développement économique de la CARO a mis en évidence le potentiel de développement de projets à la croisée de l'économie et de l'environnement. Les réflexions en vue de favoriser l'émergence d'une filière d'Excellence Environnementale se poursuivent. Ce projet a pour objectif de créer de la valeur sur le territoire à partir des actifs liés à l'expertise scientifique environnementale présents sur le territoire. L'enjeu est de réussir à créer une dynamique collective pérenne et fertile.

Alimentation - produits locaux et lutte contre le gaspillage alimentaire

La CARO mène des actions de valorisation des filières courtes dans l'objectif de diversifier les revenus des producteurs, maintenir les exploitations qui gèrent les espaces remarquables du territoire, et soutenir une économie rurale de proximité. Un autre enjeu vise à recréer des circuits de distribution et de faire connaître les ressources alimentaires locales auprès des consommateurs.

L'accompagnement des professionnels, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, se traduit par des interventions différentes, concourant toutes à co-construire avec les producteurs, à créer des dynamiques territoriales, à donner une visibilité aux professionnels pour développer leurs initiatives et leur permettre de se faire connaître.

Dans la restauration collective :

Avec le soutien de la DRAAF de l'ADEME et du programme européen LEADER, la CARO a lancé le démarrage de l'approvisionnement de la restauration collective du territoire par des produits locaux.

Le Groupement d'Achat Local Rochefort Océan constitué aujourd'hui par une douzaine d'établissements scolaires (4700 r/j) du territoire- co-pilotée par la Cuisine Rochefort Océan (CRO) et la CARO- fonctionne depuis 2 ans en s'approvisionnant avec des produits de qualité et de proximité. Les restaurants collectifs inscrits dans la démarche prennent conscience du débouché complémentaire que peut représenter la restauration collective pour les producteurs, ainsi que son impact en termes de sensibilisation à la consommation locale. Outre la massification de la demande de produits locaux, la stratégie d'achat organisée par la CARO va jusqu'à coordonner la logistique de ces achats et envisager l'expérimentation d'un point de massification pour faciliter les apports des producteurs, tout en rationalisant les livraisons.

Un travail spécifique au plan culinaire est mené dans ce cadre avec les équipes de cuisines, pour l'introduction de la viande bovine fraîche issue du marais dans les menus des cantines, et la démonstration de la performance économique de ce produit. Une première campagne (2015-2017) de tests consommation-gaspillage réalisée dans des établissements scolaires volontaires a montré la réduction de 10 à 15% effective des pertes évitables en restauration collective, après test, permettant d'une part une diminution directe des déchets des établissements de l'ordre de 8 à 10 % et, d'autre part, de dégager une marge pour l'achat de produits de proximité et de qualité, sans générer de coût supplémentaire sur le repas. Les tests consommation-gaspillage (pilotés conjointement par les services Economie et Déchets) sont proposés par la CARO aux établissements membres du Groupement d'Achat Local; en 2016 et 2017 ils ont eu lieu au Lycée Merleau Ponty (Rochefort), dans les collèges Lafayette (Rochefort) et St Agnant, ainsi qu'au restaurant municipal de St Agnant. En 2018, ils ont eu lieu dans les cantines de Fouras, Saint Laurent de la Prée, Rochefort (2 sites : Ecole Champlain et Guérineau) et au Lycée M.Dassault.

En matière d'actions pédagogiques/ en direction des classes et du grand public :

Suite à l'élaboration de l'exposition « Alimentation, circuits de proximité et gaspillage alimentaire », la CARO engage une mission pour la création d'un réseau de fermes pédagogiques (agricoles et conchyliques) sur le territoire.

En accompagnant les producteurs par des démarches collectives :

Rochefort Océan compte 115 éleveurs dont 97 éleveurs bovins. Suite à une prospection des projets d'éleveurs, en vue de valoriser les produits phares du marais (lait, viande, autre), la mobilisation conduit aujourd'hui, la CARO, en collaboration avec les territoires voisins, à accompagner un groupe d'une douzaine d'éleveurs, intéressé pour se projeter collectivement dans la création d'un outil de découpe et de transformation de la viande. L'étude de faisabilité et de programmation projetée, revêt un caractère stratégique et structurant pour la filière viande pour le territoire qui est situé au centre des marais littoraux, tout en constituant un point clé de préservation de la zone humide.

En matière de communication : valoriser les points de vente directe et les producteurs

Tout en poursuivant l'annuaire des producteurs, conchyliculteurs et produits emblématiques du territoire, la CARO a lancé une mission de définition de la signalétique routière des fermes. Cette action a pour objectif de signaler au grand public, en complément de l'annuaire, les exploitations qui exercent une activité pédagogique, de vente directe, d'hébergement, de dégustation ou de restauration...

UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Bilan des actions issues des activités internes de la CARO

Évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs

Les gestes au quotidien

Le règlement intérieur de la CARO, présente les gestes à faire au quotidien pour limiter notre impact sur l'environnement en donnant des conseils sur l'énergie, le transport, la gestion des déchets et de l'eau.

En matière de gestion des déchets, chaque bureau est équipé d'une corbeille réservée au tri du papier et d'une poubelle pour les autres déchets. Plusieurs points tri sont à la disposition des agents pour les cartouches d'encre, les papiers, les piles, et les recyclables. Le distributeur de café est programmé pour reconnaître les mugs afin de limiter l'utilisation des gobelets en plastique. Dans le même esprit, l'agglomération a fait l'acquisition de gobelets réutilisable pour les manifestations et réunions.

Pour les déplacements domicile-travail, plusieurs agents empruntent les transports en commun et bénéficient ainsi de la prime transport.

Pour les déplacements professionnels, les agents ont à leur disposition 4 véhicules de service ainsi que 2 vélos électriques.

Production d'énergie

Sur la ZAC de l'Houmée, deux éoliennes ont été mise en service en 2011.

Un prototype d'hydrolienne (éolienne sous-marine) a été installé sur les quai de Tonnay-Charente.

La formation des agents

Conformément à l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, « le plan de formation annuel ou pluriannuel détermine le programme d'actions de formation.». Ce plan, issu du recensement des demandes émises par les agents et leur supérieur hiérarchique au vu des objectifs et projets du service et des besoins individuels des agents. Un plan de formation est défini et validé annuellement.

En 2018, 208 agents ont suivi une formation, cela représente au total 873 jours.

Hygiène et sécurité

Depuis 2004, un agent est chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. En 2011, a été défini le Document Unique qui pour objectif de lister les dangers et de répertorier les personnes qui y sont exposées. L'objectif est de déterminer les risques et d'établir un plan de prévention des risques. 8 unités de travail ont été identifiées ; 4 ont été analysées, les 4 restantes (activités des agents de surface, activités événementielles (manifestations), pont Transbordeur et maison du Transbordeur, déchetteries (agents en régie sur Aix, St Jean d'Angle, St Nazaire) seront étudiées en 2019 avec la mise en place du nouveau CHSCT.

En 2018 s'est poursuivie l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux ; mission confiée au Centre de Gestion de la Charente-Maritime. Il s'est déroulé en plusieurs étapes :

- un questionnaire qui a vu un taux de participation de 62% des agents de la CARO,
- des entretiens collectifs et individuels qui ont rassemblé 50 agents,
- une hiérarchisation des risques présents dans la collectivité,
- l'élaboration d'un plan d'actions qui débutera en 2019.

Une seule session de formations « hygiène et sécurité » a été organisée :

STT MAC : 5 agents formés sur 1 journée en formation union de territoire

Amicale du personnel

L'amicale du personnel de la CARO a vocation à créer du lien entre les agents en proposant des moments de rencontres (ateliers, visites, pique-niques, soirée festives, etc.). En 2018, 161 agents sont membres de l'association.

Comité Technique

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a également été constitué comme le prévoit l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il est compétent en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

Intégration des principes du développement à travers la commande publique

Achats de fourniture

Pour ces fournitures de bureau, la CARO contractualise avec un Centre d'Aide par le Travail pour l'achat de Pots-il, dossier, bloc note.

Pour les impressions A4, le label FSC est retenu ; il garantit une utilisation correcte des ressources naturelles forestières, limitant l'impact environnemental, et s'inscrivant dans une approche équitable et durable vis à vis des populations locales.

Clause sociale

La CARO porte un poste de facilitateur de la clause sociale dans les marchés publics, qui s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire, aux entreprises attributaires de marchés intégrant une clause et aux SIAE. En 2017, sur le territoire de la CARO, 26 marchés publics passés par 8 maîtres d'ouvrage différents ont intégré une clause sociale. Cette mesure a permis à des personnes en insertion professionnelle de bénéficier des 68 849 heures de travail (soit près de 38 équivalents temps plein).

La gestion durable de ces actions

Eco manifestation

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise la CARO veille à être exemplaire et s'engage dans une démarche de plus en plus vertueuse. Ainsi une attention particulière est portée sur l'approvisionnement des produits, la production de déchets, l'accessibilité des sites, etc.

Limiter la production de papier :

La dématérialisation:

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CARO a mis en place la dématérialisation pour :

- les publicités de ses appels d'offres, depuis 2005. En 2017, 100% des dossiers ont été téléchargés par les entreprises soit 704 dossiers et 143 dépôts électroniques,
- les actes transmis au contrôle de légalité en sous-préfecture.

En interne, les agents sont invités à consulter les documents communs sous un espace informatique dédié et ainsi limiter le volume de documents imprimés. Un nouvel intranet a été mis en place en 2016 et facilite l'échange de données numériques.

La gestion du budget, des factures, et des RH se fait maintenant de manière dématérialisée.

Communiquer autrement:

L'ensemble des outils de communication réalisés par la CARO est imprimé sur du papier PEFC et en imprim' vert.

La coopération entre la CARO et les Communes

Le prêt de matériel

Pour les communes qui en font la demande, la CARO met à disposition du matériel et un chauffeur si nécessaire: un tractopelle, un point à temps (remise en état de la voirie), deux nacelles, un scarificateur, une balayeuse, un cylindre, un camion et deux broyeurs.

La mutualisation

C'est en 2015 que la CARO a initié sa démarche de mutualisation dans l'objectif de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action publique locale.

La mutualisation doit permettre d'optimiser l'organisation, d'assurer d'avantage d'expertise et de garantir la continuité du service public

À ce jour, les directions suivantes sont mutualisées entre la Ville de Rochefort et la CARO :

- directions générales,
- ressources humaines,
- services techniques
- finances,
- commande publique et affaires juridiques,
- communication,
- informatique.

D'autres communes ont adhéré aux services communs :

ADHESIONS AUX DIRECTIONS COMMUNES au 19 novembre 2018

Communes	Les Directions mutualisées et leur date de création						
	Direction Générale des Services (DGS)	Direction Commune des Finances (DCF)	Direction Commune de la Communication (DCC)	Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN)	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DCAJCP)	Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCT)	Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH)
	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/09/2017	01/11/2017
Ile d'Aix					28/06/2018		
Beaugeay					07/07/2017		
Breuil Magné		01/12/2016					
Cabariot							
Champagne							
Echillais							
Fouras							
La Gripperie		03/04/2017					
Loire-les-Marais							
Lussant		28/09/2018					
Moëze							
Moragne		01/01/2017					
Muron		01/01/2017					
Port-des-Barques		28/06/2018	28/09/2017		28/06/2018		
Rochefort	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/09/2017	01/11/2017
St Agnant		01/01/2017			28/09/2017	01/09/2017	
St Coutant							
St Froult							
St Hippolyte							
St Jean d'Angle							
St Laurent							
St Nazaire							
Soubice							
Tonnay-Charente		03/01/2018		22/03/2018			
Vergeroux							
Nbre de communes adhérentes	1	9	2	2	5	2	1

Adhésion avec transfert de personnel

Bilan social au 31 décembre 2018

L'effectif total de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est composé de 281 agents (266,97 Équivalent Temps Plein), tous statuts confondus, répartis de la façon suivante :

- 224 agents titulaires ou stagiaires⁶
- 27 agents non titulaires sur des emplois permanents*, soit :
 - o 13 agents en Contrat à Durée Indéterminée
 - o 14 agents en Contrat à Durée Déterminée (3 ans)
- 20 agents contractuels remplaçants ou occasionnels
- 1 directeur de Cabinet
- 3 emplois aidés (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi),
- 4 apprentis,
- 2 services civiques volontaires.

10 agents au sein de la collectivité sont reconnus comme travailleurs handicapés et permettent à la CARO de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

147 agents sont concernés par l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail et travaillent plus de 35 heures par semaine.

17 agents à temps partiel

105 agents en arrêt maladie ordinaire

7 agents en congés longue maladie ou longue durée

9 accidents de travail / de trajet

⁶ Emplois permanents = agents titulaires, stagiaires et contractuels sur des emplois permanents, y compris agents en disponibilité

10 agents à temps partiel thérapeutique

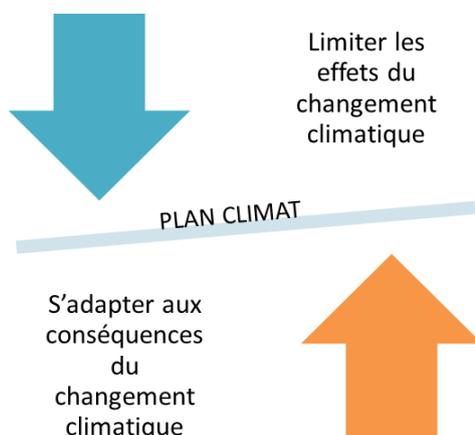
178 agents disposent d'un Compte Epargne Temps et totalisent 2 977 jours cumulés

Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique CARO en matière de développement durable

Plan Climat Air Energie Territoire

La CARO s'est engagée fin 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie. Une équipe de maîtrise d'œuvre accompagne la collectivité dans l'élaboration des différents diagnostics, la définition de la stratégie Energie-Climat de la CARO ainsi que dans l'élaboration du plan d'actions.

Le PCAET est conçu dans une logique d'adaptation et d'anticipation.



L'année 2018 a été consacrée à la finalisation des différents diagnostics, à la mise en place d'une dynamique interne, au choix des orientations et à la définition de l'ossature du plan d'actions en lien avec différents partenaires.

Quelques éléments clés :

- le secteur résidentiel et celui des transports (déplacement de personnes et de marchandises) sont les plus énergivores et les plus émetteurs de gaz à effet de serre ;
- la production de chaleur d'origine renouvelable du territoire couvre 25% des consommations de combustibles. 87% = biomasse, 18% = Pompe à chaleur, 9% de l'UVE et 1% du solaire ;
- 1% des besoins en électricité du territoire sont couverts par une production locale, 99% par du solaire et 1% du biogaz ;
- 9 % de la consommation totale du territoire couverte par des énergies renouvelables ;
- le territoire présente une vulnérabilité importante aux aléas climatiques (submersion, inondation, sécheresse) ;
- les marais jouent un rôle majeur dans la limitation des GES, de par leur pouvoir de séquestration dans le sol.

Les principaux enjeux :

- Baisser les CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES et des ÉMISSIONS DE GES (sobriété et efficacité énergétique) ;
- Développer le POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE du territoire et s'appuyer sur un mix énergétique innovant ;
- Poursuivre L'AMÉNAGEMENT DURABLE du territoire en intégrant les enjeux climatiques et proposer un renforcement des centralités, une maîtrise de l'étalement urbain, un développement des modes actifs, de nouvelles formes urbaines, etc.
- Préserver les TERRES AGRICOLES ET NATURELLES, renforcer la nature de « proximité » ;
- Développer un TERRITOIRE RÉSILIENT face au changement climatique ;
- Renforcer l'attractivité territoriale au travers des actions énergie-climat.

Les élus communautaires se sont engagés sur un objectif TEPOS 2050. (Territoire à Energie POSitive)

Pour la définition du plan d'actions, une série d'ateliers thématiques a été organisée et sera reconduite en 2019.

En parallèle, la CARO a mis en place un partenariat avec l'école de paysage de Blois pour réfléchir aux projets qui pourraient contribuer à l'atteinte de l'objectif TEPOS 2050.

L'atelier pédagogique intitulé « Rochefort Océan, Territoire à Energie Positive : quelles solutions pour y arriver ? » doit permettre :

- d'alimenter le plan d'actions du PCAET avec votre vision du territoire, vos idées ;
- de proposer des pistes d'actions concrètes et spécifiques au territoire, à différentes échelles (1 zoom par commune) ;
- de travailler sur l'intégration des énergies renouvelables dans le paysage et notamment en site classé, en lien avec l'OGS ;
- de décliner les enjeux climat/énergie dans les documents de planification, les opérations d'aménagement, la conception de projet, etc., et d'innover dans la manière de concevoir le territoire, de construire le bâti, de consommer...

La participation des acteurs locaux et des habitants

La participation est un principe de gouvernance issu de la Déclaration de Rio (Sommet de la Terre de 1992) qui expose que « la réalisation effective des objectifs et des politiques [...] sera fonction du degré d'engagement et de la participation de tous les groupes sociaux ». Associer les habitants et les acteurs du territoire à la mise en œuvre des politiques territoriales constitue en effet une des conditions de leur réussite. Cela permet d'approcher la diversité de leurs attentes, de comprendre projets ou stratégies et de bénéficier des savoirs et des compétences qui révèlent l'expression du système complexe s'imposant au territoire. L'idée est bien de débattre de développement durable partout.

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement représente la société civile du territoire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet de territoire. Mis en place en 2003, ce Conseil se compose d'environ 50 membres. Il se réunit en séances plénières et par commissions. L'absence de cadre juridique précis lui confère une grande autonomie et lui permet de s'autosaisir de certains sujets. Les élus peuvent aussi solliciter son avis sur des thèmes précis.

Le Conseil de Développement a récemment travaillé sur un projet de « pôle environnemental et littoral » qui alimentera les réflexions en cours sur création d'un réseau d'acteurs à l'interface entre environnement et économie.

La Mobilisation des acteurs du territoire

Plusieurs projets portés par la CARO mobilisent la participation des acteurs du territoire. Par exemple :

- le programme d'actions de lutte contre la Jussie a permis de mobiliser des associations syndicales de marais volontaires. Cette collaboration a en effet permis un entretien périodique des canaux concernés et un accroissement chaque année du linéaire d'intervention ;
- la mise en œuvre de l'Opération Grand Site mobilise de nombreux partenaires institutionnels et associatifs ;
- le Grand projet Marais de Brouage ;
- le SCoT ;
- le PLH.

Par ailleurs, la CARO poursuit son rôle de communication d'information et de sensibilisation des citoyens. Des actions pédagogiques sont aussi mises en place lors de manifestations (semaine de la mobilité, semaine du développement durable...) ou d'animations à Espace Nature.

Le journal d'information de la CARO est distribué gratuitement dans tous les foyers du territoire. Il les informe sur l'actualité, les actions et projets portés par l'agglomération.

De même le site Internet de l'agglomération propose à la population de nombreuses informations, notamment sur la découverte du territoire et des activités locales, sur le cadre de vie (développement durable, gestion des déchets, habitat et urbanisme, transports, sports...) et sur les potentialités et aides pour entreprendre et s'insérer professionnellement sur le territoire.

La transversalité de l'approche

Une démarche transversale doit permettre de rendre compte des interrelations entre tous les domaines d'action de la collectivité et toutes les composantes du territoire. Il s'agit de décloisonner les objectifs sectoriels et d'organiser la transversalité entre les territoires de manière à faire converger l'action des différents acteurs autour d'objectifs communs dans le but de renforcer l'efficacité des actions menées.

Nombre de projets portés par la CARO impliquent plusieurs services et de nombreux partenaires. Ce travail collaboratif induit le développement du travail en mode projet pour favoriser la transversalité. Cette méthode favorise les échanges d'informations entre services et la prise en compte des conséquences du projet sur différents aspects. En privilégiant le travail sous forme de projets, plutôt que par direction, la transversalité est assurée.

Plusieurs projets de la CARO sont donc gérés de manière transversale, notamment :

- la valorisation des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire qui mobilisent la Direction de l'économie et la Direction de l'aménagement,
- l'élaboration du SCoT qui associe les services aménagement, environnement, transport, économie, tourisme,
- la démarche Grand Site qui mobilise la quasi-totalité des services de la CARO.

L'évaluation partagée pour une stratégie d'amélioration continue

Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité et à la définition des pistes de progrès en vue d'une amélioration continue de l'action menée. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle implique aussi la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable et des stratégies d'action pour y faire face. Plusieurs outils sont mis en place évaluer les politiques et projets menés :

Le rapport développement durable

Réalisé chaque année, il apportera une meilleure connaissance des actions en matière de développement durable, mettra en lumière les actions transversales et les projets menés au regard des 5 finalités.

Le rapport d'activités de la CARO

Afin de présenter aux élus communautaires et à la population du territoire un bilan du travail, ce document dresse le bilan global des actions réalisées pendant l'année, et cela dans chaque domaine de compétence,

Le rapport d'activités d'Espace Nature

Les équipes d'Espace Nature réalisent annuellement un rapport de leurs activités où sont notamment présentés un bilan de la fréquentation et financier, des manifestations, expositions, animations. Il développe également les perspectives en matière de personnel, d'animations...

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

Le service Déchets réalise également tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce document permet de suivre année après année l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CARO en matière de gestion des déchets.

Documents de planification

La stratégie d'amélioration continue passe aussi par une révision des documents de planification tels que le SCOT, PGD, PLH, au regard des évolutions du contexte local et des modifications réglementaires nationales induites notamment par le Grenelle de l'Environnement.